

Rapport financier 2006

Rapport de gestion 77 - Rapport du Président 83 - Comptes consolidés 96 - Comptes sociaux 126

Rapport de gestion

Organigramme 78

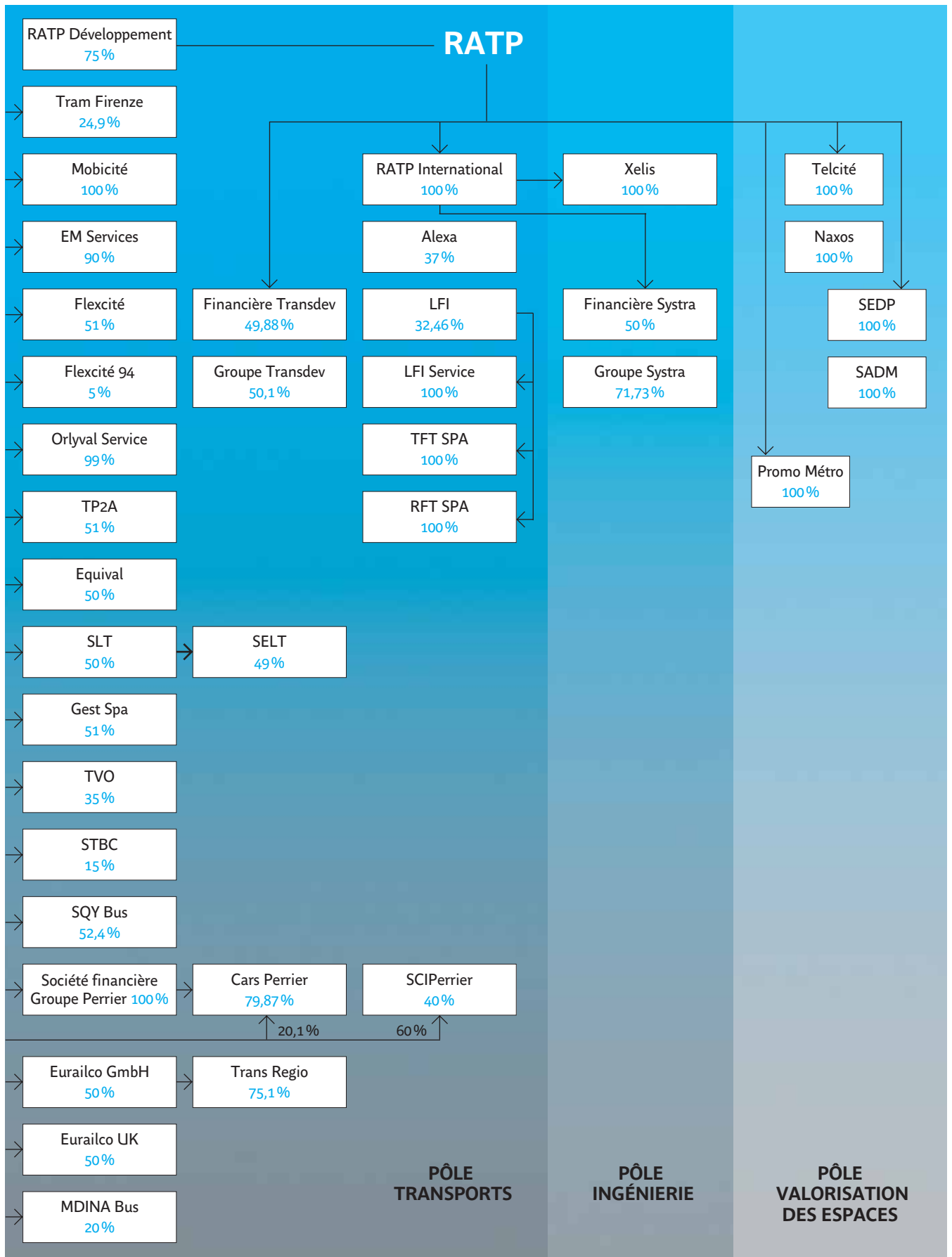
Contexte général 79

Éléments marquants au sein du Groupe 79

Principales données financières consolidées du groupe RATP 81

Perspectives 82

1. ORGANIGRAMME



Variations de périmètre

La société Xelis, créée en mars 2006, est entrée dans le périmètre de consolidation. L'impact dans les comptes consolidés n'est pas significatif, la société démarrant son activité principalement pour le compte de la RATP.

L'exercice 2006 enregistre par ailleurs l'effet en année pleine de l'acquisition du groupe Perrier en juin 2005 et des montées à 99% et 100% du capital dans les sociétés respectives Orlyval Service et Promo Métro.

Les sociétés Equival 87 (en dessous des seuils) et Equival 38 (dissoute après transmission universelle de patrimoine à sa maison mère, la société Equival) sont, elles, sorties du périmètre.

2. CONTEXTE GÉNÉRAL

Le groupe RATP dégage une contribution positive dans l'ensemble de ses métiers. Le résultat consolidé part du Groupe s'inscrit néanmoins en retrait par rapport à 2005, exercice qui avait été particulièrement favorable à la RATP.

Au niveau de l'EPIC RATP, les niveaux de production et de qualité de service requis pour cette troisième année du contrat STIF sont satisfaits.

Le trafic a atteint 2861 millions de voyages, un niveau record en hausse de + 1,8% par rapport à 2005.

Dans le cadre du contrat en cours, 2006 a été marquée par plusieurs décisions du STIF sur l'offre :

- un important développement du réseau d'autobus, dans le cadre du « Réseau structurant d'intérêt régional »;
- une amélioration du service sur deux lignes de métro (lignes 11 et 13);
- le prolongement du service d'une heure en soirée les samedis et veilles de fête, opération que le STIF a prévu d'étendre en 2007 aux vendredis soirs;
- mise en service du nouveau tramway T3.

Enfin, la loi de décentralisation a apporté une rupture institutionnelle avec les deux premières années du contrat. La Région d'Île-de-France, Paris et les sept départements composant l'Île-de-France ont pris l'entière responsabilité du STIF, d'autre part une caisse de retraites des agents statutaires de la RATP a été créée début 2006.

Les autres entités du pôle du Transports enregistrent des performances en baisse par rapport à 2005.

Le groupe RATP Développement connaît une situation contrastée :
– en France, l'amélioration des performances est générale avec des records de fréquentation comme pour Orlyval Service ou l'Open Tour

et la consolidation des affaires les plus récentes comme le groupe Perrier ou Flexcité 94 ;

- à l'international, les investissements commerciaux s'intensifient, avec à la clé le gain décisif en Allemagne d'un contrat d'exploitation ferroviaire, tandis que la société M'Dina Bus connaît toujours une situation difficile, la résorption de son déficit dépendant toujours de décisions administratives et politiques marocaines concernant l'organisation des transports publics de la ville de Casablanca.

Le groupe Transdev poursuit sa croissance forte, même si son résultat est pénalisé par l'effet de ses acquisitions récentes (amortissement des écarts d'acquisition).

Le pôle **Ingénierie** enregistre la création de la filiale Xelis en mars, qui reprend à sa charge la maîtrise d'œuvre des opérations du contrat de plan de la RATP. Le groupe Systra bénéficie, lui, d'un surcroît d'activité et d'une diminution des risques, et réalise un très bon exercice 2006.

La forte progression du pôle Valorisation des espaces est due aux filiales de télécommunication et à l'aboutissement de l'opération immobilière menée par la SADM.

3. ÉLÉMENTS MARQUANTS AU SEIN DU GROUPE

3.1 Pôle Transports

L'entreprise RATP

Remarque préalable : Les résultats au 31 décembre 2006 sont établis en tenant compte de la création de la caisse de retraites et des nouveaux taux de cotisations salariale et patronale qui sont appliqués. Les flux financiers en provenance du STIF sont adaptés en conséquence, puisque le STIF n'est plus impliqué dans le financement des retraites des agents statutaires de la RATP. Par ailleurs, les cotisations versées par RATP et par les agents statutaires à la nouvelle caisse sont libératoires : la RATP n'aura pas à constituer dans le périmètre actuel de ses activités des provisions pour engagements de retraite.

Pour assurer la comparabilité des résultats, un compte de résultat pro forma au 31 décembre 2005 a été établi en tenant compte des incidences sur différents postes.

Ces ajustements sont sans incidence sur le résultat net au 31 décembre 2005. Le résultat pro forma au 31 décembre 2005 sert de référence aux analyses ci-après.

	2006 (M€)	2005 (M€) (PRO FORMA)	ÉCART (M€)	ÉCART (%)
Chiffre d'affaires	3 555	3 384	+ 171	+ 5,1 %
Dépenses de fonctionnement nettes	- 3 041	- 2 892	- 149	+ 5,2 %
Excédent d'exploitation	514	492	+ 22	+ 4,5 %
Charges d'entreprise	- 473	- 442	- 31	+ 7 %
Résultat net	41	50	- 9	- 18 %
Capacité d'autofinancement	556	539	+ 17	+ 3,2 %

Le chiffre d'affaires s'élève à 3 555 M€, contre 3 384 M€ en 2005, soit + 5,1 %

Les recettes totales du trafic sont à l'origine de la forte hausse de ce chiffre d'affaires, pour les raisons suivantes :

- effet volume des ventes hors augmentation de l'offre (+ 0,9 %) : le trafic payant brut a augmenté de 2,8 % par rapport à 2005, plus rapidement que le trafic statistique (2 861 millions de voyages, soit + 1,8 %). Ceci provient à la fois de la politique sur l'offre de transport menée par le STIF et les autorités publiques, de la politique de fidélisation conduite par les transporteurs (promotion des abonnements annuels et substitution à des titres courts) et de la lutte contre la fraude ;
- effet prix (+ 3,2 %) : l'évolution des indices Insee, sur lesquels sont indexés les coûts, a entraîné une revalorisation de la facturation de la RATP au STIF ;
- augmentation de l'offre (+ 1 %) : elle s'est concrétisée par :
 - une augmentation de l'offre de Bus (notamment le Réseau structurant d'intérêt régional),
 - une amélioration du service sur 2 lignes de métro (lignes 11 et 13),
 - un prolongement du service d'une heure en soirée les samedis et veilles de fête,
 - la mise en service du nouveau tramway T3.

Les recettes complémentaires liées au transport bénéficient, outre les bonis de qualité de service, d'une progression notable de la contribution incitative à la vente liée à celle des recettes voyageurs collectées pour le compte du STIF par la RATP sur ses réseaux.

Enfin, les autres recettes conservent le niveau élevé atteint en 2005 en publicité et locaux commerciaux comme en prestations externes.

Les charges de fonctionnement nettes

Elles atteignent 3 041 M€, au lieu de 2 892 M€ en 2005, soit une augmentation de + 5,2 %.

Correction faite de facteurs non récurrents ayant impacté principalement la masse salariale, la progression des charges de fonctionnement ressort à + 4,8 %.

Les dérives les plus fortes concernent l'énergie (+ 19,8 %) et les impôts et taxes (+ 10 %).

L'excédent brut d'exploitation

L'excédent brut d'exploitation progresse ainsi de 22 M€ (+ 4,5 %), à 514 M€.

Les amortissements augmentent de 16 M€.

Le résultat des régimes sociaux s'améliore de 4 M€.

Les frais financiers nets augmentent de 13 M€ ; cet écart s'explique essentiellement par le gain sur la couverture carburant de 2005 (9 M€) non reconduit en 2006 et la progression de l'endettement de 73 M€.

Après prise en compte de ces **charges d'entreprise** d'une part, de la **contribution forfaitaire** d'autre part, le résultat net, après application du contrat d'intéressement des salariés, ressort à + 41 M€, soit une diminution de 9 M€ par rapport à 2005.

La **capacité d'autofinancement**, qui s'élève à 556 M€, permet de financer 91 % du programme d'investissements interne (hors extensions de réseaux). Sa croissance est essentielle pour assurer le financement des investissements en limitant le recours à l'endettement. La somme de la capacité d'autofinancement et des subventions d'investissements permet de financer 86 % des investissements totaux (programmes internes + extension des réseaux).

Les investissements

Les investissements totaux s'élèvent à 868 M€ dont : 170 M€ pour l'augmentation de l'offre de transport (144 M€ au titre du contrat de plan État Région Île-de-France et 26 M€ au titre du matériel roulant associé), 614 M€ pour le programme interne, 20 M€ d'investissements hors périmètre du contrat STIF, et 64 M€ pour les opérations « hors programme » financées pour l'essentiel par le STIF et par la RIF.

Ils sont en progression par rapport à 2005. Cette augmentation résulte principalement de la réception de nombreux composants liés à l'acquisition du matériel roulant ferroviaire MP05 destiné à la ligne 1 du métro.

L'endettement financier net s'élève à 4 201 M€ à fin 2006 et a progressé de 73 M€ par rapport à fin 2005.

Les autres filiales du transport

Au sein du groupe RATP Développement, on note les faits marquants suivants :

- le gain par Flexcité d'un des deux lots de l'appel d'offres lancé par le conseil général des Yvelines pour l'exploitation du transport de personnes à mobilité réduite dans le département, avec un démarrage du service au dernier trimestre 2006 ;
- le gain par Mobicité de l'appel d'offres de Montreuil et de deux liaisons Noctilien ;
- les très bonnes performances de la ligne Open Tour de la SLT et d'Orlyval ;
- les résultats globalement conformes aux plans d'affaires des nouvelles entrées, groupe Perrier et Flexcité 94 ;
- le gain par Trans Regio de l'appel d'offres pour la liaison ferroviaire Cologne – Coblenz – Mayence (Mittelrheinbahn), qui permettra, compte tenu de son importance, de multiplier par près de quatre à partir de 2009 le chiffre d'affaires de la filiale ; et ce, malgré le non-renouvellement au même horizon d'une des lignes actuelles qui occasionne en 2006 une provision importante anticipant des coûts d'exploitation et de fermeture sur 2007 et 2008 ;
- le gain du groupement concessionnaire dont fait partie RATP Développement de l'appel d'offres pour la ligne 4 du métro de São Paulo, qui permettra à la société de réaliser des prestations pour la mise en service et l'exploitation ;
- la finalisation des contrats relatifs au projet ferroviaire Gautrain de desserte entre Johannesburg et Pretoria en Afrique du Sud, RATP Développement réalisant déjà sur place des prestations importantes ;
- la situation encore fortement déficitaire de M'Dina Bus malgré le travail de reconstruction accompli à Casablanca avec la réhabilitation de trois centres bus, la constitution d'une flotte de 600 véhicules et l'emploi de 4 000 personnes ; la résorption du déficit dépend toujours de l'application de dispositions contractuelles par les autorités marocaines.

Au sein du groupe Transdev, les faits marquants sont les suivants :

- la poursuite du plan de croissance avec à la clé une nouvelle augmentation de capital de 80 M€ souscrite par la RATP à hauteur de sa quote-part (25 %) ;
- la progression de Transdev, qui, en premier lieu, tient à l'effet année pleine des acquisitions et gains récents avec en particulier l'activité autobus en interurbain autour de Milan et le réseau de Gênes pour l'Italie, le réseau de Bournemouth et le groupe Blazefield dans l'interurbain au Royaume-Uni ;
- le gain des réseaux de Moulins et de Chartres, et à l'international, l'acquisition du groupe allemand Sterzenbach (autobus interurbain) ;

- une rentabilité nette en baisse légère en normes françaises avec l'impact de l'amortissement des écarts d'acquisition liés aux importantes acquisitions récentes; hors cet effet technique, la progression du résultat est atténuée par la zone Italie et certains marchés français comme l'est de la France.

3.2 Pôle Ingénierie

- Le résultat de Xelis est conforme à son plan d'affaires.
- Au sein du groupe Systra on note les faits suivants :
 - le retour à une croissance du chiffre d'affaires qui traduit notamment la percée de l'activité au Moyen-Orient (Dubai, Arabie saoudite) et le retour des grands projets d'infrastructure (Algérie),

- la pérennisation du redressement des filiales, qui contribuent de façon générale positivement au résultat consolidé.

3.3 Pôle Valorisation des espaces

On note la contribution croissante des filiales de télécommunication, et celle, exceptionnelle, de la filiale SADM bénéficie de l'aboutissement de l'opération d'aménagement de Denfert-Montsouris suite à la levée des derniers risques portant sur une partie des permis de construire.

4. LES PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES CONSOLIDÉES DU GROUPE RATP

4.1 Évolution du chiffre d'affaires consolidé

(en millions d'euros)	CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ 2006		CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ 2005 (PROFORMA)*		ÉVOLUTION
	EN VOLUME	EN POURCENTAGE	EN VOLUME	EN POURCENTAGE	
RATP	3 518	94,81 %	3 352	95,23 %	5,00 %
Autres	53	1,42 %	49	1,39 %	7,50 %
Total pôle Transports	3 571	96,23 %	3 401	96,62 %	5,00 %
Total pôle Ingénierie	104	2,80 %	86	2,44 %	20,70 %
Total pôle Valorisation des espaces	36	0,97 %	33	0,94 %	9,10 %
TOTAL GROUPE RATP	3 711		3 520		5,40 %

* Le chiffre d'affaires 2005 est un chiffre d'affaires pro forma retraité de l'impact du financement des retraites de la RATP.

Le chiffre d'affaires du Groupe augmente de 5,4 % par rapport à 2005. La contribution des filiales progresse plus vite que celle de la RATP. Cette progression résulte de la conjonction des facteurs suivants :

- poursuite de la montée en régime de RATP Développement et de ses filiales;
- forte croissance du chiffre d'affaires de Systra et du chiffre d'affaires des filiales de télécommunication.

La part des filiales dans le chiffre d'affaires consolidé passe ainsi de 4,8 % en 2005 à 5,2 % en 2006.

4.2 Évolution du résultat net consolidé

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005	VARIATION	EN %
RATP	35,3	49,2	- 13,9	- 28,3 %
Autres filiales Transports	- 0,1	2,2	- 2,3	- 104,5 %
Pôle Transports	35,2	51,4	- 16,2	- 31,5 %
Pôle Ingénierie	2,6	1,2	1,4	116,7 %
Pôle Valorisation des espaces	5,3	3,2	2,1	65,6 %
Total Groupe	43,1	55,8	- 12,7	- 22,8 %

La contribution de la RATP au résultat net consolidé du Groupe est en retrait par rapport à 2005. En revanche, la contribution des filiales progresse de 1,2 M€. Cette variation résulte des effets contrastés suivants :

- pôle Transports : - 2,3 M€

En raison notamment d'investissements commerciaux plus importants engagés par RATP Développement, de l'accroissement du déficit de M'Dina Bus et d'une importante provision pour perte à terminaison passée par la filiale allemande Trans Regio suite à la perte de l'appel d'offres pour le renouvellement d'une de ses lignes;

- pôle Ingénierie : + 1,4 M€

Cet accroissement est dû au groupe Systra, qui a bénéficié de reprises de provisions, du maintien de l'activité du contrat CTRL à un niveau plus important que prévu et du démarrage de gros contrats au Moyen-Orient et au Maghreb;

- pôle Valorisation des espaces : + 2,1 M€

Le pôle bénéficie des bonnes performances des filiales de télécommunication ainsi que du résultat particulièrement élevé de la SADM suite à un jugement favorable sur un litige relatif au permis de construire.

4.3 Endettement net du Groupe au 31 décembre 2006

(en millions d'euros)	ENDETTEMENT GROUPE	RATP	AUTRES	PÔLE TRANSPORTS	PÔLE INGÉNIERIE	PÔLE VALORISATION DES ESPACES
Actif financier	334	273	10	284	21	29
Dettes financières*	4 519	4 502	11	4 513	5	1
Endettement financier net	4 185	4 229	1	4 229	- 16	- 28
- dont crédit-bail	28	28				
Endettement social RATP		4 201				

* Hors intérêts courus, actifs et passifs financiers liés au leasehold et dépôts et cautionnements.

L'endettement net consolidé augmente de 66 M€ en raison essentiellement de l'accroissement de l'endettement de la RATP (+ 73 M€). Les filiales contribuent à un désendettement du Groupe.

5. PERSPECTIVES

Pour la **RATP**, 2007 sera la dernière année de l'actuel contrat passé avec le STIF.

Pour les autres entités du pôle **Transports**, l'année 2007 devrait marquer une accélération de la croissance du chiffre d'affaires du groupe RATP Développement avec l'acquisition des Cars Giroux en Île-de-France, qui réalise plus de 45 M€ de chiffre d'affaires. Les effets de la relance des efforts commerciaux à l'international seront mesurés au travers des résultats de consultations importantes à Dubaï, Alger ou Trinidad et Tobago. Par ailleurs, les opérations liées au tramway de Florence et à la liaison ferroviaire en Afrique du Sud poursuivront leur montée en régime.

L'évolution de l'activité au Maroc continuera de faire l'objet d'une attention toute particulière.

Mais, de façon générale, la contribution du pôle devrait être en amélioration significative.

Transdev conjuguera consolidation des positions acquises et croissance dans ses zones d'implantation les plus récentes comme en Angleterre hors de Londres, tout en restant à l'affût de nouvelles opportunités.

Au sein de pôle **Ingénierie**, Xelis doit poursuivre sa montée en régime, tandis que le groupe Systra s'efforcera de maintenir les performances enregistrées en 2006.

Les performances des filiales de **Valorisation des espaces** devraient s'inscrire dans la continuité, avec cependant le retour à un résultat marginal pour la SADM.

On notera enfin le passage aux normes IFRS des comptes consolidés du groupe RATP, avec comme impact principal en terme de compte de résultat et de bilan :

- le provisionnement des avantages au personnel, particulièrement significatifs à la RATP ;
- l'amélioration des contributions des groupes Transdev et RATP Développement avec l'arrêt des amortissements des écarts d'acquisition.

Rapport du Président

sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux
du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne
au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006

Introduction 84

Le Conseil d'administration 84

La maîtrise des activités 85

**Les procédures de contrôle interne
relatives à l'information comptable et financière 87**

Le contrôle des filiales 88

Annexes 89

Introduction

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, l'objet de ce rapport est de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la RATP.

Rappelons dès maintenant que les termes anglo-saxons *internal control* ou *business control* sont plus justement rendus en français par *maîtrise des activités* que par *contrôle interne* : en effet, c'est bien en maîtrisant les risques inhérents à ses différentes activités que l'entreprise maîtrise celles-ci et accroît ainsi sa capacité collective à atteindre ses objectifs.

Depuis 2005, ce rapport entend témoigner à la fois :

- des améliorations que l'entreprise apporte en permanence à son dispositif de maîtrise des activités, tant en ce qui concerne l'évolution de la gouvernance d'entreprise que de son environnement de contrôle ;
- des enseignements tirés des analyses des dysfonctionnements qui se sont produits et des mesures concrètes de prévention et de correction mises en œuvre.

Les quatre chapitres du rapport sont consacrés respectivement :

- au Conseil d'administration (évolutions institutionnelles, orientations du Président-directeur général, événements marquants) ;
- à la maîtrise des activités et aux efforts déployés par l'entreprise pour la renforcer dans plusieurs domaines ;
- aux procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ;
- aux modalités du contrôle des filiales.

La description synthétique de l'existant s'accompagne, en tant que de besoin, d'annexes qui en détaillent le contenu.

1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1 Évolutions institutionnelles et fonctionnement du Conseil

Le Conseil d'administration de la RATP se compose de 27 membres, en application du décret en date du 7 juin 2004, modifié par un décret en date du 11 août 2006 (le détail figure en **Annexe I**)

Il est présidé par M. Pierre Mongin, nommé Président-directeur général de la RATP par décret en date du 12 juillet 2006, en remplacement de Mme Anne-Marie Idrac.

Dans le cadre de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, qui a permis la décentralisation du syndicat des Transports d'Île-de-France (STIF), autorité organisatrice des transports dans la Région, la modification de la composition du Conseil d'administration de la RATP introduite par le décret du 11 août 2006 a permis, d'une part, d'éviter les conflits d'intérêt entre le Conseil d'administration de la RATP et celui du STIF, compte tenu du rôle nouveau joué par le Conseil régional d'Île-de-France et le Conseil de Paris au Conseil d'administration du STIF, et, d'autre part, d'ajouter des personnalités qualifiées dans le domaine des transports ou des politiques de déplacement et des personnalités représentant les milieux socio-économiques.

Le Conseil d'administration délibère sur les grandes orientations stratégiques, économiques, financières ou technologiques de

l'entreprise, notamment le contrat de plan État-région et le plan d'entreprise.

La préparation de ses délibérations est assurée par deux commissions permanentes, la commission du développement et de la modernisation technique et technologique et la commission économique et stratégique, qui assure également le suivi du contrat RATP/STIF et de ses avenants, ainsi que du plan d'entreprise.

Un comité d'audit, composé de six administrateurs, est chargé de donner un avis au conseil, notamment sur les comptes sous l'aspect de la fiabilité des systèmes d'information qui concourent à leur établissement, la gestion financière, les principes de gestion et de présentation comptable, la politique de maîtrise des risques, la communication financière, le bilan et le programme d'audits.

Le Président-directeur général propose au conseil des débats d'orientation stratégique dans les domaines où il est nécessaire de définir une politique pour l'entreprise.

1.2 Les orientations du Président-directeur général

Le Président-directeur général a présenté ses orientations, intitulées « *Construire ensemble la RATP de demain* », lors de la séance du Conseil d'administration du 6 octobre 2006.

Ces orientations amplifient les efforts tournés vers l'amélioration du service rendu aux voyageurs et confirment le choix du développement qui doit devenir le projet commun des hommes et des femmes de toute l'entreprise.

Les orientations prévoient de faire de la RATP une entreprise nationale intégrée capable de développer une offre globale et compétitive de transport public, par la mise en œuvre participative d'une stratégie de développement.

Parmi les axes de ces orientations figurent la priorité à donner à la gestion des ressources humaines pour renforcer le caractère intégré de la RATP, avec notamment un dialogue social approfondi par l'enrichissement de la politique contractuelle au niveau des départements et des unités, ainsi que le développement, qui doit devenir le projet de toute l'entreprise, avant tout en Île-de-France, où les besoins restent considérables, mais également en province, en offrant des solutions sur mesure aux élus locaux, et enfin à l'international.

En présentant 17 engagements concrets au service des voyageurs, le Président-directeur général a déclaré que son ambition est de construire la RATP de demain avec tous les acteurs concernés, en se fixant un cap clair, celui d'une entreprise intégrée, réactive et performante pour un meilleur service aux voyageurs.

Le Président-directeur général a en outre proposé la création au sein du Conseil d'administration de deux groupes de travail temporaires consacrés l'un à la dette et l'autre à la performance de l'entreprise.

1.3 Les éléments marquants des travaux du conseil en 2006

Dans le prolongement de l'amélioration de ses travaux, décidée lors de la séance de janvier 2005, le Conseil d'administration a poursuivi, dans le cadre de débats d'orientation, l'examen de dossiers à caractère stratégique, notamment la politique de développement, la contribution de la RATP à un schéma directeur de l'accessibilité, ainsi que le bilan, désormais annuel, de la politique des achats.

L'année 2006 marquant la clôture du contrat de plan État-région 2000-2006, le conseil s'est fait présenter en début d'année l'état d'avancement des projets de ce contrat, dont la RATP a la responsabilité de MOA ; puis, dans le courant de l'année, le conseil a examiné les propositions de l'entreprise dans le cadre de la préparation du contrat de projet État-région 2007-2013⁽¹⁾.

S'agissant du contrat de plan État-région 2000-2006, le niveau de réalisation des projets pilotés par la RATP est exceptionnellement élevé (schémas de principe et conventions de financement), témoignant ainsi de sa capacité à répondre aux objectifs des autorités politiques pour la satisfaction des voyageurs. La RATP est concernée par 23 projets en tant que maître d'ouvrage et futur exploitant, et l'ensemble des projets une fois réalisés représentera 68 kilomètres de tramway, dont cinq prolongements et cinq créations de ligne, 12 kilomètres de métro supplémentaires, dont six prolongements, 20 kilomètres de sites propres pour les bus. Dans le cadre de ce CPER, 3 Md€ sont engagés au total, auxquels s'ajoute le matériel roulant correspondant, pour un montant estimé à 383 M€, entièrement financé par l'entreprise. Afin d'éclairer au mieux les travaux préparatoires de la commission du développement et de la modernisation technique et technologique et les débats du conseil, les dossiers ont, chaque fois que cela était possible, continué à faire l'objet de présentation sur le terrain aux membres du conseil.

Le conseil a procédé, tout au long de l'exercice, au suivi de la réalisation du contrat STIF/RATP et du plan d'entreprise.

L'examen du budget d'investissement a été l'occasion pour le Président-directeur général de rappeler que la RATP va devoir faire face à des dépenses d'investissements importantes, liées notamment à la modernisation indispensable des systèmes de transport (cycle de vie), au remplacement des matériels roulants en fin de vie et à l'acquisition de nouveaux matériels (dans le cadre des opérations du CPER), financés à 100 % par l'entreprise.

Le conseil a par ailleurs approuvé d'importants marchés reflétant le caractère intégré de l'entreprise et relatifs aussi bien au service voyageurs, avec l'achat d'automates de distribution et de rechargement de titres de transport, qu'à la maintenance des matériels roulants bus ou à la maintenance patrimoniale avec des marchés de maintenance des installations de signalisation du Métro et du RER ou de consolidation et d'amélioration de l'étanchéité des infrastructures.

Le Président-directeur général a informé le conseil des mesures qu'il a présentées devant le Conseil d'administration du STIF le 22 novembre 2006 pour améliorer le fonctionnement de la ligne 13, ainsi que des décisions relatives aux conditions de la poursuite de la mise en œuvre du système *Ouragan*⁽²⁾ par la société Alcatel.

Le comité d'audit a conduit ses travaux en validant la construction des comptes sociaux et consolidés, annuels et semestriels, qui ont fait l'objet d'une certification par les commissaires aux comptes selon les normes en vigueur. Il a examiné les risques relatifs aux filiales, contribuant ainsi à assurer la sécurité financière de l'entreprise. Il a également poursuivi l'important travail d'adaptation de la comptabilité aux nouvelles normes financières internationales IFRS.

Les principaux dossiers traités par le conseil figurent en **Annexe II**.

Le nombre de réunions et de délibérations du conseil figure en **Annexe III**.

2. LA MAÎTRISE DES ACTIVITÉS

La RATP, du fait de son domaine d'activités et de son statut d'EPIC, se situe historiquement dans un environnement où le contrôle fait partie intégrante de son fonctionnement :

- entreprise de transport, la RATP a, depuis toujours, l'expérience du contrôle de la sûreté de fonctionnement de l'exploitation et de la sécurité des personnes ;
- entreprise publique, la RATP est soumise à un contrôle de l'État, via notamment la mission de contrôle économique et financier des transports.

Depuis l'année 2000, la RATP est entrée dans une démarche de contractualisation avec le Syndicat des transports d'Île-de-France, ce qui a rénové en profondeur ses méthodes de travail. La RATP décline en effet cette démarche contractuelle au niveau du management des unités, par le biais de contrats d'objectifs et de tableaux de bord de suivi permettant de contrôler les performances et le respect des engagements pris.

L'amélioration de la qualité de service est une préoccupation de progrès permanent. De nombreuses démarches sont déployées, notamment les certifications ISO, NF et Qualicert. Ces certifications, attribuées par des organismes indépendants, portent aussi bien sur les systèmes de management que sur les résultats en matière de qualité de service et d'environnement : à fin 2006, 84 % des agents travaillent dans une activité certifiée. Des audits qualité sont régulièrement réalisés en favorisant les échanges transversaux.

Les différents acteurs de la maîtrise des activités (direction, responsables opérationnels, acteurs spécialisés dans le contrôle ou l'audit) se réfèrent à des normes professionnelles (par exemple, celles de l'IFACI – Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne – pour l'audit interne) et à une définition du contrôle interne établie par les organismes professionnels concernés.

2.1 Des acteurs organisés

Il convient de rappeler que le contrôle externe est exercé par la Mission de contrôle économique et financier des transports⁽³⁾, par les commissaires aux comptes (PricewaterhouseCoopers et KPMG) et par la Commission des marchés, instituée par l'arrêté du 11 janvier 1973⁽⁴⁾ et présidée par un magistrat de la Cour des comptes.

Au plan interne, la maîtrise des activités est assurée par le management local et différents corps de contrôle.

2.1.1 Au niveau des unités : des managers en première ligne

Au niveau local, la maîtrise des activités de la RATP est sous la responsabilité directe du management, aidé par des groupes de soutien et de contrôle :

- les managers opérationnels figurent au premier rang des acteurs de la maîtrise des activités ; ils sont contractuellement en charge de mettre en œuvre les processus de production dans le respect des textes et des politiques en vigueur et de s'assurer de la qualité du service rendu au voyageur ;
- pour aider les managers à accomplir leur tâche, des groupes de soutien et de contrôle apportent leur expertise et mesurent la performance. Il en est ainsi, par exemple, pour les fonctions *contrôle de gestion, ressources humaines, achats ou communication*, qui s'exercent à la fois de manière décentralisée et transversale.

(1) Nouvelle appellation du contrat de plan État-région (à partir de l'itération 2007-2013).

(2) *Offre Urbaine Renouvelée et Améliorée Gérée par un Automatismes Nouveau*.

(3) Comme tout EPIC, la RATP est soumise au contrôle économique et financier de l'État (décret n°2002-1502 du 18/12/2002).

(4) Modifié par l'arrêté du 23/03/2005 (JO du 13/04/2005).

2.1.2 Au niveau des départements : des structures métiers

Ce premier niveau de maîtrise des activités est complété par des structures *métiers* au niveau des départements ou unités :

- contrôles décentralisés propres aux métiers du transport et du service, attachés à une discipline (inspections du transport ou de la maintenance);
- audits spécialisés, décentralisés au sein des départements;
- maîtrise des risques systèmes;
- contrôles Qualité au sein des départements.

2.1.3 Au niveau de l'entreprise : des instances transversales rattachées à la Présidence

- L'inspection générale / audit interne, dont le fonctionnement et les attributions sont régis par l'Instruction générale 432 C du 2 septembre 2003;
- le contrôle général de sécurité, créé par la note générale 5294 du 25 février 2000, dont l'activité se répartit entre les unités *sécurité incendie* et *maîtrise des risques d'entreprise*;
- la délégation générale à la qualité et au développement durable, créée par la note générale 2006-28 du 13 juin 2006, et le réseau Qualité⁽⁵⁾.

L'*Annexe IV* résume le rôle des instances transversales.

Le schéma figurant en *Annexe V* illustre l'organisation de la maîtrise des activités.

2.2 Des outils en progression

Outre la cartographie des risques, destinée à appréhender plus finement les risques susceptibles d'affecter ses activités, l'entreprise a poursuivi son effort en vue de développer la maîtrise de ses activités, notamment en faisant évoluer sa réglementation interne.

La réalisation du programme d'audits a conduit à mettre en évidence les points à faire progresser.

Suite à des incidents révélant certaines fragilités, l'entreprise a su se mobiliser pour édicter les prescriptions correspondantes et prendre les mesures destinées à en éviter le renouvellement.

2.2.1 Une cartographie évolutive

L'entreprise dispose depuis 2003 d'un outil de cartographie des risques, mis à jour fin 2005. Établie dans le but de définir les priorités en matière d'audit, la cartographie porte sur l'ensemble des risques encourus par l'entreprise; elle est fondée sur la perception, par trois « collèges⁽⁶⁾ », à la fois du niveau d'importance des grandes natures de risque et de leur degré de maîtrise par l'entreprise. Le travail de cartographie des risques va être repris en 2007, sous une forme à déterminer.

2.2.2 Une réglementation en cours de rationalisation

La mise à jour de l'IG 100, intervenue fin 2005⁽⁷⁾, conduit à adapter à l'organisation de l'entreprise les principes et règles généraux visant à la maîtrise de l'ensemble de la réglementation de l'EPIC et du Groupe.

À cet effet, un projet a été lancé, visant à disposer à la fois d'un catalogue exhaustif et actualisé des textes réglementaires en vigueur et à répartir ceux-ci dans des domaines préalablement identifiés et pilotés chacun par un membre du Comité exécutif.

2.2.3 Des processus transversaux perfectibles

Plusieurs rapports d'audit ont été publiés en 2006, relatifs à des politiques ou des processus, comme par exemple : la mise à jour de la base commune de données et de plans, les GMAO⁽⁸⁾ dans les départements de maintenance, la prise en compte de la sécurité des systèmes d'information dans le cycle de vie des projets, les modes de fonctionnement de la gestion en réseau, la représentation externe. Ils montrent que des améliorations sont encore nécessaires, notamment en ce qui concerne :

- la transversalité et l'homogénéité dans la mise en œuvre de règles identiques;
- la complétude et la traçabilité de certains référentiels, réglementaires ou non;
- le pilotage stratégique de certains dispositifs;
- la coordination entre les acteurs concourant aux mêmes objectifs.

Deux audits ont fait émerger des risques de nature juridique, conduisant à préciser le contrôle systématique des aspects formels de certains contrats d'achat et le renforcement de la conformité des modalités du détachement des agents.

Les audits de filiale révèlent que plusieurs domaines sont susceptibles de marges de progrès, tels que les ressources humaines, les achats et le commercial, le pilotage, les finances.

Tous les audits d'unité ont été réalisés via un référentiel qui vise à évaluer la performance des unités en appréciant conjointement la maîtrise de leurs processus et le niveau d'atteinte de leurs objectifs, ainsi que la prise en compte du moyen terme et des enjeux du plan d'entreprise.

Les plans d'actions établis par les unités concernent l'ensemble des processus qu'elles gèrent : transport, service, ressources humaines, contrôle de gestion, maîtrise du territoire.

2.2.4 Des réponses ciblées et réactives aux difficultés

L'entreprise a su faire face aux incidents intervenus en 2006, en leur apportant à chaque fois des réponses adaptées :

- face aux difficultés rencontrées par les industriels dans la rénovation des rames MF 77 de la ligne 13 et dans la mise au point d'un système d'exploitation des trains conforme à ses exigences de sécurité ferroviaire (*Ouragan*), l'entreprise a décidé, compte tenu du taux de charge de la ligne 13 et en vue d'améliorer rapidement les conditions de transport de ses voyageurs, une série de mesures correctives que le Président-directeur général a présentées au Conseil d'administration du STIF en novembre 2006 :
 - le renforcement du service le matin entre 6 heures et 8 heures,
 - le renforcement du nombre de trains sur la branche d'Asnières pour la pointe du soir, en préservant la desserte de la branche Saint-Denis,
 - la diminution de l'intervalle en heures creuses et en soirée, notamment entre 17 h 30 et 19 h 30,
 - l'ouverture de la station Liège aux mêmes horaires que les autres stations.

Ces mesures, destinées à accroître l'offre de 10 %, étaient effectives dès le 4 décembre 2006.

Ainsi, 27 conducteurs supplémentaires ont été affectés sur la ligne 13, qui a bénéficié, comme toutes les autres lignes de métro, du prolongement du service d'une heure, le samedi soir et les veilles de fête.

Le Conseil d'administration du STIF a pris bonne note du programme présenté par le Président-directeur général et a instauré un comité de suivi de la ligne 13;

(5) La DG QDD est née de la fusion au 01/07/2006 de la délégation générale à la qualité et de la délégation générale au développement durable.

(6) Comité exécutif, directeurs de département et délégués généraux, auditeurs internes.

(7) IG 100 C « Principes généraux de réglementation » (30/12/2005).

(8) Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur.

• début décembre 2006, lors de l'essai annuel du dispositif de freinage du funiculaire de Montmartre, le culot du câble d'entraînement d'une des deux cabines s'est rompu; la cabine non retenue a percuté la façade vitrée de la gare basse.

Le funiculaire n'est plus exploité depuis lors; dès le lendemain de l'incident, des navettes de substitution ont été mises en place de 7 h 30 à 0 h 30.

Les expertises du frein de voie, du câble et de l'attache sont en cours, en collaboration avec le STRMTG et le BIRMTG⁽⁹⁾.

Avant de soumettre au préfet l'avis de remise en exploitation de la cabine 2, puis de la cabine 1, et dans le souci permanent de garantir la sécurité des voyageurs, le système sera vérifié dans sa globalité : frein de voie et automatismes de déclenchement du frein, procédure d'essais, conditions d'exploitation et règles de maintenance;

• en juillet 2006, s'est produite une atteinte à la confidentialité des données à caractère personnel de clients ayant souscrit un abonnement carte Orange sur Navigo au moyen du formulaire en ligne accessible sur Internet. Ce service de souscription, développé par les transporteurs d'Île-de-France regroupés dans le GIE Comutitres, a été suspendu fin août.

Cet incident a conduit à s'interroger sur :

- la qualité du pilotage dans les travaux de développement confiés à des sous-traitants,
- la problématique de la politique de sécurité de l'EPIC vis-à-vis des filiales, partenaires et GIE,
- la réactivité de l'entreprise et du GIE suite aux messages d'alerte déposés par le découvreur de la faille.

Une solution alternative éliminant le risque identifié a été mise en place. Un audit et un contrôle de la CNIL, déclenchés indépendamment de cet incident, ont conduit à l'élaboration de plans d'actions visant, d'une part, à remédier à certaines lacunes identifiées, d'autre part, à vérifier le respect du cadre légal et réglementaire par l'entreprise.

2.3 « Évaluation et rénovation du contrôle interne » : un projet en cours de déploiement

Lancé en 2005, le projet *Évaluation et rénovation du contrôle interne* comprend cinq chantiers distincts, considérés comme décisifs en termes de maîtrise des activités⁽¹⁰⁾.

Le projet est doté d'un chef de projet et d'un comité de pilotage, qui a tenu quatre réunions. Les premiers travaux qui en sont issus ont été présentés au Comité exécutif en juillet 2006 :

- la *dispositif des délégations* a permis de faire l'inventaire des délégations de pouvoirs et de signature et de faire le point sur les pratiques existantes; le Comité exécutif a décidé de regrouper sous une autorité unique les modalités d'élaboration et de validation, d'archivage, de veille et de publication des délégations de pouvoirs et de signature; une instruction générale est en cours de préparation pour préciser les modalités de mise en œuvre;
- la *référentiel complet applicable à l'ensemble du groupe RATP* a conduit le Comité exécutif à décider d'optimiser la gouvernance globale du Groupe par :
 - la mise en place de référentiels et de reportings, notamment en renforçant le contrôle de la qualité et de l'efficacité de la production des filiales,
 - la poursuite de la réflexion sur le rôle de chef de file, représentant les positions de la maison mère dans le cadre du pilotage de chaque filiale,
 - la professionnalisation du « métier » d'administrateur;

• l'*état des lieux des structures d'audit, d'inspection et de contrôle*, en cours de finalisation, vise à décrire les structures existant dans les départements, afin de s'assurer que l'ensemble du dispositif ne présente ni redondances, ni lacunes et de disposer d'une connaissance précise des moyens affectés à ces structures;

• s'agissant du *module de sensibilisation et de formation* au contrôle interne, le Comité exécutif a décidé de faire procéder au recueil des attentes et besoins de formation des managers dans les domaines de la gouvernance, de la maîtrise des risques et de la maîtrise des activités; une enquête ad hoc a été diligentée à cet effet fin 2006.

2.4 Un « audit » de l'inspection générale / audit interne

Aux termes des normes professionnelles de l'IFACI, chaque direction d'audit interne doit faire procéder, au moins une fois tous les cinq ans, à une évaluation externe de son fonctionnement et de la qualité de ses travaux.

Cette opération, qui concerne l'inspection générale / audit interne, n'avait jamais été conduite à la RATP jusqu'alors. Elle a été lancée au 2^e semestre 2006. Il s'agit, grâce au regard extérieur d'un organisme indépendant, d'évaluer l'ensemble du dispositif d'audit en vue de s'assurer de sa conformité aux normes professionnelles, de la qualité des pratiques en vigueur et de l'efficacité globale de l'activité.

Cette démarche conduira l'inspection générale / audit interne à établir un plan de progrès et d'amélioration de la qualité en 2007.

3. LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

3.1 Le régime comptable applicable à la RATP

De par son statut d'EPIC, la RATP est, en matière comptable, placée sous le régime de droit commun des sociétés commerciales. Elle est toutefois soumise à des sujétions spécifiques relatives à ses missions de service public. Ainsi, elle tient sa comptabilité selon les dispositions du règlement du CRC n° 99.03 du 29 avril 1999.

Son plan comptable, adapté aux particularités de son régime de sécurité sociale résultant des dispositions du décret n° 2004-174 du 23 février 2004, a été soumis au Conseil national de la comptabilité qui a prononcé un avis de conformité le 25 janvier 1984, en application de l'arrêté du 27 avril 1982.

La RATP a l'obligation de désigner des commissaires aux comptes en vertu des dispositions de l'article 30 de la loi n° 84-148 du 1^{er} mars 1984 relative à l'information financière et au contrôle des comptes dans les établissements publics ayant une activité à caractère industriel et commercial, et de celles de l'article 33 du décret n° 85-295 du 1^{er} mars 1985⁽¹¹⁾.

Les paragraphes qui suivent se centrent sur les évolutions réglementaires récentes et les travaux d'améliorations qui en ont résulté. La description des procédures de production et de contrôle de l'information financière élaborées par la RATP est explicitée en **Annexe VI**.

(9) Organismes de contrôle de l'État (respectivement : Service Technique des Remontées Mécaniques et des Transports Guidés et Bureau Interdépartemental des Remontées Mécaniques et des Transports Guidés).

(10) Dispositif des délégations; état des lieux des structures d'audit, d'inspection et de contrôle; cartographie des risques de l'entreprise (précitée); sensibilisation et formation des managers; référentiel complet applicable à l'ensemble du Groupe RATP.

(11) Pris pour l'application de la loi n° 84-148 du 1^{er} mars 1984 relative à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises.

3.2 La fourniture de l'information financière

L'année 2006 a été marquée par la poursuite des efforts de la RATP pour produire une information financière dans les meilleurs délais, tout en augmentant la fiabilité des comptes tant pour les résultats mensuels que semestriels.

Les résultats mensuels sont désormais disponibles à J+9 ouvrés, sans restreindre les travaux d'analyse mais en optimisant la mise à disposition des éléments nécessaires à la sortie des comptes. La fourniture des éléments de vente utilisés pour la détermination du chiffre d'affaires a été avancée, de même que les calculs issus de la paye.

Les résultats mensuels permettent aux différents départements de l'entreprise d'effectuer un suivi attentif du respect de leur budget tout au long de l'année.

Les comptes semestriels sociaux et consolidés ont été présentés simultanément au Conseil d'administration début octobre, soit un gain de trois semaines de délai par rapport à l'année précédente.

Pour atteindre cet objectif, un arrêté des comptes au 31 mai a été réalisé avec les mêmes exigences que pour les arrêts de juin ou décembre. Les commissaires aux comptes sont intervenus pour la première fois sur les comptes à fin mai afin d'anticiper leurs contrôles relatifs à la clôture à fin juin.

Les contrôles effectués à différents niveaux sur les comptes sont notamment rendus possibles par l'existence d'outils de requêtes performants. Ainsi, la création d'un tel outil pour exploiter la base de gestion des immobilisations améliore significativement la rapidité de mise à disposition des informations relatives à celles-ci (encours, mises en service, amortissements), facilite les analyses et, de fait, pérennise la qualité de l'inventaire mis à niveau lors de la mise en œuvre de l'approche par composants.

3.3 Une évolution du système d'informations permettant la production des comptes consolidés

En 2006, le système d'information servant à produire les comptes consolidés a été changé. La reprise des données historiques a fait l'objet d'un contrôle par les commissaires aux comptes qui, outre la validité des chiffres, ont vérifié la fiabilité du système par le biais de tests approfondis sur son paramétrage et sa sécurité. Ce nouvel outil permettra la production des comptes, aussi bien en normes françaises qu'IFRS. L'ensemble des filiales du Groupe est désormais connecté au progiciel de consolidation *Magnitude*, ce qui devrait faciliter les échanges de données.

3.4 Les normes IFRS : un projet en phase d'aboutissement

3.4.1 Un projet structuré

Soucieuse de maîtriser au mieux tous les impacts de la mise en œuvre des normes IFRS, la RATP avait mis en place dès septembre 2005 une structure projet, pour piloter huit groupes de travail autour des grands thèmes identifiés :

- immobilisations;
- personnel;
- instruments financiers;
- produits des activités ordinaires;
- information sectorielle et tests de dépréciation des immobilisations;
- consolidation;

- provisions, hors bilan et parties liées;
- états financiers.

Ces groupes de travail ont eu pour mission d'analyser tous les impacts dans leur domaine et de proposer les solutions qui en découlent, en considérant l'ensemble des enjeux : financiers, organisationnels, systèmes d'information.

Une planification rigoureuse a été mise en place, ainsi que des réunions régulières de coordination, permettant de maîtriser les délais du projet et de s'assurer de la cohérence des options envisagées par les différents groupes de travail.

L'année 2006 a été largement consacrée à l'analyse de toutes les options à prendre dans les comptes consolidés du Groupe, en tenant compte des spécificités propres à une entreprise publique.

3.4.2 Des instances décisionnelles impliquées

Le passage aux normes IFRS est un projet d'entreprise avant d'être un projet comptable. Des instances de validation formelles ont donc été mises en œuvre tout au long du projet :

- un comité de pilotage présidé par le directeur financier s'est tenu environ toutes les six semaines;
- des points d'étape réguliers avec les commissaires aux comptes ont permis de valider tout au long du projet les choix effectués par l'entreprise;
- le comité d'audit a été étroitement associé aux différentes phases du projet; il a donné son aval aux options proposées par l'équipe projet;
- les normes IFRS et leurs conséquences ont été présentées à la direction générale.

L'implication des instances gouvernant l'entreprise a donc permis d'entériner les options structurantes pour la RATP et de garantir le respect du calendrier devant conduire à la production des premiers comptes en IFRS en juin 2007, avec retraitement des comptes 2006 à fin de comparaison.

3.4.3 Des évolutions induites

La préparation du passage aux normes IFRS a été l'occasion de passer en revue de façon exhaustive l'ensemble des processus comptables et, pour certains d'entre eux, de faire évoluer leur traitement dans les comptes sociaux.

- **Les contrats long terme** : c'est notamment le cas des contrats long terme, pour lesquels, au-delà d'un certain seuil, la RATP a mis en œuvre un suivi à l'avancement, se conformant ainsi aux règles comptables, d'une part, et se donnant une visibilité accrue sur ces contrats, d'autre part.
- **Les avantages au personnel** : les travaux préparatoires au passage aux normes IFRS ont aussi conduit à analyser en détail tout le champ des « avantages au personnel » (au sens de la norme).

La création de la caisse de retraites du personnel de la RATP (CRP RATP) au 1^{er} janvier 2006 a permis de régler le problème du provisionnement des retraites. Elle s'est accompagnée de la mise en œuvre de modalités de fonctionnement entre l'entreprise et la CRP RATP, tant de façon transitoire pour l'année 2006 durant la phase d'installation de la Caisse que de façon pérenne. Les différents circuits d'information ont fait l'objet de conventions signées entre les deux structures, garantissant l'étanchéité financière et la séparation réelle entre la CRP RATP et l'entreprise.

Les autres avantages au personnel ont fait l'objet de travaux approfondis, particulièrement sous l'angle de l'engagement de l'entreprise; la complexité résulte de la qualité de propre assureur social de la RATP, situation qui n'est pas prévue par les textes réglementaires comptables, que ce soit en normes françaises ou IFRS.

L'entreprise a été amenée à provisionner dans ses comptes sociaux des éléments de la protection sociale (chômage et maladie longue durée) pour lesquels son engagement a été clairement établi.

4. LE CONTRÔLE DES FILIALES

Les filiales font l'objet de procédures de contrôle spécifiques, qui visent à maîtriser les risques inhérents au développement et qui comportent plusieurs modalités.

4.1 Les contrôles a priori

Ils comprennent :

- le contrôle de la stratégie des filiales à travers l'élaboration de plans à moyen terme glissants; ce contrôle est exercé par un comité d'engagement constitué, pour chaque filiale, de représentants de la direction de la filiale, ainsi que du département contrôle de gestion et finances et de la direction générale de la RATP;
- le contrôle des décisions à forts enjeux que sont notamment le budget, l'arrêté des comptes, les réponses aux appels d'offres importants, les contrats importants, les opérations concernant le capital, les prises de participation, les créations de sous-filiales; ce contrôle est exercé par le comité d'engagement précité et, pour les filiales de premier rang, selon l'importance des décisions, par les instances de contrôle de la RATP (l'agence des participations de l'État [APE], la mission de contrôle économique et financier des transports, la direction du budget et la direction générale de la mer et des transports).

Les comités d'engagement des filiales interviennent évidemment en amont des conseils d'administration des filiales, dont ils encadrent les décisions.

4.2 Les contrôles a posteriori

Ils prennent la forme :

- d'un reporting financier mensuel, sur la base notamment d'informations comptables unifiées remontées à travers le progiciel *Magnitude* et présentées sous la forme d'un tableau de bord des filiales communiqué au Comité exécutif. Le progiciel *Magnitude*, acquis en 2006 en vue de remplacer le logiciel *Carat*, sert à la fois au reporting mensuel et à la consolidation des comptes, ce qui garantit l'homogénéité des informations;
- de la réalisation d'audits : chaque année, certaines filiales font l'objet d'un audit complet de fonctionnement, dont les conclusions sont présentées à la direction de la filiale, en présence de représentants du Comité exécutif de la RATP.

Les contrôles *a priori* et le reporting financier mensuel sont animés par l'unité filiales, montages financiers, fiscalité du département contrôle de gestion et finances; les audits sont assurés par l'inspection générale / audit interne.

4.3 Les autres contrôles

Le Conseil d'administration de la RATP examine la situation des filiales deux fois par an :

- en mars, pour ce qui concerne les résultats de l'année antérieure, en même temps que les comptes consolidés;
- en septembre, pour ce qui concerne les résultats à fin juin, en même temps que les comptes consolidés aux six mois.

En outre, le Comité d'audit a instauré, fin 2003, une procédure de reporting des risques principaux des filiales, sous la forme d'un tableau commenté d'indicateurs de risques.

4.4 Les évolutions

Depuis sa création, le contrôle des filiales adapte et complète, de manière continue, ses procédures pour tenir compte des modifications de l'environnement et des incidents qui ont pu survenir.

Ce contrôle exercé par la RATP est en voie d'être complété par un contrôle de gestion exercé par la filiale RATP Développement sur ses propres filiales et participations; ce contrôle repose sur un reporting de gestion utilisant également le progiciel *Magnitude*.



Pierre Mongin

Annexes

Annexe I CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMMISSIONS

1. Le Conseil d'administration

En application du décret 84-276 du 13 avril 1984, modifié par les décrets 2004-500 du 7 juin 2004 et 2006-1018 du 11 août 2006, le Conseil d'administration de la RATP se compose de 27 membres, répartis de la manière suivante :

- neuf représentants de l'État, nommés par décret;
- neuf personnalités nommées par décret :
 - deux personnalités choisies en fonction de leurs compétences dans le domaine des transports ou des politiques de déplacement,
 - trois personnalités issues des milieux socio-économiques,
 - deux représentants des clients des transports collectifs,
 - deux élus des communes ou groupements de communes concernées par l'activité de l'entreprise;
- neuf représentants des salariés élus par le personnel de l'entreprise.

Un administrateur est proposé par le conseil pour être nommé Président-directeur général par décret pris en conseil des ministres sur le rapport du ministre chargé des transports.

Le commissaire du gouvernement et le chef de la mission de contrôle économique et financier des transports siègent de droit aux séances du conseil, ainsi que le secrétaire du comité d'entreprise ou son représentant.

Le Conseil d'administration désigne, sur proposition du Président-directeur général, le secrétaire du conseil qui a la responsabilité des comptes rendus et procès-verbaux des séances du conseil et des commissions permanentes ou temporaires.

Le conseil se réunit au moins six fois par an, compte non tenu d'éventuelles réunions extraordinaires pour le renouvellement du mandat du conseil ou du Président-directeur général.

2. Les commissions du conseil

Deux commissions permanentes, composées à parts égales d'administrateurs, sont chargées de préparer les travaux du conseil. La première examine plus particulièrement les dossiers relatifs au développement et à la modernisation technique et technologique, notamment le développement et la maintenance des réseaux, l'amélioration de la qualité de service, la recherche et les marchés. La seconde examine plus particulièrement les dossiers économiques et stratégiques, notamment les budgets d'exploitation et les programmes d'investissement, les comptes, les conventions ou contrats de desserte, ainsi que des questions sociales, notamment le plan de formation, la politique en matière d'habitat, le développement hors contrat RATP/STIF, les activités des filiales et le rapport d'activité et de développement durable. Elle assure le suivi du contrat RATP/STIF et du plan d'entreprise.

Un comité d'audit, composé de six administrateurs (deux administrateurs élus du personnel, un administrateur membre du collège des personnalités, trois administrateurs représentant l'État) est chargé de donner un avis au conseil sur les comptes sociaux et consolidés, sous l'aspect de la fiabilité des systèmes d'information qui concourent à leur établissement, la gestion financière, les principes de gestion et de présentation comptable, les comptes analytiques, les plans de développement des systèmes d'information comptable et de contrôle de gestion, le programme de l'audit interne et la qualité de ses méthodes, la politique de maîtrise des risques.

Indépendamment des décisions de gestion, qui font l'objet d'un vote du conseil, le Président-directeur général peut proposer au conseil des débats d'orientation dans les domaines où il est nécessaire de définir une politique pour l'entreprise à moyen et long terme.

3. Filiales et participations

Le Président-directeur général désigne le représentant de la RATP aux assemblées générales et au Conseil d'administration des sociétés dans lesquelles elle détient des participations, et en informe le conseil. Le Conseil d'administration de la RATP entend au moins une fois par an un rapport sur chacune des sociétés dans laquelle elle détient une participation significative.

4. Rapport d'activité et de développement durable

Ce rapport, relatif aux activités de la RATP au cours de l'année écoulée, doit être approuvé par le Conseil d'administration.

Annexe II

PRINCIPAUX DOSSIERS EXAMINÉS PAR LE CONSEIL EN 2006

1. Orientations du Président-directeur général

2. Débats

- Présentation de l'état d'avancement des projets du contrat de plan État-région.
- Propositions de la RATP dans le cadre de la préparation du contrat de projet 2007-2013.
- Politique de développement de la RATP hors contrat avec le STIF.
- Contribution de la RATP à un schéma directeur de l'accessibilité.
- Bilan de la politique des achats, dont retour d'expérience sur les marchés de service.

3. Dossiers économiques et stratégiques

- Présentation des comptes sociaux et consolidés du groupe RATP au 31 décembre 2005 et au 30 juin 2006.
- Budget d'exploitation de l'exercice 2007.
- Programme d'investissements pour l'exercice 2007 – autorisation d'emprunts.
- Plan de formation 2006.
- Rapports de gestion du groupe RATP au 31 décembre 2005 et au 30 juin 2006.
- Compte-rendu du suivi du contrat avec le STIF et du plan d'entreprise.
- Information sur les perspectives 2006 des filiales.
- Politique sociale de la RATP en faveur de l'habitat pour 2007.
- Refinancement des prêts 1% logement (prêts CIL).
- Participation de la RATP à l'augmentation de capital de Financière Transdev.
- Contre-garanties apportées par la RATP à la garantie fournie par RATP Développement (dans le cadre de l'appel d'offres Mittelrheinbahn et au titre de la location du matériel roulant de Mittelrheinbahn).

4. Contrat de plan État-région

DÉCLARATIONS DE PROJET

- Pôle multimodal de Pompadour.

AVANT-PROJETS

- Création d'un site propre pour un tramway guidé sur pneus entre la place du 8-mai-1945 à Saint-Denis et le pôle Garges – Sarcelles.
- Information sur le pôle multimodal de Choisy-le-Roi.
- Prolongement de la ligne de tramway T2 entre La Défense et Bezons.
- Création de la ligne de tramway Châtillon – Vélizy – Viroflay.
- Prolongement de la ligne de tramway T1 de la gare de Saint-Denis à Asnières – Gennevilliers (AGIII).
- Création du transport en commun en site propre Pompadour – Sucy-Bonneuil.
- Création de la ligne de tramway Villejuif – Athis-Mons.

5. Marchés importants

- Automates de distribution et de rechargement de titres de transport (étude, réalisation, fourniture, installation, mise en service et maintenance).
- Surveillance incendie des établissements du RER et globale (incendie et gardiennage) des bâtiments tertiaires des pôles Nord-Sud-Est et centre de la RATP.
- Consolidation et amélioration de l'étanchéité par injection des infrastructures (2 lots).
- Maintenance des installations de signalisation du métro et du tramway.
- Gestion de la relation clients de la Carte Navigo Imagine R (comutitres).
- Fourniture de pièces de rechange pour autobus RVI, Irisbus et Heuliez Bus.

Annexe III NOMBRE DE RÉUNIONS ET DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2006

Séances	Nombre	Activités	Nombre
Conseil d'administration :			
- 27 janvier	}	Délibérations	53
- 31 mars			
- 19 mai			
- 30 juin			
- 7 juillet			
- 6 octobre			
- 1 ^{er} décembre			
Commission du développement et de la modernisation technique et technologique	}	dont : marchés > 16 M€ Avant-projets	7 7
Commission économique et stratégique	6		
Comité d'audit	5		
Groupe de travail	2	Débats	5
TOTAL des séances	25		

Annexe IV LES INSTANCES TRANSVERSALES RATTACHÉES À LA PRÉSIDENTE

1. L'inspection générale / audit interne

L'inspection générale / audit interne est composée d'une équipe de vingt personnes, dont seize auditeurs. Créé en 1986, l'audit interne a pour finalité de « donner une assurance sur le niveau de maîtrise des opérations en contrôlant et en évaluant le fonctionnement du groupe RATP »⁽¹²⁾.

L'inspection générale a été créée en 1999 « afin de renforcer les moyens de pilotage et de contrôle interne de la RATP »⁽¹³⁾.

• L'audit interne

Attributions

Les auditeurs peuvent être chargés d'audits de régularité, d'efficacité, de management ou de performance.

Périmètre d'intervention

L'audit interne effectue des missions dans tous les domaines (administratif, technique, financier) et sur l'ensemble des systèmes du Groupe RATP, qu'ils soient opératoires, informationnels ou de pilotage.

Les missions comprennent des audits d'unité, des audits de politique et de processus, des audits de projet, des audits de filiale et des audits de suivi.

Méthodes et actions

Les missions d'audit interne s'inscrivent dans le cadre d'un programme annuel réalisé à partir de propositions recueillies auprès des directeurs de département, délégués généraux et membres du Comité exécutif ; ce programme s'appuie également sur la cartographie des risques et sur les propositions des auditeurs. Il est soumis au Comité d'audit, puis approuvé par la direction générale.

L'auditeur exerce ses fonctions sur ordre de mission nominatif signé du Président-directeur général. Les constats qu'il établit donnent lieu à l'établissement d'un rapport adressé au Président-directeur général avec copie aux autres membres du comité exécutif, ainsi qu'aux directeurs de département et responsables d'unité directement concernés.

Après chaque audit, un plan d'actions est élaboré par les responsables audités dans un délai de deux mois après la présentation du rapport. Le plan d'actions est envoyé à l'audit interne qui en vérifie la pertinence au regard des préconisations et le transmet avec son avis, pour validation au(x) directeur(s) de département concerné(s) ou à la direction générale, selon le type d'audit.

Ponctuellement, le comité d'audit peut faire réaliser des missions d'audit et entendre l'audit interne sur les conclusions de missions d'audit.

(12) IG 432 C du 02/09/2003, art.2.1.

(13) NG 5265 du 19/05/99.

• L'inspection générale

Attributions

À la demande de la direction générale, l'inspection générale réalise des études et des enquêtes sur la mise en œuvre des stratégies et des politiques d'entreprise, l'éclairage des choix en amont des décisions, des sujets sensibles et la protection des intérêts économiques, y compris lorsque ceux-ci sont susceptibles de mettre en cause des agissements individuels.

Périmètre d'intervention

La compétence de l'inspection générale s'exerce dans le même périmètre que celui de l'audit interne.

Méthodes et actions

L'inspection générale intervient sur ordre de mission validé et signé par le Président-directeur général. Chaque mission fait l'objet d'un rapport confidentiel qui lui est remis directement, ainsi que, le cas échéant, à l'initiateur de la mission.

2. Le contrôle général de sécurité

Le contrôle général de sécurité a pour mission principale de contrôler tous les processus concernant la sécurité dans l'entreprise, notamment la sécurité ferroviaire, la sécurité incendie, la sécurité des systèmes d'information, la sécurité des biens et des personnes, et la prévention des catastrophes naturelles.

Il comprend l'unité *sécurité incendie* et l'unité *maîtrise des risques d'entreprise*.

• L'unité sécurité incendie

Attributions

Cette unité assure un rôle de conseiller du Président-directeur général et de la ligne managériale sur tous les aspects relatifs à la sécurité incendie et à l'évacuation :

- améliorer de manière continue le niveau de sécurité incendie de l'entreprise;
- coordonner les actions des services de secours et d'incendie avec celles de l'entreprise;
- contrôler les établissements en exploitation et les projets de construction;
- former le personnel à la sécurité incendie et au secourisme.

L'unité *sécurité incendie* s'assure de la cohérence des systèmes de sécurité incendie et intègre l'Inspection générale de sécurité incendie (IGSI), qui exerce des missions de contrôle réglementaire portant principalement sur le respect des dispositions et procédures relatives aux gares, stations et bâtiments à construire ou à modifier.

Périmètre d'intervention

L'Inspection générale de sécurité incendie couvre tous les établissements recevant du public (gares et stations) des réseaux de transports guidés. L'unité *sécurité incendie* intervient transversalement dans tous les départements de l'entreprise par le biais de la commission technique de sécurité incendie (CTSI) et de son réseau de référents.

Méthodes et actions

L'unité *sécurité incendie* joue un rôle de formation et de cadrage sur le respect des réglementations ou des objectifs à atteindre en stations et tunnels, ainsi que sur la mise en œuvre des systèmes de sécurité incendie. Par ailleurs, cette unité organise des essais de feu-fumées et réalise la mesure et l'analyse du comportement aérodynamique des espaces souterrains pour leur mise en sécurité, et ce, en vue d'établir et de mettre à jour les guides opérateurs de désenfumage « tunnels et stations ».

• L'unité maîtrise des risques d'entreprise

Attributions

- améliorer de manière continue le niveau de maîtrise des risques de l'entreprise, tant sur les risques actuels que sur les risques émergents :
 - en proposant des politiques et directives sur les différents aspects des risques,
 - en vérifiant leur mise en œuvre et en mesurant leur efficacité dans l'ensemble de l'entreprise,
 - en développant la culture de maîtrise des risques par des sensibilisations et des formations,
 - en prenant en compte, notamment, les facteurs humains, organisationnels et juridiques,
 - en favorisant le développement des analyses approfondies (retour d'expérience) et de la veille méthodologique;
- conseiller le Président-directeur général et la ligne managériale sur tous les aspects relatifs aux risques (dysfonctionnements, environnement, opportunités de tout domaine non saisies...);
- effectuer, sur demande de la direction générale ou des départements, des analyses approfondies, des contrôles, des enquêtes, des audits et des expertises;
- animer des commissions transversales lorsqu'une approche système est nécessaire;
- prendre en charge le pilotage de la sécurité des systèmes d'information de l'entreprise en liaison avec tous les départements.

Cette unité intervient principalement et en priorité sur les activités ayant des conséquences sur la sécurité des personnes et des biens, et vérifie la bonne application des règles de conception, de réalisation, d'exploitation et de maintenance en vigueur.

Périmètre d'intervention

L'unité *maîtrise des risques d'entreprise* comprend notamment une fonction *sécurité des systèmes d'information* et une fonction *audit de maîtrise des risques système*.

Elle anime un réseau transversal *maîtrise des risques d'entreprise*, qui assure la veille, la coordination et le suivi des actions à un niveau transversal, et le partage des bonnes pratiques.

Méthodes et actions

Des missions d'audit sont réalisées suivant un programme annuel arrêté par la direction générale sur proposition du contrôleur général de sécurité.

Une mission d'audit de maîtrise des risques système peut concerner un produit, une procédure, un processus ou un suivi; elle se déroule conformément aux principes édictés par la norme NF EN ISO 19011 de décembre 2002.

Réalisée dans le cadre d'un ordre de mission nominatif, chaque mission donne lieu à un rapport écrit assorti de recommandations. Celles-ci sont suivies d'un plan d'actions élaboré par les départements audités, puis validé selon le cas, par les départements concernés ou par la direction générale, après avis du contrôleur général de sécurité.

3. La délégation générale à la qualité et au développement durable

Comprenant douze chargés de mission, la délégation générale à la qualité et au développement durable a pour missions de définir, promouvoir et soutenir les politiques de qualité et de développement durable de la RATP, dans le souci permanent d'amélioration des performances de l'entreprise.

Attributions

La délégation générale à la qualité et au développement durable est chargée de proposer et de faire valider les projets transversaux dans ces deux domaines, puis de contribuer à leur mise en œuvre grâce notamment à :

- la promotion de la qualité et du développement durable dans l'entreprise;
- la réalisation ou l'organisation d'audits qualité;
- l'assistance méthodologique et technique;
- l'accompagnement des démarches des départements ou des unités.

Périmètre d'intervention

La délégation générale à la qualité et au développement durable intervient principalement :

- auprès de la direction générale et des départements, pour proposer les orientations des politiques de qualité et de développement

durable, et garantir que les démarches qui en résultent s'intègrent dans la stratégie de l'entreprise ;

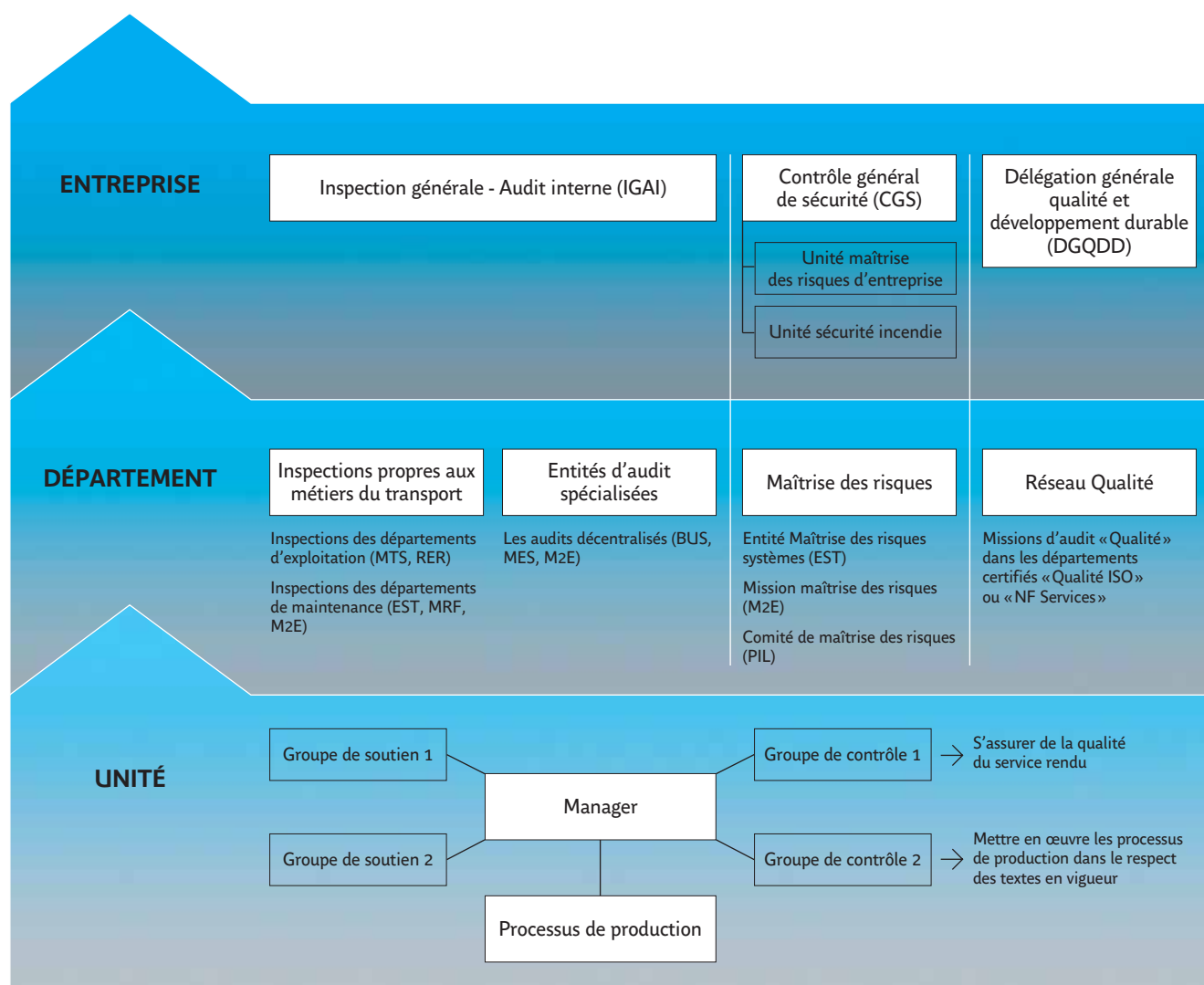
- auprès de trois réseaux (qualité, environnement et Erable⁽¹⁴⁾), composés de représentants de chaque département, pour susciter des initiatives sur le terrain, fournir une assistance méthodologique aux différentes unités dans leurs démarches et favoriser des échanges de bonnes pratiques.

Méthodes et actions

Les projets de politique sont préparés par le délégué général, en cohérence avec le plan d'entreprise. Les projets sont présentés pour avis à des directeurs de département, aux délégués qualité, puis à la direction générale, avant d'être approuvés par le Président-directeur général.

La politique est ensuite diffusée et commentée aux délégués qualité, puis déclinée au sein des départements.

Annexe V L'ORGANISATION DE LA MAÎTRISE DES ACTIVITÉS



(14) Le réseau qualité se compose d'une équipe de correspondants chargés d'accompagner le déploiement du management par la qualité dans tous les départements. Le réseau environnement est une équipe de correspondants, dédiée au développement des référentiels et à leur intégration dans l'entreprise. Le réseau Erable est une équipe de correspondants chargés d'intégrer la démarche de développement durable dans la culture de la RATP.

Annexe VI

LE SYSTÈME COMPTABLE DE LA RATP

1. La production des états comptables et financiers

Outre ses arrêtés mensuels internes, la RATP produit annuellement des comptes sociaux et des comptes consolidés certifiés. Elle publie aussi des comptes sociaux et consolidés semestriels attestés.

La RATP produit par ailleurs des notices d'emprunt. Celles-ci sont visées par les commissaires aux comptes et par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Dans son ensemble, la production comptable de la RATP couvre les besoins de la gestion budgétaire et économique des unités et des départements. Dans ce cadre, la RATP produit trimestriellement un compte de résultat de gestion par réseaux de transport.

2. Les procédures de contrôle pour la production des comptes sociaux

2.1 Un corps de doctrines et des structures

La RATP applique un principe de séparation des fonctions entre les comptables (agents appartenant en général au département contrôle de gestion et finances), les trésoriers et les services qui ordonnent les dépenses.

Les comptables disposent, pour exercer leur activité, d'un ensemble de textes à caractère réglementaire, organisationnel et comptable, rédigés et mis à jour dans le système documentaire qualité de l'unité *comptabilité d'entreprise*.

La comptabilité de la RATP est organisée de manière à effectuer des contrôles tout au long du processus de production des comptes.

2.2 Des contrôles « au fil de l'eau »

- Les unités et groupes de soutien des départements participent au fonctionnement de la comptabilité en ordonnant les dépenses et recettes de l'entreprise et en définissant, dans le cadre de règles communes, le plan de leurs comptes analytiques. Cette participation peut prendre la forme d'un accès aux systèmes d'information comptable pour y enregistrer des données (notamment des charges externes).
- Les bureaux comptables de proximité de l'unité *comptabilité d'entreprise* ont pour mission de contrôler les imputations comptables saisies dans le système de gestion par les unités. Ils effectuent les éventuels redressements et comptabilisent les différentes opérations qui ne sont pas déléguées aux unités.
- Toutes les informations aboutissent au niveau des services centraux afin de permettre l'élaboration des documents de synthèse et d'assurer un certain nombre de tâches non décentralisées : tenue des comptabilités « fournisseurs » et « clients », centralisation des recettes, élaboration des déclarations fiscales et sociales, contrôle de la qualité comptable, production des états financiers (bilan, compte de résultat, annexe...).

2.3 Une logique d'arrêtés mensuels

Tous les mois, il est procédé à un arrêté partiel des comptes à l'occasion duquel les bureaux comptables s'assurent de la cohérence des variations des charges et des produits, et procèdent à des écritures d'inventaires. Un bureau comptable central a pour rôle d'analyser transversalement les résultats.

2.4 Des opérations de révision comptable, de contractualisation et de justification des comptes de bilan

- Révision des sous-comptes bancaires décentralisés : ils sont gérés par les unités de l'entreprise et font l'objet d'au moins une révision comptable chaque année pour vérifier le bon respect des procédures comptables et administratives qui les régissent.
- Délégations comptables : certains secteurs de l'entreprise disposent de délégations comptables (possibilité de générer des écritures comptables dans les systèmes sans intervention des comptables de l'unité *comptabilité d'entreprise*). Une démarche de contractualisation de ces délégations (périmètre, responsabilités, modalités de révision...) est en cours.
- Justification des comptes de bilan : les comptes de bilan sont placés sous la responsabilité d'un ou plusieurs bureaux de l'unité et font l'objet de procédures d'analyse et de justification à une fréquence au moins semestrielle.

Rapport des commissaires aux comptes

sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la RATP pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la RATP, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Conseil d'administration en application des dispositions de l'article L. 621-18-3 du Code monétaire et financier.

Il appartient au Président du Conseil d'administration de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la RATP.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le

rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration.

Fait à Paris – La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 2 avril 2007

Les commissaires aux comptes

Salustro Reydel
Membre de KPMG International

Philippe Arnaud

PricewaterhouseCoopers Audit

Paul Onillon

Comptes consolidés

Rapport des commissaires aux comptes 97

Bilan consolidé du Groupe 98

Compte de résultat consolidé du Groupe 100

Tableau de flux de trésorerie du Groupe 101

Annexes aux comptes consolidés du Groupe 102

Notes complémentaires 108

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le ministre de l'Économie, des Finances et du Budget, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la RATP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations données dans la note 4 de l'annexe, qui exposent l'incidence sur les comptes consolidés de l'institution par un décret du 26 décembre 2005 d'une caisse de retraites du personnel de la RATP à compter du 1^{er} janvier 2006 et de la comptabilisation des avantages à long terme du personnel.

2. Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Création de la caisse de retraites de la RATP

La note 4 de l'annexe rappelle que, par décret du 26 décembre 2005, il a été institué une caisse de retraites du personnel de la RATP à compter du 1^{er} janvier 2006. La création de la caisse et les textes consécutifs ont ainsi modifié les obligations de la RATP à l'égard de ses salariés retraités.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par le groupe RATP, nous nous sommes assurées du bien-fondé des impacts de cette création sur les méthodes comptables du groupe RATP et sur la présentation qui en est faite, ainsi que la justification des impacts sur les comptes consolidés.

Avantages au personnel

La note 4 de l'annexe rappelle que, dans la perspective du passage aux IFRS au 1^{er} janvier 2007, ont été identifiés des avantages au personnel à long terme antérieurement non provisionnés. Les conséquences de ces engagements ont été tirées dans les comptes de l'exercice 2006.

S'agissant des avantages au personnel à long terme, nous avons examiné leur recensement, leur évaluation et leur traduction comptable. Nous avons revu les hypothèses retenues ainsi que les calculs effectués permettant de valider le montant des provisions inscrites au passif du bilan consolidé à l'ouverture et la clôture de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris – La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 2 avril 2007

Les commissaires aux comptes

Salustro Reydel
Membre de KPMG International
Philippe Arnaud

PricewaterhouseCoopers Audit
Paul Onillon

Bilan consolidé du Groupe

Au 31 décembre 2006

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2006			31/12/2005
ACTIF	NOTES	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
Capital souscrit non appelé					
Écarts d'acquisition	8.10	6 936	- 5 059	1 877	2 395
Immobilisations incorporelles	8.11	292 651	- 174 557	118 094	93 458
Immobilisations corporelles	8.12	16 528 469	- 7 651 434	8 877 035	8 642 015
Immobilisations financières	8.13	122 052	- 4 787	117 265	111 045
Titres mis en équivalence	8.14	85 784		85 784	65 905
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		17 035 892	- 7 835 837	9 200 055	8 914 818
Stocks et encours					
Stocks et encours	8.15	146 132	- 29 818	116 314	113 540
Avances et acomptes versés					
Avances et acomptes versés		1 459		1 459	3 287
Créances					
Créances	8.21	5 210 658	- 25 776	5 184 882	4 735 958
– Clients et comptes rattachés		195 641	- 20 491	175 150	174 925
– Opérations de leasehold	8.8	4 648 758		4 648 758	4 266 116
– Autres créances		366 259	- 5 285	360 974	294 917
Actifs financiers					
Valeurs mobilières de placement					
Valeurs mobilières de placement	8.19	287 686		287 686	180 364
– Opérations de leasehold	8.8	22 470		22 470	22 470
– Autres VMP		265 216		265 216	157 894
Disponibilités					
Disponibilités	8.19	72 553		72 553	111 073
– Opérations de leasehold	8.8				
– Autres disponibilités		72 553		72 553	111 073
Charges constatées d'avance	8.23	53 965		53 965	62 683
TOTAL ACTIF CIRCULANT		5 772 453	- 55 594	5 716 859	5 206 906
Charges à répartir					
Charges à répartir	8.24	7 094		7 094	5 628
Primes de remboursement des obligations					
Primes de remboursement des obligations		9 413		9 413	12 004
TOTAL ACTIF		22 824 852	- 7 891 431	14 933 421	14 139 356

(en milliers d'euros)			
PASSIF	NOTES	31/12/2006	31/12/2005
Dotation en capital		283 367	283 367
Contre-valeur des immobilisations mises à disposition		250 701	250 701
Réserves		1 123 008	1 134 713
Réserves de conversion Groupe		371	- 338
Résultat de l'exercice		43 080	55 830
TOTAL CAPITALS PROPRES	8.16	1 700 527	1 724 273
Réserves hors Groupe		12 199	11 970
Réserves de conversion hors Groupe		89	43
Résultat hors Groupe		80	- 27
TOTAL INTÉRÊTS MINORITAIRES	8.16	12 368	11 986
Provisions pour charges		2 875 531	2 479 676
Opérations de leasehold	8.8	2 723 339	2 371 695
Autres		152 192	107 981
Provisions pour risques		47 611	46 227
Écarts d'acquisition passif	8.10	41	54
TOTAL PROVISIONS	8.17	2 923 183	2 525 957
Dettes financières	8.18 et 8.19	4 658 433	4 455 025
Avances et acomptes reçus		2 965	2 044
Fournisseurs et comptes rattachés	8.22	190 723	190 278
Autres dettes		1 413 356	1 310 144
Opérations de leasehold	8.8	522 462	425 602
Autres		890 894	884 542
Produits constatés d'avance	8.23	4 031 866	3 919 649
Opérations de leasehold	8.8	1 522 638	1 599 510
Subventions d'investissement		2 373 121	2 160 086
Autres produits constatés d'avance		136 107	160 053
TOTAL DETTES		10 297 343	9 877 140
TOTAL PASSIF		14 933 421	14 139 356

Compte de résultat consolidé du Groupe

Au 31 décembre 2006

<i>(en milliers d'euros)</i>	NOTES	31/12/2006	31/12/2005
Chiffre d'affaires	8.2	3 710 696	3 429 572
Contribution forfaitaire		223 604	684 461
Autres produits d'exploitation		200 828	199 719
Achats consommés		- 790 448	- 726 015
Charges de personnel	8.3	- 2 203 817	- 2 022 949
Résultat net des régimes sociaux de la RATP	8.4	- 12 404	- 476 707
Autres charges d'exploitation		- 30 530	- 37 220
Impôts et taxes		- 237 529	- 229 644
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions		- 608 489	- 579 441
Résultat d'exploitation		251 911	241 776
Résultat financier	8.6	- 209 262	- 190 658
Résultat courant des sociétés intégrées		42 649	51 118
Résultat exceptionnel	8.7	2 712	4 731
Impôts sur les résultats	8.9	- 3 240	- 2 486
Résultat net des sociétés intégrées		42 121	53 363
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	8.14	1 726	3 503
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		- 687	- 1 063
Résultat net de l'ensemble consolidé		43 160	55 803
Intérêts minoritaires	8.16	- 80	27
Résultat net (part du Groupe)	8.16	43 080	55 830

Tableau de flux de trésorerie du Groupe

Au 31 décembre 2006*

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2006	31/12/2005 RECLASSE
Résultat net de l'ensemble consolidé	43 160	55 803
Amortissements et provisions sur actifs	604 920	583 625
Provisions passifs	6 239	- 1 245
Quote-part de subventions d'investissements virée au résultat	- 99 040	- 94 454
Plus ou moins-values de cession	1 454	8 516
Élimination de la variation des impôts différés	- 885	51
Quote-part des sociétés mises en équivalence	- 1 726	- 3 504
Marge brute d'autofinancement	554 122	548 792
Dividendes reçus des mises en équivalence	2 419	1 662
Incidence de la variation du BFR lié à l'activité	- 39 594	- 9 563
Flux de trésorerie lié à l'activité	516 947	540 891
Acquisition d'immobilisations (hors variation du BFR sur investissements)	- 896 500	- 816 694
Variation du BFR sur investissements	3 839	74 328
Variation des subventions d'investissement à recevoir	39 375	- 86 707
Cessions d'immobilisations	7 181	16 899
Incidence des variations de périmètre	- 230	- 6 899
Flux de trésorerie lié aux investissements	- 846 335	- 819 073
Dividendes versés aux minoritaires	- 72	- 387
Augmentation de capital	97	0
Émissions d'emprunts (hors variation des intérêts courus)	431 060	196 181
Variation des intérêts courus	- 1 601	2 302
Émission de billets de trésorerie		- 104 684
Remboursements d'emprunts (hors variation des intérêts courus)	- 296 205	- 378 387
Remboursement de billets de trésorerie		0
Subventions d'investissements	194 775	173 078
Ingénierie financière	73 709	
Flux de trésorerie lié au financement	401 763	- 111 897
Incidence de la variation des taux de change	- 296	253
Incidence des changements de principes comptables	- 198	0
Variation de trésorerie	71 876	- 389 826
Trésorerie d'ouverture	247 404	889 306
Trésorerie de clôture	319 280	499 480
Variation de trésorerie	71 876	- 389 826

* Voir note 8.24.

Annexes aux comptes consolidés du Groupe

Au 31 décembre 2006

1. DATE DE CLÔTURE DES COMPTES CONSOLIDÉS

Les sociétés consolidées arrêtent leur exercice social au 31 décembre.

2. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

2.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe RATP sont établis conformément aux dispositions du règlement 99-02 du Comité de réglementation comptable.

2.2 Méthodes préférentielles

Selon le règlement 99-02 (§300), certaines méthodes sont considérées comme préférentielles dans les comptes consolidés.

Le groupe RATP applique les méthodes préférentielles suivantes :

- inscription à l'actif des immobilisations financées dans le cadre d'opérations de crédit-bail (voir § 5.2);
- étalement systématique sur la durée de vie de l'emprunt des frais d'émission et des primes de remboursement et d'émission des emprunts obligataires (voir § 5.7);
- enregistrement en résultat des écarts de conversion figurant dans les comptes individuels des entreprises consolidées (voir § 5.14);
- comptabilisation suivant la méthode à l'avancement des opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice (voir § 5.16).

En revanche, le groupe RATP a pris l'option de ne pas appliquer la méthode préférentielle suivante :

- provisionnement des engagements de retraite et prestations assimilées.

Les engagements au titre des indemnités de départ en retraite et prestations assimilées des filiales du groupe RATP se trouvent en engagements hors bilan (voir note 8.25).

2.3 Comparabilité des exercices

Les principes suivants ont été respectés :

- continuité d'exploitation;
- indépendance des exercices.

2.4 Retraitements des comptes individuels

Sont pratiqués dans les comptes consolidés du groupe RATP :

- des retraitements et des reclassements d'homogénéité permettant l'harmonisation des méthodes d'évaluation et de présentation utilisées par les différentes sociétés du périmètre par rapport aux règles définies par le groupe (voir § 5.1 – frais d'établissement; § 5.14 – écarts de conversion; § 2.6 – réévaluation);

- des retraitements destinés à éliminer l'incidence des écritures passées dans les comptes individuels par la seule application des réglementations fiscales (subventions d'investissement : voir § 5.12; provisions réglementées);
- des retraitements résultant de la comptabilisation des impositions différées (voir § 5.8);
- des reclassements sur le chiffre d'affaires : les autres produits de gestion courante de la RATP sont intégrés au chiffre d'affaires du Groupe.

2.5 Conversion des comptes exprimés en devises

Les états financiers des filiales Eurailco UK, M'Dina Bus et certaines filiales des groupes Systra et Transdev, dont la devise de fonctionnement est différente de celle de la maison mère, ont été convertis en euros selon la méthode suivante :

- les comptes de bilan sont convertis sur la base des taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice;
- les comptes de résultat sont convertis sur la base du taux moyen de l'exercice.

Les différences de conversion sur le résultat et les capitaux propres sont portées directement en capitaux propres sous la rubrique « Réserves de conversion » pour la part du Groupe et sous la rubrique « Intérêts minoritaires » pour la part des minoritaires. Lors de la cession d'une société étrangère, les différences de conversion comptabilisées en capitaux propres s'y rapportant sont reconnues en résultat.

2.6 Retraitement des écarts de réévaluation

En 1976, la RATP a pratiqué une réévaluation de l'ensemble de ses terrains et de ses titres de participation.

En application du règlement 99-02 (§ 302), si certaines entreprises comprises dans le périmètre de consolidation ont procédé à une réévaluation de caractère légal ou libre de leurs immobilisations et que les autres ne l'ont pas fait, soit l'ensemble des immobilisations du Groupe est réévalué, soit l'incidence de la réévaluation pratiquée par ces entreprises est neutralisée.

La RATP étant la seule société du Groupe à avoir réévalué ses immobilisations, l'incidence de celle-ci a été annulée dans les comptes du Groupe.

2.7 Traitement des écarts de première consolidation

Lors de l'acquisition d'une société consolidée, le coût d'acquisition des titres est affecté, sur la base de la juste valeur, aux actifs et passifs identifiables de la société.

La différence entre le coût d'acquisition des titres et la juste valeur des actifs et passifs identifiables constitue l'écart d'acquisition.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif du bilan consolidé, et amortis sur une durée fixée en fonction de l'activité économique de la participation n'excédant pas vingt ans. Celle-ci est définie en

fonction de la durée des marchés ou des contrats détenus par les entreprises acquises.

Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits en provision pour risques au passif du bilan consolidé et sont rapportés au résultat en fonction des hypothèses et des objectifs fixés lors de l'acquisition (voir note 8.10).

3. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

3.1 Périmètre et méthodes de consolidation

Voir note 8.1 : Présentation de la liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation et des méthodes d'intégration associées.

3.2 Variations de périmètre

3.2.1 Entrée de périmètre

La société Xelis, créée le 22 mars 2006, est entrée dans le périmètre au cours de l'exercice 2006. Détenue à 100% par RATP International, elle est consolidée selon la méthode de l'intégration globale.

3.2.2 Variations de pourcentage d'intérêt

Au cours de l'exercice, la RATP a participé à l'augmentation de capital de Financière Transdev pour un montant de 20 M€, maintenant sa participation à hauteur de 49,9%.

3.2.3 Cessions / sorties de périmètre

La société Equival 87 a été sortie du périmètre en raison du caractère non significatif de ses états financiers (cf. seuils de consolidation définis ci-après au § 3.3).

Le 13 septembre 2006, la société Equival 38 a été dissoute, après transmission universelle de son patrimoine à sa maison mère, la société Equival.

3.3 Seuils et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés incluent les comptes de la RATP, de ses filiales et des participations qui présentent un caractère significatif au regard de l'image fidèle de l'ensemble consolidé. Les principes et seuils suivants ont ainsi été retenus :

- consolidation systématique de toutes les holdings;
- consolidation des entités « de second rang » si elles dépassent deux des trois seuils suivants :
 - produits d'exploitation externes (social) > 750 k€,
 - total bilan consolidé > 500 k€,
 - total capitaux propres > 250 k€;
- consolidation des filiales détenues en direct par la RATP si elles dépassent deux des trois seuils suivants pendant deux exercices consécutifs :
 - chiffre d'affaires > 1 M€,
 - total bilan consolidé > 10 M€,
 - capitaux propres > 5 M€ en valeur absolue.

Les sociétés contrôlées par le Groupe de manière exclusive directement ou indirectement sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés sous contrôle conjoint entre le Groupe et les autres actionnaires sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe n'exerce pas de contrôle mais exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence; celle-ci est présumée lorsque le Groupe détient au moins 20% du capital de la société.

À noter par ailleurs que :

- les GIE ont été laissés en dehors du périmètre de consolidation lorsqu'ils ne représentent qu'un intérêt négligeable par rapport à l'image fidèle des comptes du Groupe, leurs résultats étant par ailleurs distribués en totalité et automatiquement affectés aux comptes courants de leurs membres;
- le GIE « Commutitres » a été laissé en dehors du périmètre de consolidation en raison de son activité qui se limite à la répartition de recettes entre ses différents membres. De plus, l'ensemble de ses charges et produits est enregistré dans les comptes de ses membres et son résultat affecté automatiquement en comptes courants. Par ailleurs, l'ensemble de ses actifs est financé par ses différents membres. La consolidation de ce GIE se traduirait par un reclassement bilantiel des comptes courants en actif immobilisé ou circulant dont l'impact ne présente pas un caractère significatif par rapport à l'image fidèle des comptes du Groupe;
- la SAEM Tram de Mulhouse a été laissée en dehors du périmètre de consolidation, le Groupe n'assurant dans les faits aucun contrôle;
- la SA Logis Transports ayant le statut de société HLM n'est pas consolidée compte tenu des limitations réglementaires applicables aux sociétés HLM. En effet, conformément à l'avis du comité d'urgence du CNC du 4 juillet 2001, lorsque l'entreprise consolidante n'est pas elle-même une SA HLM, les SA HLM qu'elle contrôle ou sur lesquelles elle exerce une influence notable ne doivent pas être consolidées, car l'entreprise consolidante ne pourra jamais appréhender leur patrimoine.

4. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE LA PÉRIODE ET ÉVÉNEMENTS POST CLÔTURE

Création d'une caisse de retraites à la RATP

Par décret n° 2005-1635 du 26 décembre 2005, il est institué une caisse de retraites du personnel de la Régie autonome des transports parisiens à compter du 1^{er} janvier 2006.

Cette caisse assure le fonctionnement du régime spécial de retraites dont relèvent les agents et anciens agents du cadre permanent de la RATP ainsi que leurs ayants droit.

La caisse de retraites du personnel de la RATP est un organisme de sécurité sociale de droit privé, doté de la personnalité morale. Elle est chargée d'une mission de service public et est placée sous la tutelle conjointe des ministres chargés du Budget, des Transports et de la Sécurité sociale.

La création de la caisse de retraites du personnel de la RATP au 1^{er} janvier 2006 et les textes consécutifs ont modifié les obligations de la RATP à l'égard de ses anciens salariés. Les obligations de prestations qui étaient les siennes ont été reprises par la nouvelle caisse, la RATP se trouvant dorénavant engagée vis-à-vis de ses salariés par un régime à cotisations définies.

Cette situation nouvelle a entraîné les impacts suivants sur la présentation des comptes :

- les engagements de retraites qui étaient mentionnés antérieurement dans l'annexe sont devenus sans objet;
- les provisions pour dettes de salaires ont été réévaluées de la prise en compte des cotisations retraites auxquelles se trouve assujettie la RATP depuis cette date. L'impact de ce changement, soit –31 M€, a été imputé directement sur les capitaux propres, ce changement résultant d'un événement exceptionnel ayant affecté la situation de la RATP;
- la réforme intervenue a supprimé le déficit du régime social des retraites; en conséquence, la contribution forfaitaire versée à la RATP pour le compenser a été réduite à due concurrence.

Avantages au personnel

Dans la perspective du passage aux normes IFRS applicables au groupe RATP à compter du 1^{er} janvier 2007, le périmètre des engagements sociaux a fait l'objet d'une revue exhaustive. Le recensement a permis d'identifier des avantages au personnel à long terme qui n'étaient pas comptabilisés auparavant. Ces engagements ont été comptabilisés au 1^{er} janvier 2006 par diminution des capitaux propres pour –37 M€.

Ils concernent les engagements relatifs à la cessation progressive d'activité, à l'assurance chômage et aux congés maladie longue durée.

Les avantages post-emploi figurent en information hors-bilan, la RATP n'appliquant pas la méthode préférentielle.

5. MÉTHODES COMPTABLES ET RÈGLES D'ÉVALUATION

BILAN

5.1 Immobilisations incorporelles

Les coûts de développement

Les coûts de développement, afférents à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale, sont inscrits à l'actif du bilan lorsqu'ils remplissent les six critères énoncés par la réglementation comptable. Leur durée d'amortissement dépend de la durée d'utilité du bien auquel ils se rapportent. Tous les autres frais de recherche et de développement sont pris en charges d'exploitation.

Les systèmes d'informations

Les systèmes d'informations acquis ou créés par le Groupe sont inscrits au bilan. Ils se décomposent de la manière suivante :

- leurs coûts de développement et de paramétrage sont amortis sur une durée de cinq à dix ans en fonction de la durée d'utilisation du système;
- les logiciels et le matériel acquis pour la mise en service du système sont amortis sur une durée de trois ans.

Les frais d'établissement

Les frais d'établissement portés à l'actif dans les comptes individuels des sociétés consolidées sont éliminés et considérés comme des charges de l'exercice. Leurs amortissements sont retraités en conséquence.

5.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles du Groupe sont composées :

Des biens mis à la disposition de la RATP

Ils comprennent des biens mis à la disposition de la RATP, qui demeurent la propriété des collectivités publiques, notamment du Syndicat des transports d'Île-de-France, autorité organisatrice des transports en région parisienne, et des biens acquis ou créés par la RATP.

En effet, ces deux catégories de biens sont inscrites à l'actif du bilan de la RATP, car, conformément à son cahier des charges, elle en assume l'entretien et le renouvellement. Les immobilisations sont inscrites au bilan à leur coût historique à l'exception des immobilisations en service au 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation dans les conditions définies par l'article 61 de la loi de finances pour 1977.

Conformément à la méthode de comptabilisation des actifs par composants applicable à compter du 1^{er} janvier 2005, toutes les immobilisations ont été décomposées afin d'appliquer des durées d'utilisation propres à chacun des composants en fonction de leur fréquence de renouvellement ou des opérations de renouvellements. Au 1^{er} janvier 2005, la RATP a appliqué la méthode de reconstitution du coût historique amorti.

Conformément au règlement CRC 2004-06, les coûts de démantèlement du matériel roulant ferroviaire font l'objet d'une provision pour charges en contrepartie de leur inscription à l'actif immobilisé en tant que composants amortis sur la durée d'utilisation des trains.

Des biens propres acquis ou créés

Ces biens sont évalués :

- à leur coût d'acquisition comprenant le prix d'acquisition augmenté des frais accessoires externes, directement liés à l'acquisition (frais de transport, installation, montage) et internes nécessaires à la mise en service. Sont donc exclus tous les frais de structure non directement liés à la production d'immobilisations, les charges financières et tous les frais généraux;
- à leur coût de production pour les immobilisations créées comprenant le coût d'utilisation des matières consommées augmenté des charges directes et d'une fraction des charges indirectes de production.

Des biens faisant l'objet de contrats de location financière (leasehold)

Ces contrats portent sur du matériel roulant ferroviaire et font appel à des ingénieries financières américaines et suédoises :

- les contrats de leasehold américain ne donnent lieu à aucun retraitement dans les comptes consolidés, la RATP maintenant ces biens à l'actif de son bilan à leur coût d'acquisition (cf. ci-dessus) dans la mesure où elle en conserve la propriété et l'usage. Le bénéfice de ces opérations est enregistré au compte de résultat et étalé sur la durée des contrats;

– le contrat de leasehold suédois mis en place en 2002 (tranche 1) et 2004 (tranche 2) est retraité dans les comptes consolidés de façon à faire apparaître en immobilisations corporelles les biens concernés à leur coût d'acquisition diminué de l'avantage financier obtenu. Les loyers correspondants enregistrés dans les comptes sociaux sont annulés dans les comptes consolidés et un amortissement a été comptabilisé conformément aux méthodes du Groupe.

Des biens financés par crédit-bail

Ces biens sont retraités de façon à les faire apparaître à l'actif du bilan consolidé pour leur coût historique ; en contrepartie, une dette financière est comptabilisée au passif.

Un amortissement selon les mêmes dispositions que celui comptabilisé pour les biens équivalents détenus en pleine propriété et une charge financière sont substitués à la redevance enregistrée dans les comptes sociaux.

Conformément à la méthode de comptabilisation des actifs par composants, toutes les immobilisations ont été décomposées afin d'appliquer des durées d'utilité propre à chacun des composants en fonction de leur fréquence de renouvellement ou des opérations de rénovation. Le groupe RATP a appliqué la méthode de reconstitution du coût historique amorti.

Test de dépréciation

Les règles comptables prévoient également la mise en œuvre d'une démarche pour identifier s'il existe un indice quelconque montrant qu'un actif ait pu perdre notablement de sa valeur. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

Le Groupe RATP n'a pas identifié au cours de l'exercice d'indice montrant qu'un actif ait pu perdre de sa valeur.

5.3 Durées d'amortissement

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la méthode linéaire, en fonction des durées d'utilisation déterminées par les techniciens.

Durées d'amortissement des biens les plus représentatifs :

(en années)	DURÉE D'UTILISATION
Bâtiments	
Gros œuvre des bâtiments	70 à 100
Second œuvre et aménagements des bâtiments	6 à 30
Infrastructures ferroviaires	
Gros œuvre des tunnels, points d'arrêts, accès	35 à 140
Aménagements des points d'arrêts et accès	15 à 40
Voies	10 à 50
Alimentation courant de traction métro	5 à 50
Caténaires RER – tramway	15 à 50
Signalisation des voies et système d'aide à la conduite des trains	
Système d'automatisation de l'exploitation des trains (SAET)	5 à 35
Pilotage automatique	15 à 30
Signalisations des voies	10 à 40

Matériels roulants	
Matériels roulants ferrés	20 à 40
Matériels roulants bus	4 à 10
Véhicules de tourisme	8
Installations et équipements, matériel et outillage	
Appareils élévateurs et translateurs	10 à 40
Portillons automatiques, tourniquets d'admission des voyageurs	10 à 20
Matériel à imprimer, délivrer et oblitérer les titres de transport	5 à 10
Télécoms et alarmes	5 à 15
Installations électriques	5 à 30
Postes de transformation de courant	10 à 100
Matériel d'épuisement et ventilation	15 à 30
Équipements et matériel de climatisation	5 à 10
Équipements de sonorisation et d'affichages lumineux	10 à 30
Matériel et outillage	5 à 30
Autres matériels et mobiliers	3 à 15

Les pièces de rechange

Les pièces de rechange sont comptabilisées en immobilisations et sont valorisées au coût unitaire d'origine.

Aménagements publicitaires et commerciaux

Les aménagements publicitaires et commerciaux sont totalement amortis sur l'exercice de réalisation des dépenses.

5.4 Immobilisations financières

Les titres de participation dans les sociétés non consolidées et les autres immobilisations financières figurent au bilan pour leur prix d'acquisition, net des éventuelles provisions pour dépréciation.

Les frais annexes (honoraires...) étant désormais inclus dans le coût d'acquisition des titres dans les comptes sociaux, il n'y a plus lieu de retraiter ces frais dans les comptes consolidés.

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors que la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition en tenant compte de la quote-part de situation nette des titres détenus ou d'une valeur probable de négociation ainsi que des perspectives de rentabilité des sociétés concernées.

5.5 Stocks

Ils sont évalués au coût moyen pondéré et peuvent inclure des frais accessoires d'achat.

Les stocks font l'objet d'une provision pour dépréciation, dès lors que la valeur d'utilité devient inférieure au coût moyen pondéré.

5.6 Créances clients et comptes rattachés

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsqu'un risque potentiel de non-recouvrement apparaît.

5.7 Frais d'émission d'emprunts et primes de remboursement

Les frais d'émission et les primes de remboursement des emprunts obligataires sont étalés linéairement sur la durée de vie des emprunts concernés.

Toutefois, dans l'hypothèse où la décision de rembourser par anticipation l'emprunt est prise avant la date d'arrêté des comptes, les charges afférentes sont amorties en totalité.

5.8 Impôts différés

Le Groupe comptabilise des impôts différés pour l'ensemble des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs ou passifs et leur valeur fiscale, à l'exception des retraitements liés aux comptes sociaux de la RATP, qui n'est pas soumise à l'impôt sur les sociétés.

Les différences temporaires déductibles, les déficits fiscaux et crédits d'impôts donnent lieu à la constatation d'impôts différés actif. Les différences temporaires imposables donnent lieu à la constatation d'impôts différés passif.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable en retenant pour les sociétés françaises le dernier taux d'impôt voté à la date de la clôture (33,33% pour l'exercice 2006), et ne font pas l'objet d'une actualisation.

Au 31 décembre 2006, des reports déficitaires ont été activés dans le groupe Systra.

5.9 Dotation en capital

La loi du 21 mars 1948 a créé la RATP sans lui attribuer de capital. Toutefois, en 1986, les pouvoirs publics lui ont accordé une dotation en capital.

5.10 Contre-valeur des immobilisations mises à disposition

Cette composante des capitaux propres correspond à la valeur du 1^{er} janvier 1949 (date de création de la RATP), des actifs mis à sa disposition.

5.11 Réserves

En application des textes créant et régissant la RATP, les plus-values et moins-values sur cessions d'actifs immobiliers alimentent directement des comptes de réserves, une distinction étant opérée selon qu'il s'agit de biens mis à disposition ou de biens créés par la Régie. Ces réserves procurent, selon des dispositions prises en accord avec les autorités de tutelle, des ressources finançant l'acquisition d'immobilisations nouvelles.

5.12 Subventions d'investissement

Le Groupe perçoit des subventions d'investissement, principalement des autorités territoriales. En application du règlement 99-02, le montant de ces subventions d'investissement rattachables aux exercices ultérieurs est reclassé en produits constatés par avance.

Les subventions encaissées pour l'acquisition de terrains sont rapportées au résultat par dixième. Pour les autres biens immobilisés, les subventions sont reprises en résultat au même rythme que les amortissements des biens correspondants.

5.13 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont destinées à couvrir les risques connus à la clôture de l'exercice conformément au règlement du CRC 2000-06.

5.14 Écarts de conversion en résultat

Les écarts de conversion des créances et dettes en devises figurant dans les comptes individuels des sociétés consolidées sont inscrits en résultat consolidé.

Les soldes monétaires libellés en devises sont convertis en fin d'exercice au taux de clôture, à l'exception de ceux concernant des opérations couvertes de façon parfaites par des contrats d'échanges de devises (cross currency swaps). Les opérations parfaitement couvertes notamment les dettes financières en devises sont présentées au cours de couverture.

5.15 Dettes financières et couverture

Les emprunts sont présentés au bilan à leur valeur de remboursement en euros.

Opérations en devises

Les soldes monétaires libellés en devises sont convertis en fin d'exercice au taux de clôture à l'exception de ceux concernant des opérations couvertes de façon parfaites par des contrats d'échanges de devises (cross currency swaps). Les opérations parfaitement couvertes notamment les dettes financières en devises sont présentées au cours de couverture.

À la date d'arrêté des comptes, lorsque l'application du cours de conversion a pour effet de modifier les montants en euros précédemment comptabilisés, les différences de conversion sont inscrites au passif du bilan lorsque la différence correspond à un gain latent, et à l'actif du bilan lorsque la différence correspond à une perte latente. Les pertes latentes entraînent la constitution d'une provision pour risques de change.

Instruments financiers dérivés

La RATP gère les risques de marchés liés aux variations de taux d'intérêts, de change et de matières premières en utilisant des instruments dérivés (swaps de taux d'intérêts ou de matières premières, options sur taux ou matières premières et cross currency swaps). La quasi-totalité des instruments dérivés est qualifiée de couverture et est strictement adossée à la dette et à la consommation du gazole.

Les produits et charges résultant de l'utilisation de ces instruments sont constatés en résultat de manière symétrique à l'enregistrement des charges et produits des opérations couvertes.

Les différentiels d'intérêts à recevoir ou à payer résultant des opérations de swaps, caps et floors de couverture, ainsi que les primes

et soultes liées à ces opérations sont constatés en résultat sur la durée de vie des contrats comme un ajustement de la charge d'intérêt.

Les gains et pertes latents résultant des contrats affectés à la couverture des achats futurs de gazole (budgétés) sont différés et pris en compte en résultat financier lors de la réalisation de la transaction couverte.

COMPTE DE RÉSULTAT

5.16 Chiffre d'affaires

La méthode dite du chiffre d'affaires à l'avancement est utilisée dans les filiales suivantes :

- groupe Systra ;
- RATP Développement ;
- Xelis.

Cette méthode consiste à comptabiliser le chiffre d'affaires et la marge dégagée en fonction de l'avancement des contrats.

La totalité des pertes à terminaison est provisionnée en cas de contrat déficitaire.

5.17 Indemnités de départ à la retraite

Les indemnités de départ à la retraite font l'objet d'une charge à payer pour les agents en activité remplissant les conditions de départ.

En revanche, les droits acquis par les autres agents au titre des indemnités de départ en retraite ou des autres avantages postérieurs à l'emploi sont inscrits en engagements hors bilan (voir note 8.25).

5.18 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel du Groupe est constitué des éléments ne se rapportant pas aux activités ordinaires du Groupe.

Les éléments imputables aux activités ordinaires du Groupe, même exceptionnels par leur fréquence ou leur montant, sont, quant à eux, compris dans le résultat courant, à l'exception des opérations de locations financières (leasehold) réalisées par la RATP (voir note 8.7).

6. INFORMATION SUR LES OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

Leasehold américain

La RATP effectue des opérations de « leasehold ». Il s'agit d'instruments de gestion de la dette de l'entreprise qui consistent, pour la RATP, à concéder un droit de jouissance de biens dans des conditions et selon des modalités qui permettent à des investisseurs étrangers (jusqu'à présent américains) de considérer qu'ils jouissent de la propriété économique des biens, ce qui les autorise à les amortir et, par conséquent, à en retirer un gain fiscal important.

Une opération de leasehold est composée d'une location principale consentie par la RATP et d'une sous-location destinée à lui faire conserver néanmoins la jouissance du bien. La RATP dispose d'une option (EBO) en sa faveur, au terme d'une période plus courte que

la durée totale de l'opération, lui permettant d'interrompre le montage en rachetant la part restante du contrat de location longue.

Économiquement et comptablement en France, il n'y a pas de cession, du moins durant la période précédant l'option de renouvellement (EBO).

Le gain fiscal obtenu par l'investisseur étranger est partagé avec la RATP. Le profit global de chaque opération est inclus dans l'avance reçue au moment de la signature des contrats. Elle représente une réduction immédiate de la dette de l'entreprise. Elle est comptabilisée, chaque année, linéairement en résultat exceptionnel.

L'ensemble des frais, sous-loyers, intérêts et loyers principaux sont comptabilisés en charges et produits exceptionnels en application des règles relatives aux opérations de defeasance qui doivent être comptabilisées globalement comme des opérations uniques à caractère exceptionnel.

Le leasehold ne fait pas l'objet de retraitement dans les comptes consolidés.

Swedish lease

La structure de lease suédois fonctionne en amont de la livraison des équipements.

L'investisseur paye au fournisseur la totalité de la valeur du matériel. La RATP effectue des dépôts swapés qui serviront à couvrir le paiement des loyers et l'option de rachat des équipements. L'écart entre les dépôts et la valeur du matériel représente le profit réalisé par la RATP.

Leasing

Au cours de l'exercice 2003, la société LFI a signé plusieurs contrats de leasing portant essentiellement sur des autobus. La plus-value comptabilisée dans les comptes sociaux de l'exercice 2003 s'élevait à 5629 k€. Cette plus-value fait l'objet d'un étalement sur six ans (durée moyenne des contrats) dans les comptes consolidés.

7. AUTRES INFORMATIONS

7.1 Amiante (RATP)

Le programme d'éradication de l'amiante friable imposé par le décret 96-97 du 7 février 1996, est réalisé en quasi-totalité. Seules quelques opérations présentant, en termes d'enjeu financier, un caractère non significatif restent à réaliser.

Concernant l'amiante non friable (amiante cachée ou matériaux de l'amiante), son retrait sera réalisé au fil de l'eau à la faveur d'opérations de maintenance ou de travaux touchant les installations.

Compte tenu de l'absence de connaissances précises des installations ou équipements contenant de l'amiante non friable et, de ce fait, de la difficulté à prévoir les moyens à mettre en œuvre pour en organiser le retrait, il n'est pas possible aujourd'hui de définir une programmation à plus de six mois pour ce type d'intervention. En conséquence, aucune provision comptable n'a été enregistrée dans les comptes 2006. En 2006, les dépenses engagées à ce titre s'élèvent à 2,2 M€.

La RATP répond également aux nouvelles obligations fixées par le décret du 13 juillet 2001 en procédant régulièrement à des mesures du niveau d'empoussièrement.

Par ailleurs, une étude interne a été menée afin de recenser les cas de maladies professionnelles liées à l'amiante et d'évaluer leurs conséquences financières pour l'entreprise.

Une provision couvre l'intégralité du risque lié aux cas déclarés ou ayant fait l'objet d'actions contentieuses. Bien qu'il ne soit pas possible de préjuger de l'impact financier des actions futures, la RATP considère que la provision inscrite au bilan au 31 décembre 2006 pour 8,8 M€ est suffisante et correspond à sa meilleure estimation du risque financier encouru par l'entreprise à ce titre.

7.2 Avantages au personnel à long terme

L'évaluation des avantages au personnel résulte d'un calcul actuariel. Ce calcul est basé sur des hypothèses de comportements sociaux (mortalité, turnover, etc.) et des hypothèses économiques (taux d'actualisation, profil de carrière, etc.).

Le taux d'actualisation retenu au 31 décembre 2006 est de 4 % comme au 31 décembre 2005. Ce taux comprend un taux d'inflation de 2 %.

Les engagements sociaux à long terme de la RATP sont :

- engagements relatifs aux versements des rentes accidents du travail et maladies professionnelles. La RATP assure elle-même le service des rentes accidents du travail/maladies professionnelles à ses agents en activité ou à ses retraités. Ces rentes ont pour objet d'indemniser les séquelles définitives physiques ou psychologiques ainsi que leur incidence professionnelle dans le déroulement de la carrière de l'assuré. Seules les rentes versées aux actifs relèvent des avantages à long terme faisant l'objet d'une provision : 15,3 M€ ;
- engagements relatifs aux médailles du travail : 13,6 M€ ;
- engagements relatifs à la cessation progressive d'activité : 24,7 M€ ;
- engagements relatifs à l'assurance chômage : 6,3 M€ ;
- engagements relatifs aux congés maladie longue durée : 2,1 M€.

8. NOTES COMPLÉMENTAIRES

(Sauf mention contraire, tous les montants sont exprimés en milliers d'euros, soit k€)

Note 8.1 Périmètre du Groupe	109
Note 8.2 Ventilation du chiffre d'affaires	110
Note 8.3 Charges de personnel	110
Note 8.4 Résultat des régimes sociaux	110
Note 8.5 Ventilation de l'effectif moyen	111
Note 8.6 Charges et produits financiers	112
Note 8.7 Charges et produits exceptionnels	112
Note 8.8 Opérations de locations financières (leasehold)	113
Note 8.9 Impôts sur les résultats	114
Note 8.10 Écarts d'acquisition	115
Note 8.11 Immobilisations incorporelles	115
Note 8.12 Immobilisations corporelles	115
Note 8.13 Immobilisations financières	115
Note 8.14 Titres mis en équivalence	116
Note 8.15 Stocks nets	116
Note 8.16 Capitaux propres du Groupe et intérêts minoritaires	117
Note 8.17 Provisions pour risques et charges	118
Note 8.18 Emprunts et dettes financiers	118
Note 8.19 Actif et dettes financiers	119
Note 8.20 États des positions du Groupe face au risque de taux d'intérêt	119
Note 8.21 Créances d'exploitation et hors exploitation	121
Note 8.22 Dettes d'exploitation et hors exploitation	121
Note 8.23 Comptes de régularisation	122
Note 8.24 Tableau de flux de trésorerie	122
Note 8.25 Engagements hors bilan	124
Note 8.26 Informations sectorielles	125
Note 8.27 Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction	125

Note 8.1 Périmètre du Groupe

SIÈGE SOCIAL	N° SIREN	% CONTRÔLE	% INTÉRÊT	MÉTHODE	ÉVOLUTION 2006
Pôle Transports					
RATP Développement 54, quai de la Rapée LAC A 318 75599, Paris Cedex 12	389 795 006	75,00	75,00	IG	
Orlyval Service (OVS) Établissement de Wissous, Chemin de Fresnes, 91320 Wissous	380 041 962	99,00	74,25	IG	
SQY BUS ZI Les Bruyères, 9, avenue Jean-Pierre-Timbaud, 78192 Trappes Cedex	387 950 322	89,65	67,24	IG	
Société des lignes touristiques (SLT) 13, rue Auber, 75009 Paris	418 517 215	50,00	37,50	IP	
Société d'exploitation des lignes touristiques (SELT) 147-149, rue Saint-Honoré, 75001 Paris	418 176 053	24,50	18,37	MEE	
Société des transports du Val-d'Oise (TVO) 1, chemin du Clos-Saint-Paul, 95210 Saint-Gratien	314 388 950	35,00	26,25	MEE	
Société des transports du bassin chellois (STBC) 9, place du Grand-Jardin, 77500 Chelles	415 290 832	15,00	11,25	MEE	
TP2A 6, rue des Biches 74100 Ville-la-Grand	444 714 380	51,00	38,25	IG	
Equival SAS 54, quai de la Rapée 75599, Paris Cedex 12	453 974 354	50,00	37,50	IP	TUP Equival- Equival 38
Mobicité 54, quai de la Rapée 75599, Paris Cedex 12	442 325 460	100,00	75,00	IG	
Flexcité 54, quai de la Rapée LAC A 318, 75599 Paris Cedex 12	450 710 207	51,00	38,25	IG	
Eurailco GmbH Maybachstrasse 6, 70469 Stuttgart	HRB 24.127	50,00	37,50	IP	
Trans Regio Markstrasse 19, Kaiserslautern	HRB 5225	37,55	28,16	IP	
Eurailco UK Ltd Garrick House 74 Chiswick H. Ro, London W4 SY	4531158	50,00	37,50	IP	
EM Services 54, quai de la Rapée, 75599 Paris Cedex 12	453 815 961	90,00	67,50	IG	
M'Dina Bus 10, avenue du 2-Mars, Casablanca, Maroc	133 511	20,00	15,00	MEE	
Tram di Firenze Florence		24,90	18,68	MEE	
Gest Spa Florence		51,00	38,25	IG	
Flexcite 94 allée Jean-Baptiste-Preux, 94140 Alfortville	480 200 393	51,00	38,25	IG	
Société Financière Groupe Perrier					
ZI Les Bruyères, 9, avenue Jean-Pierre-Timbaud, 78192 Trappes Cedex	350 302 147	100,00	75,00	IG	
Cars Perrier ZI Les Bruyères, 9, avenue Jean-Pierre-Timbaud, 78192 Trappes Cedex	589 725 266	100,00	75,00	IG	
SCI Perrier ZI Les Bruyères, 9, avenue Jean-Pierre-Timbaud, 78192 Trappes Cedex	429 490 550	100,00	75,00	IG	
Financière Transdev L'Atrium, 6, place Abel-Gance, 92100 Boulogne-Billancourt	442 610 788	49,88	49,88	MEE	
Groupe Transdev L'Atrium, 6, place Abel-Gance, 92100 Boulogne-Billancourt	542 104 377	25,00	25,00	MEE	
RATP International 54, quai de la Rapée LAC A 19, 75599 Paris Cedex 12					
Alexa Viale dei Mille 115, Florence	05266640480	37,00	37,00	MEE	
La Ferroviaria Italiana (LFI) Via Guido Monaco 37, 52100 Arezzo	00092220516	12,00	12,00	MEE	
LFI Services Italie		12,00	12,00	MEE	
TFT SPA Italie		12,00	12,00	MEE	
RFT SPA Italie		12,00	12,00	MEE	
Pôle Ingénierie					
Financière Systra 5, avenue du Coq, 75009 Paris	384 061 958	50,00	50,00	IP	
Groupe Systra 5, avenue du Coq, 75009 Paris	387 949 530	50,00	35,87	IP	
Xelis Bâtiment Hautacam – 12, avenue du Val-de-Fontenay 94120 Fontenay-sous-Bois	489 087 593	100,00	100,00	IG	Création
Pôle Valorisation des espaces					
• Commerce					
Promo Métro 43-45, rue du Gouverneur-Général-Éboué, 92137 Issy-les-Moulineaux	712 029 099	100,00	100,00	IG	
• Télécom					
Telcité 1, avenue Montaigne, 93167 Noisy-le-Grand Cedex	411 759 962	100,00	100,00	IG	
Naxos 1, avenue Montaigne, 93167 Noisy-le-Grand Cedex	420 511 990	100,00	100,00	IG	
• Immobilier					
SEDP 54, quai de la Rapée, 75599 Paris Cedex 12	380 038 687	100,00	100,00	IG	
SADM 54, quai de la Rapée, 75599 Paris Cedex 12	380 962 902	100,00	100,00	IG	

Groupe Systra

Les comptes du palier de consolidation du groupe Systra sont intégrés selon la méthode de l'intégration proportionnelle à 50% pour les actifs et passifs, avec constitution d'intérêts minoritaires à hauteur de 14,13%. Cette méthode d'intégration est conforme au traitement recommandé par le règlement 99-02 ainsi qu'au pacte d'actionnaires, la SNCF et la RATP, maisons mères via Financière Systra, organe de gestion des décisions stratégiques du groupe Systra, contrôlant l'ensemble des décisions.

Société des transports du bassin chellois (STBC)

Suite à sa fusion avec la société TUC en 2005, la société n'est plus contrôlée qu'à 15%. Certaines décisions stratégiques nécessitant cependant l'unanimité des actionnaires, il a été considéré que la RATP exerce encore une influence notable. La société est donc désormais consolidée par mise en équivalence.

Les pourcentages de contrôle et d'intérêt mentionnés ci-dessus n'intègrent pas la quote-part détenue par le groupe Transdev.

Note 8.2 Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe se compose notamment :

- des recettes du transport de voyageurs, liées au contrat avec le Syndicat des transports d'Île-de-France comprenant :
 - les recettes directes du trafic perçues des voyageurs,
 - des compensations tarifaires,
 - la rémunération de la vente assise sur le montant des ventes réalisées sur les réseaux,
 - un bonus ou malus pour la qualité de service,
 - les pénalités forfaitaires appliquées aux voyageurs en irrégularité;

Nota : La contribution forfaitaire, perçue par la RATP maison mère, figée sur la durée du contrat STIF et garantissant son équilibre n'est pas intégrée au chiffre d'affaires;

- des produits des activités annexes comprenant principalement les revenus de la publicité commerciale et des locaux commerciaux;
- des recettes hors transport comprenant :
 - les prestations de services à des tiers, notamment à la SNCF,
 - la vente de produits et de produits résiduels,
 - la radiotéléphonie et les télécommunications.

	31/12/2006	31/12/2005
Produits du transport	3 305 221	3 121 161
Produits des activités annexes	111 518	79 824
Prestations de services hors transport	130 007	125 118
Ventes de produits et marchandises hors transport	152 954	92 948
Radiotéléphonie et télécommunications	10 996	10 522
Chiffre d'affaires	3 710 696	3 429 572

Note 8.3 Charges de personnel

Les charges de personnel du Groupe sont constituées à hauteur de 97% par les charges de la RATP.

Note 8.4 Résultat des régimes sociaux

RÉSULTAT NET PAR NATURE DE RISQUE	31/12/2006	31/12/2005
Maladie	- 12 460	- 14 954
Accidents du travail	- 273	1 498
Chômage	- 42	- 1 954
Famille	371	1 262
Résultat de la protection sociale	- 12 404	- 14 148

Suite à la création d'une caisse de retraites des agents RATP au 1^{er} janvier 2006, le risque vieillesse n'est plus géré par la RATP. Pour rappel, le risque vieillesse au 31 décembre 2005 est de - 462 560 k€.

Note 8.5 Ventilation de l'effectif moyen

	MÉTHODE	% D'INTÉGRATION	31/12/2006		31/12/2005	
			EFFECTIF GLOBAL	QUOTE-PART DU GROUPE *	EFFECTIF GLOBAL	QUOTE PART DU GROUPE *
Alexa	MEE	37,00%	0	–	0	–
Cars Perrier	G	100,00%	196	196	191	191
EM Services	G	100,00%	ND		8	8
Equival	P	50,00%	ND		13	7
Equival 38	P	50,00%	NC		6	3
Equival 87	P	50,00%	NC		ND	
Eurailco UK	P	50,00%	ND		0	–
Eurailco GmbH	P	50,00%	ND		0	–
Financière Cars Perrier	G	100,00%	0	–	0	0
Financière Systra	P	50,00%	0	–	0	–
Financière Transdev	MEE	50,00%	0	–	–	–
Flexcité	G	100,00%	29	29	1	1
Flexcité 94	G	100,00%	62	62	40	40
Groupe Systra	P	50,00%	1 489	745	1 386	693
Groupe Transdev	MEE	25,00%	ND		ND	–
LFI	MEE	12,00%	ND		ND	–
LFI Services	MEE	12,00%	ND		ND	–
M'Dina Bus	MEE	20,00%	ND		ND	–
Mobicité	G	100,00%	ND		13	13
Naxos	G	100,00%	0	–	0	–
Orlyval Services	G	100,00%	73	73	79	79
Promo Métro	G	100,00%	20	20	ND	
RATP maison mère	G	100,00%	43 645	43 645	43 616	43 616
RATP DEV	G	100,00%	9	9	ND	
RATP International	G	100,00%	ND		ND	
RFT Spa	MEE	12,00%	ND		ND	–
SADM	G	100,00%	0	–	0	–
SCI Cars Perrier	G	100,00%	0	–	0	0
SEDP	G	100,00%	35	35	46	46
SELT	MEE	49,00%	ND		ND	–
SLT	P	50,00%	ND		ND	
Sqybus	G	100,00%	43	43	41	41
STBC	P	20,00%	ND		ND	
Telcité	G	100,00%	14	14	22	22
TFT Spa	MEE	12,00%	ND		ND	–
Trans Regio	P	50,00%	73	37	62	31
TP2A	G	100,00%	ND		69	69
TVO	MEE	35,00%	ND		315	–
Xelis	G	100,00%	ND		NC	–
Effectif moyen des sociétés contrôlées				44 907		44 860

* Les effectifs des sociétés en intégration globale sont pris à 100%. Pour les intégrations proportionnelles, le pourcentage de contrôle a été appliqué sur l'effectif total et pour les sociétés mises en équivalence, les effectifs ne sont pas pris en compte.

NC : non consolidée.

ND : non disponible.

Note 8.6 Charges et produits financiers

	31/12/2006	31/12/2005
Charges d'intérêts	- 216 929	- 228 611
Autres charges financières	- 65 859	- 339 898
Dotations financières	- 3 968	- 3 824
dont primes de remboursement des obligations	- 2 591	- 2 817
Revenus des prêts et créances	626	392
Revenus des valeurs mobilières de placement	1 409	1 164
Autres produits financiers	75 186	379 164
Reprises sur provisions financières	273	955
Résultat financier	- 209 262	- 190 658

Note 8.7 Charges et produits exceptionnels

	31/12/2006	31/12/2005
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	- 3 038	- 1 252
VNC des immobilisations	- 8 719	- 9 203
Autres charges exceptionnelles	- 208 743	- 295 501
Dotations exceptionnelles sur amortissements et provisions	- 387 150	- 398 900
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 107	3 013
Produits de cession	1 899	1 634
Abandons de créances obtenus		
Autres produits exceptionnels	571 437	571 377
Reprises exceptionnelles sur amortissements et provisions	35 919	133 563
Résultat exceptionnel	2 712	4 731

Le résultat exceptionnel s'analyse comme suit :

RATP

Résultat sur cessions et réformes des immobilisations corporelles et incorporelles	- 4 416
Amiante, risque maladie professionnelle	- 75
Travaux de désamiantage	- 2 178
Opérations de leasehold	10 892
Divers	- 278
	<u>3 945</u>

Transregio

Provision pour perte à terminaison	- 1 224
Autres	- 156
	<u>- 1 380</u>

Autres	147
Total Groupe	2 712

Note 8.8 Opérations de locations financières (leasehold)

L'impact détaillé des opérations de locations/sous-locations de trains sur les états financiers est le suivant :

Opérations de leasehold américain

Impacts sur la trésorerie (en milliers d'euros)

CONTRATS	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Produits de location principale	560 061	269 516	228 874	840 625	639 985	454 943
Charges de sous-location	526 587	239 242	205 264	799 837	600 768	447 049
Profits nets RATP	33 474	30 274	23 610	40 788	39 217	7 894

Ces opérations se déroulant sur une durée variable, les profits dégagés ont en conséquence été étalés en résultat exceptionnel selon la durée du contrat. Pas d'impact sur la trésorerie depuis 2003.

Impacts sur le résultat 2006 (en milliers d'euros)

L'incidence sur le résultat de l'exercice 2006 est de 10 892 k€ :

	CONTRATS 1997	CONTRATS 1998	CONTRATS 1999	CONTRATS 2000	CONTRATS 2001	CONTRATS 2002	TOTAL 31/12/2006	RAPPEL DÉC. 2005
Produits de location principale ⁽¹⁾	101 074	44 973	172 420	28 699	20 723	21 234	389 123	389 422
Intérêts sur les sous-loyers versés ⁽²⁾	28 794	15 067	10 751	67 828	34 884	17 019	174 343	179 845
Reprise sur provision ⁽³⁾	2 954		20 931	9 334			33 219	131 655
Intérêts prépayés	3 274	2 003				102	5 379	
Charges de sous-location ⁽⁴⁾	46 506	19 943	27 601	72 702	29 610	9 565	205 927	292 158
Loyers perçus en trop							0	
Early buyout option							0	
Frais	46	26				191	263	263
Provision pour coût final de résiliation ⁽³⁾	87 306	40 655	175 244	30 453	23 559	27 645	384 862	397 493
Intérêts d'emprunts				120			120	116
RÉSULTAT NET	2 238	1 419	1 257	2 586	2 438	954	10 892	10 892

(1) Lors de la signature des contrats, la totalité des loyers principaux est encaissée. Chaque année, la part de loyer afférente à l'exercice est enregistrée dans le résultat en contrepartie du compte de produits constatés par avance.

(2) Intérêts perçus ou à percevoir sur les sous-loyers versés aux institutions financières (dépôts).

(3) Étalement de la constitution de l'indemnité de résiliation et des loyers excédentaires de façon à étaler linéairement le résultat des contrats sur leur durée.

(4) Sous-loyers payés ou à payer par les institutions financières.

L'ensemble des charges de sous-locations, produits de location principale et des intérêts est enregistré en charges et produits exceptionnels.

De même, la provision pour coût final de résiliation est comptabilisée en charges exceptionnelles.

Impacts sur le bilan (en milliers d'euros)

ACTIF	IMPACT LEASEHOLD 31/12/2006	IMPACT LEASEHOLD 31/12/2005	VARIATION 2006/2005
Immobilisations financières	- 1 753	- 1 753	0
Créances État et collectivités	- 31 331	- 47 800	- 16 469
Autres créances	- 4 613 540	- 4 117 574	495 966
Actif financier	- 22 470	- 22 470	0
Charges constatées d'avance	- 3 887	- 100 742	- 96 855
TOTAL	- 4 672 981	- 4 290 339	382 642

PASSIF	IMPACT LEASEHOLD 31/12/2006	IMPACT LEASEHOLD 31/12/2005	VARIATION 2006/2005
Provisions pour risques et charges	- 2 723 339	- 2 371 695	351 644
Dettes fiscales et sociales	- 308 583	- 247 382	61 201
Autres dettes	- 213 879	- 178 220	35 659
Produits constatés d'avance	- 1 522 638	- 1 599 510	- 76 872
Emprunts et dettes financières	- 1 884	- 1 765	119
TOTAL	- 4 770 323	- 4 398 572	371 751

Note 8.9 Impôts sur les résultats

La RATP n'est pas imposable à l'impôt sur les bénéfices.

La ventilation entre impôts différés et impôts exigibles au compte de résultat est la suivante :

	31/12/2006	31/12/2005
Impôts exigibles	- 4 127	- 2 448
Impôts différés	887	- 38
Total	- 3 240	- 2 486

Les impôts différés figurent au bilan en autres créances et autres dettes.

	31/12/2006		31/12/2005		VARIATION IMPACT RÉSERVES 2006	VARIATION IMPACT RÉSULTAT 2006
	IDA	IDP	IDA	IDP		
Cars Perrier		277	0	234		- 45
EM Services	2		1	0		1
Flexcité 94		22	0	6		- 16
Groupe Systra	1 141	366	80	129	- 7	831
Mobicité		23	0	71		48
Naxos	3		2	0		1
Promo Métro		52	0	64		12
OVS	24		25	0		0
SADM		2	0	2		0
SEDP		37	0	46		9
Sqybus		68	0	97		29
SLT		0	0	12		12
Telcité	1	0	1	0		0
Xelis	2					2
RATP I	1					1
Flexcité	1					1
RATP Développement	1		0	0		1
Montant des impôts différés	1 176	848	108	660	- 7	887

Ventilation des actifs et passifs d'impôts différés par grandes catégories :

	BASE	ID
Différences temporaires		
Provisions pour congés payés	15	3
Provisions pour participation des salariés	4	17
Contribution sociale de solidarité	39	4
Effort de construction	4	0
Écart de valeur liquidative sur OPCVM	1	0
Autres		13
Impact des retraitements		
Élimination provisions retraites		- 133
Amortissement écarts d'évaluation		20
Retraitement du crédit-bail		12
Élimination des frais d'établissement		0
Élimination des provisions règlementées		- 32
Annulation PGR		0
Corrections de liasse		- 9
Impôt en liasse du groupe Systra		990
Impôt différé net		887

Note 8.10 Écarts d'acquisition

	MONTANT BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	MONTANT NET
Écarts d'acquisition au 01/01/2006	6 751	- 4 356	2 395
Mouvement de périmètre et autres	185	- 703	- 518
Écarts d'acquisition actifs au 31/12/2006	6 936	- 5 059	1 877

	MONTANT BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	MONTANT NET
Écart d'acquisition au 01/01/2006	971	- 917	54
Mouvement de périmètre et autres	- 22	9	- 13
Écarts d'acquisition passifs au 31/12/2006	949	- 908	41

Note 8.11 Immobilisations incorporelles

	31/12/2005	ACQUISITIONS / DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	CESSIONS / REPRISES D'AMORTISSEMENTS ET DE PROVISIONS	IMPACT CRC 2002-10	AUTRES FLUX	31/12/2006
Valeur brute	291 632	25 041	- 59 173		35 151	292 651
Amortissements et provisions	- 198 174	- 35 405	58 905		117	- 174 557
Montant net des immobilisations incorporelles	93 458	- 10 364	- 268	0	35 268	118 094

Les autres flux en valeur brute sont essentiellement constitués des reclassements d'immobilisations en cours en immobilisations.

Note 8.12 Immobilisations corporelles

	31/12/2005	ACQUISITIONS / DAP	CESSIONS / RAP	IMPACT CRC 2002-10	AUTRES FLUX	31/12/2006
Valeur brute	16 087 536	842 747	- 367 196		- 34 618	16 528 469
Amortissements et provisions	- 7 445 521	- 566 035	359 106		1 016	- 7 651 434
Montant net des immobilisations corporelles	8 642 015	276 712	- 8 090	0	- 33 602	8 877 035

Les principales acquisitions / mises en service de l'exercice concernent essentiellement la RATP (829 967 k€).

Note 8.13 Immobilisations financières

	31/12/2005 VALEURS NETTES	VALEURS BRUTES	31/12/2006 DAP	VALEURS NETTES
Titres de participation non consolidés	4 374	9 048	- 4 362	4 686
Créances rattachées à des participations	3 077	3 252		3 252
Prêts et intérêts courus	97 809	109 752	- 425	109 327
Autres immobilisations financières	5 785			-
Montant des immobilisations financières	111 045	122 052	- 4 787	117 265

Les titres de participation non consolidés se décomposent comme suit :

	31/12/2006	
	VALEURS NETTES	% DÉTENU
Société billétique monétique	312	9%
Logis transport	33	88%
Irise	750	10%
Tram de Mulhouse	451	22,5%
RATP Hellas	59	74,25%
Roue Libre	8	100%
Alexa (titres sans droit de vote)	1 820	14%
Sofib	65	< 10%
LCR London/URS	172	< 10%
Equival 87	50	38%
Busan Gimhae	134	< 10%
Uijeongbu light	627	
Autres participations non consolidées	205	–
Valeur nette des titres non consolidés	4 686	

Note 8.14 Titres mis en équivalence

SOCIÉTÉS DÉTENUES	% DÉTENU	31/12/2006		31/12/2005	
		QUOTE-PART DE SITUATION NETTE	DONT QUOTE-PART DE RÉSULTAT	QUOTE-PART DE SITUATION NETTE	DONT QUOTE-PART DE RÉSULTAT
Alexa	37,00	– 22	– 10	– 12	0
Financière Transdev	49,88	431	– 30	254	13
Groupe Systra	50,00	143	11	142	36
Groupe Transdev	25,00	79 911	3 591	58 238	3 834
LFI	12,00	2 297	81	2 215	658
LFI Service	12,00	1 348	88	1 260	75
M'Dina Bus	20,00	– 2 189	– 2 191	– 15	– 1 342
RFT Spa	12,00	57	23	34	6
SELT	24,50	516	132	481	142
STBC	15,00	– 101	– 70	– 31	– 41
SITRAM	25,00				
TFT Spa	12,00	827	– 55	882	19
Tram di Firenze	24,90	1 670	– 50	1 721	– 22
TVO	35,00	896	206	737	126
Montant des titres mis en équivalence		85 784	1 726	65 905	3 503

Note 8.15 Stocks nets

	31/12/2006	31/12/2005
Stocks	146 132	259 786
Impact CRC 2002-10*	–	– 121 039
Provisions sur stocks	– 29 818	– 100 400
Impact CRC 2002-10*	–	75 193
Valeur nette des stocks	116 314	113 540

Note 8.16 Capitaux propres et intérêts minoritaires

Part du Groupe

	CONTREVALEUR DES IMMO. MISES À DISPOSITION	DOTATION EN CAPITAL	RÉSERVES	RÉSERVES DE CONVERSION	RÉSULTAT	TOTAL MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
Situation au 31/12/2004	250 701	283 367	338 548	- 767	23 200	895 049
Affectation du résultat			23 200		- 23 200	0
Augmentation de capital						0
Résultat					55 830	55 830
Écarts de conversion				429		429
Impact CRC 2002-10*			764 780			764 780
Autres			8 184			8 184
Situation au 31/12/2005	250 701	283 367	1 134 713	- 338	55 830	1 724 273
Affectation du résultat			55 830		- 55 830	0
Augmentation de capital						0
Résultat					43 080	43 080
Écarts de conversion				709		709
Impact CRC 2002-10*			1 446			1 446
Autres**			- 68 981			- 68 981
Situation au 31/12/2006	250 701	283 367	1 123 008	371	43 080	1 700 527

* Les 1 446 k€ d'impact CRC 2002-10 concernent des corrections relatives à l'approche par composants :

- Orlyval Services : 1 277 k€
- Systra : 169 k€

** Les - 68 981 k€ d'autres variations se décomposent comme suit :

- RATP : voir note 4 : impact cotisation retraite pour - 31 M€ + impact des autres avantages au personnel pour - 37 M€ soit - 68 338 k€
- RATP : Variation des réserves emploi : - 442 k€
- Autres : - 201 k€

Intérêts minoritaires

	RÉSERVES	RÉSERVES DE CONVERSION	RÉSULTAT	TOTAL MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
Situation au 31/12/2005	11 970	43	- 27	11 986
Affectation du résultat			27	27
Distribution				0
Augmentation de capital	62			62
Résultat			80	80
Écarts de conversion		- 31		- 31
Impact CRC 2002-10*	509			509
Autres	- 342	77		- 265
Situation au 31/12/2006	12 199	89	80	12 368

* Les 509 k€ d'impact CRC 2002-10 concernent des corrections relatives à l'approche par composants :

- Orlyval Services : 443 k€
- Systra : 66 k€

Note 8.17 Provisions pour risques et charges

	31/12/2005	DOTATIONS DE L'EXERCICE	REPRISES DE L'EXERCICE (PROVISION UTILISÉE)	REPRISES DE L'EXERCICE (PROVISION NON UTILISÉE)	IMPACT CRC 2002-10	VARIATION DE PÉRIMÈTRE	AUTRES*	31/12/2006
Provisions pour litiges	9 805	7 512	- 1 597	- 1 569			- 119	14 032
Provisions pour risques exceptionnels	8 778	2 556	- 1 404	- 4 025				5 905
Provisions pour accidents de droit commun	14 700	13 358	- 9 747					18 311
Autres provisions pour risques	12 944	1 394	- 4 058	- 847			- 70	9 363
Provisions pour litiges	46 227	24 820	- 16 806	- 6 441	0	0	- 189	47 611
Provisions pour charges exceptionnelles	2 396 843	402 626	- 52 622				38 747	2 785 594
Provisions pour grosses réparations	503				- 503			0
Autres provisions pour charges	82 330	7 337	- 1 006				1 276**	89 937
Provisions pour charges	2 479 676	409 963	- 53 628	0	- 503	0	38 747	2 875 531
Écarts d'acquisition passif	54		- 13					41
Montant des provisions	2 525 957	434 783	- 70 447	- 6 441	- 503	0	39 834	2 923 183

* Reclassement de poste à poste, écarts de conversion...

** Les 1276 k€ concernent :

RATP : 285 k€ (impact changement de taux de cotisations)

Trans Regio : 306 k€ (reclassement)

Telcité : 500 k€ (reclassement)

Autres : 185 k€

Note 8.18 Emprunts et dettes financiers

Ventilation des dettes financières

	31/12/2006	31/12/2005
Dettes financières à taux fixe	4 183 928	4 022 163
Dettes financières à taux variable	474 505	432 862
Montant des dettes financières	4 658 433	4 455 025

Échéance des dettes financières

	TOTAL	2007	2008-2011	> 2011
Dettes financières	4 658 433	822 796	1 813 503	2 022 134

Note 8.19 Actifs et dettes financiers

	31/12/2006	31/12/2005
ACTIF FINANCIER	360 239	291 437
Valeurs mobilières de placement	287 686	180 364
Disponibilités	72 553	111 073
DETTES FINANCIÈRES	4 658 433	4 455 025
Prêt Région Île-de-France	293 979	274 188
Emprunts sur les marchés financiers	3 535 892	3 589 621
Emprunt Tick'Épargne	192 265	164 435
Concours bancaires courants	7 961	10 324
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit*	67 312	72 658
Autres emprunts et dettes assimilées	137 193	65 135
Dépôts et cautionnements (reçus)	4 321	4 118
Billets de trésorerie	419 510	274 547
Endettement financier net	4 298 194	4 163 588
<i>* Dont crédit-bail.</i>	28 059	29 273

Note 8.20 États des positions du Groupe face aux risques de taux d'intérêts

Toutes les opérations réalisées par la RATP consistent en la mise en place d'instruments de protection contre le risque de taux et sont adossées soit à la dette, soit au portefeuille de placements.

En conséquence et conformément aux recommandations comptables, la RATP a opté pour la seule comptabilisation des intérêts courus sur produits dérivés.

Exposition au risque de taux

Le risque de taux relatif à la dette et aux placements est géré essentiellement en modulant les parts respectives de taux fixe et de taux variable en fonction des évolutions de marché. Cette modulation est obtenue par la mise en place ou l'annulation d'opérations d'échanges de taux d'intérêts (swaps) et d'opérations optionnelles.

Engagements de swaps au 31 décembre 2006

Engagements de swaps par maturité en M€

	31/12/2006	31/12/2005
Engagements de swaps euros adossés à la dette long terme		
Maturité < 1 an	0	0
Maturité 1 an – 5 ans	0	0
Maturité > 5 ans	898	350
Engagements de cross currency swaps adossés à la dette long terme		
Maturité < 1 an	0	0
Maturité 1 an – 5 ans	14,8	14,8
Maturité > 5 ans	347,0	148,2
Engagements de swaps EONIA adossés à la dette court terme		
Maturité < 1 an	305,1	179,3
Total des engagements de swaps en M€	1 564,9	692,3

Engagements de swaps par type d'adossement en M€

	31/12/2006	31/12/2005
A. Swap adossés à la dette long terme		
1. Swap de variabilisation (hors currency swap)		
Swaps (contre taux court)	150,0	250,0
Swaps (contre taux long)	0	0
2. Swap de fixation (hors currency swap)		
Swaps (contre taux court)	550,0	0
Swaps (contre taux long)	0	0
3. Autres swaps		
Basis swaps	0	
Swap fixe contre fixe	198,0	100,0
Cross currency swaps	361,8	163,0
B. Swap adossés à la dette court terme		
Swaps Eonia emprunteurs	305,1	179,3
Total des engagements de swaps M€	1 564,9	692,3

Les tableaux ci-dessus ne prennent pas en compte le montant notionnel des assets swaps adossés à l'opération de Leasehold 1999 sur laquelle il n'y a aucun risque de taux.

Rappel de la décomposition de la dette obligataire et billet de trésorerie au 31 décembre 2006 (en M€), hors PEE

	AVANT PRISE EN COMPTE DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS	APRÈS PRISE EN COMPTE DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS
Dette obligataire		
À taux fixe	3 536	3 471
À taux variable	0	65
Dette courte (BT)		
À taux fixe	305	0
À taux variable	0	305

Fin décembre 2006, 1,83% de la dette obligataire (hors PEE) à taux fixe est ramenée à taux variable par le biais des produits dérivés. Les positions à taux variable (emprunts obligataires / billets de trésorerie et produits dérivés) représentent ainsi 6,63% de la dette totale.

Engagements d'options au 31 décembre 2006

Engagements d'options euro (gestion de la dette long terme) en M€

Maturité < 1 an	0
Maturité 1 an – 5 ans	0
Maturité > 5 ans	696
Total des engagements	696

Engagements d'options euro (gestion de la dette long terme) en M€

Vente	Cap	348
Achat	Cap	100
Vente	Floor	198
Achat	Floor	0
Vente	Swaption	50
Achat	Swaption	0
Call automatique		0
Total des engagements		696

L'ensemble des opérations de couverture à fin décembre 2006 s'est traduit par un résultat financier positif de 15 175k€ décomposé comme suit : 2 427k€ imputables aux opérations en cours (portage) et 12 748k€ d'étalement comptable de soultes et de primes, notamment des positions acquises antérieurement, puis retournées avant fin décembre 2006.

Sensibilité de la dette à taux variable à la date du 31 décembre 2006

Au 31 décembre 2006, les positions à taux variable représentent 1,83 % de la dette obligataire (hors billets de trésorerie et PEE), soit 64 787 k€. L'encours de billet de trésorerie (100 % taux variable) s'élève, hors plan d'épargne entreprise, à 305 131 k€.

À condition de financement identique, une hausse de 1 % des taux variables à court terme augmenterait les charges financières de 3 699 k€.

Valorisation du portefeuille des instruments financiers dérivés :

La valeur de marché des instruments financiers dérivés correspond aux montants qui auraient été payés (-) ou reçus (+), pour résilier ces engagements.

Les valeurs de marché des produits dérivés ont été déterminées en obtenant une cotation auprès des établissements financiers contreparties de la RATP.

PRODUITS	VALEUR DE MARCHÉ AU 31/12/2006 (M€)
Swap (hors currency swaps)	- 8,09
Cross currency swap	- 6,68
Produits structurés	- 3,51
Options	0
Total	- 18,28

NB : La valorisation de la partie change des cross currency swaps se neutralise avec la valorisation de la partie change de la souche obligataire correspondante. La RATP n'est pas exposée au risque de change.

Note 8.21 Créances d'exploitation et hors exploitation

	31/12/2005 VALEURS NETTES	VALEURS BRUTES	31/12/2006 DAP	VALEURS NETTES
Créances clients	174 925	195 641	- 20 491	175 150
Autres créances	294 917	366 259	- 5 285	360 974
Créances liées au leasehold	4 266 116	4 648 758		4 648 758
Créances clients et autres créances	4 735 958	5 210 658	- 25 776	5 184 882

Échéance des créances d'exploitation et hors exploitation

	TOTAL	2007	2008-2011	> 2010
Créances clients et autres créances	5 184 882	535 415	4 649 467	0

Note 8.22 Dettes d'exploitation et hors exploitation

	31/12/2006	31/12/2005	VARIATION 06/05
Dettes fournisseurs	190 723	190 278	0,23 %
Autres dettes	890 894	884 542	0,72 %
Dettes liées au leasehold	522 462	425 602	22,76 %
Montant des dettes fournisseurs et autres dettes	1 604 079	1 500 422	6,91 %

Total des MtM au 31 décembre 2006

(hors partie change des cross currency swaps) : - 11,17 M€.

Ces instruments ne sont pas comptabilisés au bilan.

Exposition au risque de change

La RATP émet des emprunts en devises. La RATP couvre systématiquement le risque de change sur les émissions d'emprunts en devises à l'aide de swaps de devises (cross currency swap).

Le tableau ci-dessous donne les instruments dérivés de change en position au 31 décembre 2006 au regard de la dette en devise couverte.

DETTES ÉMISES		SWAPS DE DEVICES		
MONTANTS K DEVICES	DEVICES	BRANCHES PRÊTEUSES		BRANCHES EMPRUNTEUSES
		MONTANTS K DEVICES	DEVICES	MONTANT EN K€
2 000 000	JPY	2 000 000	JPY	14 788
545 000	CHF	545 000	CHF	346 982

Exposition au risque de matières premières

La RATP peut couvrir ses achats futurs de gazole contre le risque de hausse du prix ainsi et/ou contre une éventuelle hausse du dollar contre l'euro.

Le carburant couvert est l'ULSD 50 ppm CARGOES CIF NWE MEAN. Pour l'année 2006, trois swaps vanilla ont été contractés, fixant le prix du sous-jacent.

En 2006, les pertes financières s'élèvent à 0,5 M€.

Note 8.23 Comptes de régularisation

	31/12/2006	31/12/2005
Produits constatés d'avance	4 031 866	3 919 649
Produits sur des opérations de leasehold	1 522 638	1 599 510
Subventions d'investissement*	2 373 121	2 160 086
Autres produits constatés par avance	136 107	160 053
Charges constatées d'avance	53 965	62 683

	31/12/2006	31/12/2005
Charges à répartir	7 094	5 628
– dont frais d'émission d'emprunts	7 094	5 628

Note 8.24 Tableau de flux de trésorerie**Changement de présentation du tableau des flux de trésorerie**

La présentation du tableau des flux de trésorerie retenue au 31 décembre 2006 diffère de celle de l'exercice 2005. Les changements effectués sont les suivants :

- reclassement de la variation des subventions d'investissement à recevoir en flux d'investissement (auparavant en besoin en fonds de roulement);
- décomposition du poste Acquisitions d'immobilisations en trois postes :
 - 1 – Acquisition d'immobilisations (hors variation des dettes sur immobilisations et hors subventions d'investissement à recevoir),
 - 2 – Variation des dettes sur immobilisations,
 - 3 – Variation des subventions d'investissement à recevoir;
- décomposition du poste Émission d'emprunts en trois postes :
 - 1 – Émission d'emprunts (hors variation des intérêts courus),
 - 2 – Variation des intérêts courus,
 - 3 – Émission de billets de trésorerie;
- décomposition du poste Remboursement d'emprunts en deux postes :
 - 1 – Remboursement d'emprunts (hors variation des intérêts courus),
 - 2 – Remboursement de billets de trésorerie.

L'application de ces reclassements sur le tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2005 aurait conduit à la présentation suivante (dite « reclassée ») :

(en milliers d'euros)	31/12/2005	RECLASSEMENT DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS À RECEVOIR	RECLASSEMENT DE LA VARIATION BFR SUR INVESTISSEMENTS	RECLASSEMENT DE LA VARIATION INTÉRÊTS COURUS	RECLASSEMENT DE LA VARIATION BILLETS DE TRÉSORERIE	31/12/2005 (RECLASSÉ)
Résultat net de l'ensemble consolidé	55 803					55 803
Amortissements et provisions sur actifs	583 625					583 625
Provisions passifs	- 1 245					- 1 245
Quote-part de subventions d'investissements virée au résultat	- 94 454					- 94 454
Plus ou moins-values de cession	8 516					8 516
Élimination de la variation des impôts différés	51					51
Quote-part des sociétés mises en équivalence	- 3 504					- 3 504
Marge brute d'autofinancement	548 792					548 792
Dividendes reçus des mises en équivalence	1 662					1 662
Incidence de la variation du BFR lié à l'activité**	- 96 270	86 707				- 9 563
Flux de trésorerie lié à l'activité	454 184	86 707				540 891
Acquisition d'immobilisations (hors variation du BFR sur investissements)	- 742 366		- 74 328			- 816 694
Variation du BFR sur investissements			74 328			74 328
Variation des subventions d'investissement à recevoir		- 86 707				- 86 707
Cessions d'immobilisations	16 899					16 899
Incidence des variations de périmètre	- 6 899					- 6 899
Flux de trésorerie lié aux investissements	- 732 366	- 86 707	0			- 819 073
Dividendes versés aux minoritaires	- 387					- 387
Augmentation de capital						0
Émissions d'emprunts (hors variation des intérêts courus)	257 487			- 61 306		196 181
Variation des intérêts courus				2 302		2 302
Émission de billets de trésorerie					- 104 684	- 104 684
Remboursements d'emprunts (hors variation des intérêts courus)	- 437 391			59 004		- 378 387
Remboursement de billets de trésorerie						0
Subventions d'investissements	173 078					173 078
Flux de trésorerie lié au financement	- 7 213	0	0	0	- 104 684	- 111 897
Incidence de la variation des taux de change	253					253
Incidence des changements de principes comptables						0
Variation de trésorerie	- 285 142		0			- 389 826
Trésorerie d'ouverture	510 075				379 231	889 306
Trésorerie de clôture	224 933				274 547	499 480
Variation de trésorerie	- 285 142		0		- 104 684	- 389 826

Variation de trésorerie

	31/12/2006	31/12/2005	VARIATION
Trésorerie active	337 769	268 967	68 802
VMP hors leasehold	265 216	157 894	107 322
Disponibilités hors leasehold	72 553	111 073	- 38 520
Trésorerie passive	- 40 960	- 44 034	3 074
Concours bancaires courants	- 40 960	- 44 034	3 074
Total trésorerie	296 809	224 933	71 876

La part de la RATP dans les concours bancaires courants présentés ci-dessus est incluse dans les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dans la note 8.19.

Rapprochement de la trésorerie active du tableau des flux de trésorerie avec la trésorerie active au bilan

	31/12/2006
VMP hors leasehold	265 216
Disponibilités hors leasehold	72 553
Total trésorerie active du TFT	337 769
VMP du leasehold	22 470
Disponibilités du leasehold	0
Total trésorerie du leasehold	22 470
Total VMP	287 686
Total disponibilités	72 553
Total trésorerie du bilan	360 239

Note 8.25 Engagements hors bilan

	31/12/2006	31/12/2005
Engagements donnés :		
Avals et cautions donnés	36 612	25 639
Personnel : cautions	337 658	348 434
Prêts au personnel : caution au profit de la SBE	15 440	19 895
Indemnités de décès des actifs	12 613	12 286
Allocations décès	169 625	161 588
Impact de la création de la caisse de retraites sur les dettes de salaires	0	28 481
Indemnités de départ en retraite	155 761	156 164
Médailles du travail		
Rentes maladies professionnelles et accidents du travail	133 980	132 462
Taux garanti du plan épargne entreprise des retraités	148 783	152 402
Opérations de leasehold	2 162 510	2 332 664
Opérations d'échange de taux	2 160 900	1 242 320
Autres engagements donnés	20 006	33 440
Total engagements donnés	5 353 888	4 645 775
Engagements reçus :		
Avals et cautions reçus	172 341	86 900
Lettres de crédit bancaires	58 307	45 657
Autres engagements reçus		
Opérations d'échange de taux	1 714 900	842 320
Total engagements reçus	1 945 548	974 877

* NC : non calculé.

Compléments d'informations relatifs aux engagements sociaux

Le taux d'actualisation retenu pour l'ensemble des évaluations est de 4% au 31 décembre 2006 comme au 31 décembre 2005. Ce taux comprend un taux d'inflation de 2%.

1. Indemnités de départ à la retraite (IDR)

Les IDR résultent d'un calcul actuariel. Les engagements sont en hors-bilan et sont constatés en charges à payer lorsque l'agent remplit les conditions de départ en retraite.

2. Rentes maladies professionnelles et accidents du travail

Les rentes AT/MP servies aux agents actifs font l'objet d'une provision dans les comptes. Les rentes AT/MP servies aux agents retraités ou à leurs ayants droits constituent un engagement hors bilan.

3. Autres engagements sociaux

Le tableau ci-dessus indique les engagements recensés à ce jour et qui ont pu être valorisés. Toutefois, le périmètre des engagements sociaux fait l'objet d'études complémentaires dans le cadre des travaux menés pour le passage aux normes IFRS en 2007.

4. Impact caisse de retraite

La création de la caisse de retraites autonome au 1^{er} janvier 2006 a eu pour effet le provisionnement des cotisations vieillesse sur les dettes de salaires. Par ailleurs, les obligations de prestations qui étaient celles de la RATP ont été reprises par la nouvelle caisse de retraites des agents de la RATP, les engagements de la RATP étant depuis lors limités à ceux d'un régime à cotisations définies.

Note 8.26 Informations sectorielles

SOCIÉTÉS DU GROUPE	31/12/2006			31/12/2005		
	CA TOTAL PAR FILIALE	CA FRANCE	CA INTERNATIONAL	CA TOTAL PAR FILIALE	CA FRANCE	CA INTERNATIONAL
Cars Perrier	899	899		853	853	
EM Services	448	448		774	774	
Equival	633	633		199	199	
Equival 38	0			477	477	
Equival 87	0			198	198	
Eurailco UK	7		7	207		207
Eurailco GmbH	36		36	124		124
Flexcité	267	267		0		
Flexcité 94	2 964	2 964		1 744	1 744	
Gest SPA	448		448	259		259
Groupe Systra	103 797	24 434	79 363	85 725	19 288	66 436
Mobicité	1 188	1 188		850	850	
Naxos	3 542	3 542		2 591	2 591	
Promo Métro	19 357	19 357		18 006	18 006	
RATP	3 518 071	3 518 071		3 261 546	3 261 546	
RATP International	37		37	623		623
Orlyval Services	127	127		41	41	
SADM	0			0		
SEDP	707	707		1 310	1 310	
SCI Perrier	0			24	24	
Slt	5 989	5 989		5 013	5 013	
Sqybus	21 929	21 929		20 628	20 628	
STBC	0			0		
Telcité	12 524	12 524		11 006	11 006	
TP2A	111	111		114	114	
Trans Regio	6 513		6 513	5 997		5 997
Xelis	4	4				
RATP Développement	11 098	11 098		11 265	11 265	
Chiffre d'affaires consolidé	3 710 696	3 624 292	86 404	3 429 572	3 355 926	73 646

Note 8.27 Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction

	31/12/2006	31/12/2005
Administrateurs	2,17	1,01
Dirigeants (total des 10 rémunérations brutes les plus élevées)	1 726,92	1 686,13

Comptes sociaux

Rapport des commissaires aux comptes 127

Bilan 128

Compte de résultat 130

Annexes aux comptes sociaux 132

Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le ministre de l'Économie, des Finances et du Budget, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la RATP, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la RATP à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations données dans la note 1 de l'annexe qui expose l'incidence sur les comptes annuels de l'institution par un décret du 26 décembre 2005 d'une caisse de retraites du personnel de la RATP à compter du 1^{er} janvier 2006 et de la comptabilisation des avantages à long terme du personnel.

2. Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Création de la Caisse de retraites de la RATP

La note 1 de l'annexe rappelle que, par décret du 26 décembre 2005, il a été institué une caisse de retraites du personnel de la RATP à compter du 1^{er} janvier 2006. La création de la caisse et les textes consécutifs ont ainsi modifié les obligations de la RATP à l'égard de ses anciens salariés.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par la RATP, nous nous sommes assurés du bien-fondé des impacts de cette création sur les méthodes comptables de la RATP et sur la présentation qui en est faite, ainsi que la justification des impacts sur les comptes annuels.

Avantages au personnel

La note 1 de l'annexe rappelle que, dans la perspective du passage aux IFRS au 1^{er} janvier 2007, ont été identifiés des avantages au personnel à long terme antérieurement non provisionnés. Les conséquences de ces engagements ont été tirées dans les comptes de l'exercice 2006.

S'agissant des avantages au personnel à long terme, nous avons examiné leur recensement, leur évaluation et leur traduction comptable. Nous avons revu les hypothèses retenues ainsi que les calculs effectués permettant de valider le montant des provisions inscrites au passif du bilan à l'ouverture et la clôture de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'administration et dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris – La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 2 avril 2007

Les commissaires aux comptes

Salustro Reydel
Membre de KPMG International
Philippe Arnaud

PricewaterhouseCoopers Audit
Paul Onillon

Bilan

Au 31 décembre 2006

(en milliers d'euros)	31/12/2006			31/12/2005
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (À DÉDUIRE)	NET	NET
ACTIF				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	282 277	171 737	110 540	85 844
– Frais de recherche et développement	2 358	2 354	4	489
– Droit au bail	2 626	835	1 791	1 509
– Autres	277 293	168 549	108 744	83 846
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	17 947 641	8 526 082	9 421 559	9 199 696
– Terrains	390 428	4 848	385 580	380 193
– Constructions	7 867 437	3 243 275	4 624 163	4 434 226
– Installations techniques, matériel et outillage industriel	3 905 276	2 513 048	1 392 229	1 279 033
– Matériel de transport	4 316 380	2 639 969	1 676 411	1 681 887
– Autres	191 974	124 943	67 031	58 204
– Encours, avances et acomptes	1 276 145	–	1 276 145	1 366 152
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	335 321	14 146	321 175	297 563
– Participations	116 605	4 231	112 374	92 321
– Créances rattachées à des participations	16 162	–	16 162	13 499
– Autres titres immobilisés	–	–	–	–
– Prêts	98 107	425	97 682	97 003
– Autres	104 448	9 490	94 958	94 739
ACTIF IMMOBILISÉ (I)	18 565 239	8 711 965	9 853 273	9 583 103
Stocks et encours	144 651	29 581	115 070	112 304
Avances et acomptes versés sur commande	254	–	254	3 259
CRÉANCES	5 131 058	18 281	5 112 777	4 574 159
– Créances clients et comptes rattachés	134 389	13 951	120 438	126 119
– Créances État et autres collectivités publiques	329 812	–	329 812	288 095
– Autres	4 666 857	4 330	4 662 527	4 159 945
ACTIF FINANCIER	296 062	–	296 062	230 250
Valeurs mobilières de placement	262 006	–	262 006	176 234
Disponibilités	34 055	–	34 055	54 016
Charges constatées d'avance	59 539	–	59 539	165 223
ACTIF CIRCULANT (II)	5 631 563	47 862	5 583 702	5 085 196
Frais d'émission d'emprunts (III)	7 094	–	7 094	5 767
Primes de remboursement des obligations (IV)	9 413	–	9 413	12 004
Écarts de conversion actif (V)	–	–	–	–
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	24 213 309	8 759 827	15 453 482	14 686 070

<i>(en milliers d'euros)</i>		
PASSIF	31/12/2006	31/12/2005
Contre-valeur des immobilisations mises à disposition	250 701	250 701
Écarts de réévaluation	231 211	231 352
Dotations en capital	283 367	283 367
RÉSERVES	284 744	285 186
– Réserve provenant de la cession de biens mis à disposition par le STIF et désaffectés (emploi)	184 013	184 724
– Réserve provenant de la cession de biens mis à disposition par l'État et désaffectés	136	139
– Réserve provenant de la cession de biens créés par la Régie et désaffectés (réinvestissement)	42 669	42 397
– Réserve générale	57 926	57 926
Report à nouveau	821 451	839 765
Résultat de l'exercice (excédent ou perte)	41 093	50 025
Subventions d'investissement	2 366 991	2 154 521
Provisions réglementées	461 681	471 949
CAPITAUX PROPRES (I)	4 741 239	4 566 866
Provisions pour risques	43 475	40 812
Provisions pour charges	2 870 340	2 477 123
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)	2 913 815	2 517 935
DETTES FINANCIÈRES	4 609 632	4 399 221
– Prêts de la région Île-de-France	293 979	274 188
– Emprunts obligataires	3 728 157	3 754 038
– Emprunts et dettes à des établissements de crédit (soldes créditeurs de banques)	106 705	33 710
– Emprunts et dettes financières divers	421 231	276 124
– Intérêts courus non échus	59 561	61 162
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 422	1 772
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	169 134	169 596
Dettes fiscales et sociales	765 740	733 867
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	243 013	245 983
Autres dettes	352 840	289 493
Produits constatés d'avance	1 656 450	1 761 126
DETTES (III)	7 798 230	7 601 057
Écarts de conversion passif (IV)	198	212
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	15 453 482	14 686 070
Endettement financier net (indicateur RATP dont le calcul détaillé figure en annexe 5.13c)	4 200 820	4 128 482

Compte de résultat

Au 31 décembre 2006

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2006	31/12/2005	VAR. %
PRODUITS D'EXPLOITATION	4 030 529	4 210 863	- 4,3%
Produits du transport (prestations de service)⁽¹⁾	3 267 751	3 021 817	8,1%
Contribution forfaitaire	223 604	684 461	- 67,3%
Produits des activités annexes⁽¹⁾	115 573	89 163	29,6%
Produits divers	317 110	314 423	0,9%
– Prestations de services autres que les produits de transport ⁽¹⁾	132 379	124 910	6,0%
– Ventes de produits résiduels ⁽¹⁾	3 500	3 628	- 3,5%
– Production stockée	- 162	- 2 611	- 93,8%
– Production immobilisée	63 484	60 287	5,3%
– Reprises sur provisions et transferts de charges	80 944	70 886	14,2%
– Subventions d'exploitation	11	-	NS
– Autres produits	36 954	57 322	- 35,5%
Produits en atténuation des charges d'amortissements	106 491	100 999	5,4%
– Reprise sur provisions spéciales de réévaluation	10 215	10 338	- 1,2%
– Quote-part des subventions d'investissement virée au compte de résultat de l'exercice	96 276	90 661	6,2%
CHARGES D'EXPLOITATION	3 781 172	3 960 240	- 4,5%
Consommations en provenance de tiers	727 895	673 278	8,1%
Énergie	157 670	131 611	19,8%
– Énergie électrique	75 276	55 038	36,8%
– Carburants	70 822	66 326	6,8%
– Chauffage	11 572	10 247	12,9%
Frais relatifs aux lignes affrétées	20 045	18 261	9,8%
Charges de circulation SNCF	22 375	21 071	6,2%
Matières et autres charges externes	527 805	502 334	5,1%
– Matières et fournitures diverses	156 461	150 068	4,3%
– Autres charges externes	371 345	352 267	5,4%
Impôts, taxes et versements assimilés	232 612	225 280	3,3%
Charges de personnel	2 128 370	2 412 905	- 11,8%
– Salaires et traitements	1 496 504	1 390 531	7,6%
– Charges sociales	619 462	545 667	13,5%
– Résultat des régimes spéciaux	12 404	476 707	- 97,4%
Dotations aux amortissements et aux provisions	654 941	611 786	7,1%
– Sur immobilisations – dotations aux amortissements	597 554	576 249	3,7%
– Sur immobilisations – dotations aux provisions	719	711	1,2%
– Sur actif circulant – dotations aux provisions	12 674	8 940	41,8%
– Pour risques et charges – dotations aux provisions	43 993	25 885	70,0%
Autres charges	37 355	36 991	1,0%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I)	249 357	250 623	- 0,5%

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2006	31/12/2005	VAR. %
PRODUITS FINANCIERS	84 715	383 770	- 77,9 %
– De participation	4 798	3 066	56,5 %
– D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	334	408	- 18,1 %
– Autres intérêts et produits assimilés	71 968	368 751	- 80,5 %
– Reprises sur provisions et transferts de charges	334	834	- 60,0 %
– Différences positives de change	4	–	NS
– Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	7 278	10 710	- 32,0 %
– Produits financiers Athènes	–	–	- 57,4 %
CHARGES FINANCIÈRES	285 255	571 333	- 50,1 %
– Intérêts et charges assimilées	279 318	563 964	- 50,5 %
– Dotations aux amortissements et aux provisions	5 752	6 714	- 14,3 %
– Différences négatives de changes	184	655	- 71,9 %
– Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	–	–	–
RÉSULTAT FINANCIER (II)	- 200 540	- 187 564	6,9 %
RÉSULTAT COURANT (I + II)	48 817	63 059	- 22,6 %
PRODUITS EXCEPTIONNELS	20 658	13 392	54,3 %
– Sur opérations de gestion	3 801	3 052	24,6 %
– Sur opérations en capital	955	628	52,1 %
– Produits exceptionnels lease	11 016	5 747	91,7 %
– Autres produits exceptionnels	2 262	2 113	7,1 %
– Reprises sur provisions et transferts de charges	2 623	1 852	41,7 %
CHARGES EXCEPTIONNELLES	13 164	8 052	63,5 %
– Sur opérations de gestion	2 347	1 158	102,6 %
– Autres charges exceptionnelles	9 864	8 087	22,0 %
– Dotations aux amortissements et aux provisions	952	- 1 193	- 179,8 %
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	7 494	5 339	40,4 %
Participation des salariés aux résultats	15 174	18 359	- 17,3 %
Impôts sur les bénéfices	45	14	NS
TOTAL PRODUITS	4 135 902	4 608 024	
TOTAL CHARGES	4 094 810	4 557 999	
RÉSULTAT	41 093	50 025	- 17,9 %
(1) Chiffre d'affaires.	3 519 203	3 239 519	8,6 %
(2) Dont prime de gestion.	51 039	52 095	- 2,0 %

Annexes aux comptes sociaux

Exercice clos au 31 décembre 2006. Les états financiers sont présentés en milliers d'euros (k€).

1. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE LA PÉRIODE

Création d'une caisse de retraites

Par décret n° 2005-1635 du 26 décembre 2005, il a été institué une caisse de retraites du personnel de la Régie autonome des transports parisiens à compter du 1^{er} janvier 2006. Cette caisse assure le fonctionnement du régime spécial de retraites dont relèvent les agents et anciens agents du cadre permanent de la RATP ainsi que leurs ayants droit.

La caisse de retraites du personnel de la RATP est un organisme de sécurité sociale de droit privé, doté de la personnalité morale. Elle est chargée d'une mission de service public et est placée sous la tutelle conjointe des ministres chargés du Budget, des Transports et de la Sécurité sociale.

La création de la caisse de retraites du personnel de la RATP au 1^{er} janvier 2006 et les textes consécutifs ont modifié les obligations de la RATP à l'égard de ses anciens salariés. Les obligations de prestations qui étaient les siennes ont été reprises par la nouvelle caisse, la RATP se trouvant dorénavant engagée vis-à-vis de ses salariés par un régime à cotisations définies.

Cette situation nouvelle a entraîné les impacts suivants sur la présentation des comptes :

- les engagements de retraites qui étaient mentionnés antérieurement dans l'annexe sont devenus sans objet ;
- les provisions pour dettes de salaires ont été réévaluées de la prise en compte des cotisations retraites auxquelles se trouve assujettie la RATP. L'impact de ce changement, soit 31 M€, a été imputé directement sur les capitaux propres, ce changement résultant d'un événement exceptionnel ayant affecté la situation de la RATP ;
- la réforme intervenue a supprimé le déficit du régime social des retraites ; en conséquence, la contribution forfaitaire versée à la RATP pour le compenser a été réduite à due concurrence.

Avantages au personnel

Dans la perspective du passage aux normes IFRS applicables au groupe RATP à compter du 1^{er} janvier 2007, le périmètre des engagements sociaux a fait l'objet d'une revue exhaustive. Le recensement a permis d'identifier des avantages au personnel à long terme qui n'étaient pas comptabilisés auparavant. Ces engagements ont été comptabilisés au 1^{er} janvier 2006 par diminution des capitaux propres pour – 37 M€. Ils concernent les engagements relatifs à la cessation progressive d'activité, à l'assurance chômage et aux congés maladie longue durée. Les avantages post emploi figurent en information hors bilan, la RATP n'appliquant pas la méthode préférentielle.

Filiales et participations

Au cours de l'exercice, la RATP a participé à l'augmentation de capital de Financière Transdev pour un montant de 20 M€, maintenant sa participation à hauteur de 49,9%.

2. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Le plan comptable particulier de la RATP a été approuvé par arrêté interministériel en date du 21 mars 1985, sur avis de conformité donné par le Conseil national de la comptabilité. Ce plan est établi conformément aux règles, principes et modalités du système de base du Plan comptable général.

Il comprend, en outre, des développements et des aménagements qui répondent aux besoins spécifiques d'information de gestion de la RATP et aux particularités de sa structure juridique et de son régime financier.

2.1 Principes généraux relatifs au bilan

Le détail de l'actif immobilisé et des amortissements est présenté dans les notes 5.1 et 5.2

2.1.1 Immobilisations incorporelles

- Les frais de recherche et développement, afférents à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale, sont inscrits à l'actif du bilan lorsqu'ils remplissent les critères énoncés par la réglementation comptable. Leur durée d'amortissement dépend de la durée d'utilisation du bien auquel ils se rapportent. Tous les autres frais de recherche et de développement sont pris en charges d'exploitation.
- Les systèmes d'informations acquis ou créés par l'entreprise sont inscrits au bilan. Ils sont décomposés entre :
 - leur coût de développement et de paramétrage amortis sur une durée de cinq à dix ans en fonction de la durée d'utilisation du système ;
 - les logiciels et le matériel acquis pour la mise en service du système sont amortis sur une durée de trois ans.

2.1.2 Immobilisations corporelles

Elles comprennent des biens mis à la disposition de la RATP, qui demeurent la propriété des collectivités publiques, notamment du Syndicat des transports d'Île-de-France, autorité organisatrice des transports en région parisienne, et des biens acquis ou créés par la RATP. En effet, ces deux catégories de biens sont inscrites à l'actif du bilan de la RATP, car, conformément à son cahier des charges, elle en assume l'entretien et le renouvellement. Les immobilisations sont inscrites au bilan à leur coût historique à l'exception des immobilisations en service au 31 décembre 1976, qui ont fait l'objet d'une réévaluation dans les conditions définies par l'article 61 de la loi de finances pour 1977.

Conformément à la méthode de comptabilisation des actifs par composants applicable à compter du 1^{er} janvier 2005, toutes les immobilisations ont été décomposées afin d'appliquer des durées d'utilisation propres à chacun des composants en fonction de leur fréquence de renouvellement ou des opérations de renouvellements.

Au 1^{er} janvier 2005, la RATP a appliqué la méthode de reconstitution du coût historique amorti.

Conformément au règlement CRC 2004-2006, les coûts de démantèlement du matériel roulant ferroviaire font l'objet d'une provision pour charges en contrepartie de leur inscription à l'actif immobilisé en tant que composants amortis sur la durée d'utilisation des trains.

Les règles comptables prévoient également la mise en œuvre d'une démarche pour identifier s'il existe un indice quelconque montrant qu'un actif ait pu perdre notablement de sa valeur. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

La RATP n'a pas identifié au cours de l'exercice d'indice montrant qu'un actif ait pu perdre de sa valeur.

En outre, compte tenu des particularités du cadre juridique et financier qui régit actuellement les activités de la RATP, il est considéré que le potentiel de service attendu et la valeur remplacement des immobilisations justifient les valeurs nettes comptables inscrites au bilan.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la méthode linéaire, en fonction des durées d'utilisation définies par les techniciens de la RATP.

Voici pour nos biens les plus représentatifs et leurs composants les durées d'amortissement pratiquées :

(en années)	DURÉES D'UTILISATION
Bâtiments	
Gros œuvre des bâtiments	70 à 100
Second œuvre et aménagements des bâtiments	6 à 30
Infrastructures ferroviaires	
Gros œuvre des tunnels, points d'arrêts, accès	35 à 140
Aménagements des points d'arrêts et accès	15 à 40
Voies	10 à 50
Alimentation courant de traction métro	5 à 50
Caténaires RER – tramway	15 à 50
Signalisation des voies et système d'aide à la conduite des trains	
Système d'automatisation de l'exploitation des trains (SAET)	5 à 35
Pilotage automatique	15 à 30
Signalisations des voies	10 à 40
Matériels roulants	
Matériels roulants ferrés	20 à 40
Matériels roulants bus	4 à 10
Véhicules de tourisme	8
Installations et équipements, matériel et outillage	
Appareils élévateurs et translateurs	10 à 40
Portillons automatiques, tourniquet d'admission des voyageurs	10 à 20
Matériel à imprimer, délivrer et oblitérer les titres de transport	5 à 10
Télécoms et alarmes	5 à 15
Installations électriques	5 à 30
Postes de transformation de courant	10 à 100
Matériel d'épuisement et ventilation	15 à 30
Équipements et matériel de climatisation	5 à 10
Équipements de sonorisation et d'affichages lumineux	10 à 30
Matériel et outillage	5 à 30
Autres matériels et mobiliers	3 à 15

Les pièces de rechange

Les pièces de rechange sont comptabilisées en immobilisations et sont valorisées au coût unitaire d'origine. Pour les pièces de rechange gérées dans des outils de type GMAO, la valorisation se fait au coût unitaire moyen pondéré.

La dotation aux amortissements des pièces de rechange est calculée sur la base du taux d'amortissement du matériel auquel se rattachent ces pièces.

Aménagements publicitaires et commerciaux

Les aménagements publicitaires et commerciaux sont totalement amortis sur l'exercice de réalisation des dépenses.

2.1.3 Biens concernés par les opérations de locations/sous-locations

Les biens qui servent d'assiette aux opérations de leasehold (cf. note 3.12) figurent à l'actif immobilisé du bilan de la RATP. Les biens qui servent d'assiette aux opérations de swedish lease (cf. note 3.12) sont sortis de l'actif. Le résultat acquis par la RATP au titre des opérations de lease (net present value) est étalé sur la durée de vie des opérations (cf. note 5.21a).

2.1.4 Immobilisations financières

La valeur brute de ces actifs est constituée par leur coût d'achat, y compris les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place. La RATP a choisi de rattacher les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes au coût d'acquisition de l'immobilisation.

La valeur d'inventaire des titres détenus par la RATP est déterminée à partir de la situation nette comptable de la filiale ou pour les filiales détenant elles-mêmes des participations, à partir de la situation nette consolidée du sous-groupe, et de l'évolution prévisible des résultats de la filiale ou du sous-groupe.

Lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure à leur valeur nette au bilan, une provision pour dépréciation peut être constituée pour la différence (cf. détail des provisions dans la note 5.3).

2.1.5 Stocks

Ils sont évalués au coût moyen pondéré, (cf. détail des stocks par catégorie, note 5.4) et peuvent inclure des frais accessoires d'achat. Concernant la provision pour dépréciation des stocks (cf. détail des provisions dans la note 5.3), la RATP dispose d'une provision partielle sur les stocks dormants et ceux à rotation lente, ainsi que d'une provision intégrale des stocks dont la réforme est décidée à court terme.

2.1.6 Créances

Elles sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation de la totalité de la créance est constituée lorsqu'un risque potentiel de non-recouvrement apparaît (cf. détail des provisions dans la note 5.3).

2.1.7 Primes de remboursement des obligations

L'amortissement des primes de remboursement des obligations est réparti linéairement sur la durée des emprunts concernés. Toutefois, dans l'hypothèse où la décision de rembourser par anticipation un emprunt aurait été prise avant la date d'arrêté des comptes, les charges y afférentes seraient amorties en totalité.

2.1.8 Capitaux propres

Le poste « Contre-valeur des immobilisations mises à disposition » qui figure au passif représente essentiellement la valeur résiduelle, figée au 1^{er} janvier 1949 – date de création de la RATP – des actifs mis à disposition de la RATP à cette date et qui subsistaient au bilan du 31 décembre 1976.

Les écarts de réévaluation figurant en capitaux propres sont issus de la réévaluation pratiquée en 1963 sur la base de 1959 pour 8557 k€ et de la réévaluation des biens non amortissables opérée en 1978 sur la base de 1976 pour 222638 k€ (cf. note 5.8).

La loi du 21 mars 1948 a créé la RATP sans lui attribuer de capital. Toutefois, en 1986, les pouvoirs publics lui ont accordé une dotation en capital de 283 367 k€.

En application des textes créant et régissant la RATP, les plus-values et moins-values sur cessions d'actifs immobiliers alimentent directement des comptes de réserves, une distinction étant opérée selon qu'il s'agit de biens mis à disposition ou de biens créés par la Régie. Ces réserves procurent, selon des dispositions prises en accord avec les autorités de tutelle, des ressources finançant l'acquisition d'immobilisations nouvelles.

Les subventions d'investissement sont rapportées au résultat au rythme des dotations aux amortissements des biens subventionnés à l'exception des subventions encaissées pour l'acquisition de terrains qui sont rapportées au résultat par dixième.

Les provisions réglementées correspondent à la provision spéciale de réévaluation relative à la réévaluation des biens amortissables opérée en 1978 sur la base de 1976. Elle est rapportée au résultat au rythme des dotations aux amortissements des biens auxquels elle se rapporte. (cf. détail de la variation des capitaux propres, note 5.7).

2.1.9 Dettes financières et couverture

Les emprunts sont présentés au bilan à leur valeur de remboursement en euros.

Opérations en devises

Les soldes monétaires libellés en devises sont convertis en fin d'exercice au taux de clôture à l'exception de ceux concernant des opérations couvertes de façon parfaites par des contrats d'échanges de devises (cross currency swaps). Les opérations parfaitement couvertes, notamment les dettes financières en devises sont présentées au cours de couverture.

À la date d'arrêté des comptes, lorsque l'application du cours de conversion a pour effet de modifier les montants en euros précédemment comptabilisés, les différences de conversion sont inscrites au passif du bilan lorsque la différence correspond à un gain latent, et à l'actif du bilan lorsque la différence correspond à une perte latente. Les pertes latentes entraînent la constitution d'une provision pour risques de change.

Instruments financiers dérivés

La RATP gère les risques de marchés liés aux variations de taux d'intérêts, de change et de matières premières en utilisant des instruments dérivés (swaps de taux d'intérêts ou de matières premières, options sur taux ou matières premières et cross currency swaps). La quasi-totalité des instruments dérivés est qualifiée de couverture et est strictement adossée à la dette et à la consommation de gazole. Les produits et charges résultant de l'utilisation de ces instruments sont constatés en résultat de manière symétrique à l'enregistrement des charges et produits des opérations couvertes.

Les différentiels d'intérêts à recevoir ou à payer résultant des opérations de swaps, caps et floors de couverture ainsi que les primes et soultes liées à ces opérations sont constatés en résultat sur la durée de vie des contrats comme un ajustement de la charge d'intérêt. Les gains et pertes latents résultant des contrats affectés à la couverture des achats futurs de gazole (budgétés) sont différés et pris en compte en résultat financier lors de la réalisation de la transaction couverte.

2.1.10 Dettes fournisseurs

Les fournisseurs débiteurs sont présentés à l'actif du bilan. Si leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable, une provision est alors constatée.

2.1.11 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance concernent principalement les opérations de leasehold (américains et suédois). Il s'agit des loyers principaux encaissés en totalité au moment de la signature du contrat, mais qui concernent principalement les exercices à venir (cf. détail note 5.5).

2.2 Principes généraux relatifs au compte de résultat

2.2.1 Recettes liées au contrat avec le syndicat des transports d'Île-de-France

Les recettes liées au contrat signé le 12 juillet 2000 avec le Syndicat des transports d'Île-de-France et renouvelé le 19 janvier 2004 pour les années 2004 à 2007, se composent comme suit.

Recettes participant à l'établissement du chiffre d'affaires de la RATP :

- recettes directes du trafic perçues des voyageurs,
- compensations tarifaires représentant, par catégorie de titre, l'écart entre le prix public perçu des voyageurs et le prix de référence contractualisé,
- rémunération à la vente assise sur le montant des ventes réalisées sur le réseau,
- bonus ou malus pour la qualité de service, ayant pour objet d'inciter la RATP à améliorer la qualité de son offre.

Recettes non incluses dans le chiffre d'affaires RATP :

- contribution forfaitaire définie dans le contrat pour chaque année d'application. Cette contribution couvre l'ensemble des charges non rattachables aux dépenses de fonctionnement mises en œuvre pour la réalisation de l'offre prévue au contrat et n'est pas intégrée au chiffre d'affaires.

2.2.2 Subventions pour maintien ou création de dessertes déficitaires

La RATP perçoit, dans le cadre du dispositif prévu à l'article 8 § 6 du décret 59.157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation du transport de voyageurs dans la région parisienne, des subventions pour maintien ou création de dessertes déficitaires versées par les collectivités demandereses.

Le détail du chiffre d'affaires figure dans la note 5.9 et l'affectation des recettes par nature de titre de transport dans la note 5.10.

2.2.3 Produits en atténuation de charges d'amortissement

Il s'agit des reprises sur subventions d'investissement et sur provisions spéciales de réévaluation.

2.2.4 Charges de personnel

À partir de 1999, la RATP a mis en place une organisation comptable permettant de séparer ce qui relève de son activité « transporteur » de ce qui relève de son activité « assureur ».

Cette organisation est fondée sur :

- l'établissement, au sein de l'activité « assureur », de comptes de résultats par risques couverts (maladie, invalidité décès, accident du travail, chômage, famille), d'une part ;
- la mise en place de cotisations sociales patronales, comparables dans leur fonctionnalité et leur niveau à ceux des régimes sociaux de droit commun, d'autre part.

Cet ensemble constitue le Traitement comptable de la protection sociale (TCPS).

Présentation des charges de personnel dans les comptes sociaux d'entreprise

Afin d'améliorer la lisibilité et la comparaison du compte de résultat de la RATP avec ceux des autres entreprises de transport, les charges de personnel liées à l'activité de transporteur sont exprimées à l'instar d'une entreprise de droit commun, par les deux lignes : « Salaires et traitements » et « Charges sociales », tandis que l'activité de prestataire social est résumée au travers de la seule ligne « Résultat de financement des régimes sociaux ».

L'activité d'assureur social de la RATP est illustrée plus en détail dans un tableau figurant en note 5.11, lequel présente à l'instar des organismes de sécurité sociale proprement dits :

- l'origine et le montant des ressources : en particulier, les cotisations patronales et, si il y a lieu, les cotisations ouvrières ;
- le montant des prestations versées aux ressortissants ;
- les relations de compensations avec les autres régimes de Sécurité sociale ;
- les frais de gestion.

Suite à la création de la caisse de retraite, la gestion des retraites ne fait plus partie, depuis l'exercice 2006, de l'activité assureur social.

Principales caractéristiques des comptes de la protection sociale

• Cotisations patronales et ouvrières

Les ressources des comptes de la protection sociale comprennent principalement les cotisations patronales inscrites sur la ligne « Charges sociales » du compte de résultat de la RATP, ainsi que les cotisations ouvrières lorsqu'il y a lieu. S'agissant du risque maladie, suite à la mise en place de la CSG, la caisse maladie de la RATP se voit reverser chaque année une quote-part des ressources de CSG collectée par l'Urssaf ; le montant de ce versement est fixé par arrêté publié au JO.

• Prestations

Les prestations comprennent :

- d'une part, des prestations en nature : frais médicaux et hospitaliers, remboursements d'analyses et pharmaceutiques, soins effectués par l'Espace santé, etc. ;
- d'autre part, des prestations en espèces telles que le maintien du salaire aux agents malades (indemnités journalières), l'indemnité au décès, les rentes accident du travail, les prestations familiales, etc.

• Adossement au régime général des risques maladie et famille

S'agissant de la couverture des risques maladie et famille, le régime RATP est adossé depuis 1972 au régime général. Dans le cadre de

cet adossement (désigné par le terme de « compensation bilatérale »), la RATP verse à la CNAM et à la CNAF une cotisation dont le taux et les modalités d'application sont fixées par décret en contrepartie de laquelle les Caisses lui remboursent les seules prestations versées (en nature, seulement pour la maladie) dans les conditions fixées par le Code de la Sécurité sociale.

• Compensations démographiques interrégimes

Dans le cadre de la politique sociale, l'État a mis en place, à partir de 1974, des mécanismes de compensation entre les régimes de Sécurité sociale existants en France censés pallier les effets d'évolutions démographiques différentes sur leurs ressources respectives. Une compensation de ce type existe pour le risque maladie.

2.2.5 Résultat exceptionnel

La RATP comptabilise dans son résultat exceptionnel les produits et charges expressément stipulés comme tels par le Plan comptable général, ainsi que les éléments qualifiés d'extraordinaires, c'est-à-dire les événements survenant hors du cadre des activités ordinaires de l'entreprise, peu fréquents et dont la cause échappe à l'entreprise. À partir du 1^{er} janvier 2006, le résultat des opérations de lease apparaît sur une ligne distincte du compte de résultat. Les chiffres 2005 ont été retraités pour être présentés de manière comparable. L'analyse du résultat exceptionnel figure dans la note 5.12.

3. AUTRES INFORMATIONS

3.1 État des échéances des créances et des dettes

(cf. note 5.13)

3.2 Produits à recevoir et charges à payer (cf. note 5.14)

3.3 Éléments concernant les entreprises liées

(cf. note 5.15)

3.4 Créances et dettes représentées par des effets de commerce (cf. note 5.15)

3.5 Effectif (cf. note 5.16)

3.6 Rémunérations allouées aux dix personnes les mieux rémunérées (cf. note 5.17)

3.7 Tableau des filiales et participations

La note 5.18 présentée ci-après fait ressortir les caractéristiques financières des sociétés dans lesquelles la participation de la RATP est supérieure à 20% ou pour lesquelles la valeur brute des titres détenus est supérieure à 1,5 M€.

3.8 Consolidation

La RATP établit des comptes consolidés.

3.9 Groupement d'intérêts économiques (cf. note 5.19)

3.10 Engagements hors bilan (cf. note 5.20)

3.11 Amiante

Le programme d'éradication de l'amiante friable imposé par le décret 96-97 du 7 février 1996 est réalisé en quasi-totalité. Seules quelques opérations présentant, en terme d'enjeu financier, un caractère non significatif restent à réaliser.

Concernant l'amiante non friable (amiante cachée ou matériaux contenant de l'amiante), son retrait est réalisé au fil de l'eau à la faveur d'opérations de maintenance ou de travaux touchant les installations. Compte tenu de l'absence de connaissances précises des installations ou équipements contenant de l'amiante non friable et, de ce fait, de la difficulté à prévoir les moyens à mettre en œuvre pour en organiser le retrait, il n'est pas possible aujourd'hui de définir une programmation à plus de six mois pour ce type d'intervention. En conséquence, aucune provision comptable n'a été enregistrée dans les comptes 2006. En 2006, les dépenses engagées à ce titre s'élèvent à 2,2 M€.

La RATP répond également aux nouvelles obligations fixées par le décret du 13 juillet 2001 en procédant régulièrement à des mesures du niveau d'empoussièrement.

Par ailleurs, une étude interne a été menée afin de recenser les cas de maladies professionnelles liées à l'amiante et d'évaluer leurs conséquences financières pour l'entreprise. Une provision couvre l'intégralité du risque lié aux cas déclarés ou ayant fait l'objet d'actions contentieuses. Bien qu'il ne soit pas possible de préjuger de l'impact financier des actions futures, la RATP considère que la provision inscrite au bilan au 31 décembre 2006 pour 8,8 M€ est suffisante et correspond à sa meilleure estimation du risque financier encouru par l'entreprise à ce titre.

3.12 Opérations de lease et de crédit-bail

L'impact détaillé de ces opérations sur les états financiers de l'exercice est précisé dans la note 5.21a.

En 2006, la RATP n'a effectué aucune nouvelle opération de lease ou de crédit-bail.

Leasehold

La RATP effectue des opérations de « leasehold ». Il s'agit de montages qui consistent, pour la RATP, à concéder un droit de jouissance de biens dans des conditions et selon des modalités qui permettent à des investisseurs étrangers (essentiellement américains) de considérer qu'ils jouissent de la propriété économique des biens, ce qui les autorise à les amortir et, par conséquent, à en retirer un gain fiscal important.

Une opération de leasehold est composée d'une location principale consentie par la RATP et d'une sous-location destinée à lui faire conserver néanmoins la jouissance du bien. La RATP dispose d'une option (EBO) en sa faveur, au terme d'une période plus courte que la durée totale de l'opération, lui permettant d'interrompre le montage en rachetant la part restante du contrat de location longue.

Économiquement et comptablement en France, il n'y a pas de cession, du moins durant la période précédant l'option de renouvellement (EBO).

Le gain fiscal obtenu par l'investisseur étranger est partagé avec la RATP. Le profit global de chaque opération est inclus dans l'avance reçue au moment de la signature des contrats. Elle représente une réduction immédiate de la dette de l'entreprise. Elle est comptabilisée, chaque année, linéairement en résultat exceptionnel.

L'ensemble des frais, sous-loyers, intérêts et loyers principaux sont comptabilisés en charges et produits exceptionnels en application des règles relatives aux opérations de defeasance qui doivent être comptabilisées globalement comme des opérations uniques à caractère exceptionnel.

Swedish lease

La structure de lease suédois fonctionne en amont de la livraison des équipements.

L'investisseur paye au fournisseur la totalité de la valeur du matériel. La RATP effectue des dépôts swapés qui serviront à couvrir le paiement des loyers et l'option de rachat des équipements. L'écart entre les dépôts et la valeur du matériel représente le profit réalisé par la RATP.

Les loyers sont comptabilisés en charges d'exploitation, les produits d'intérêts et le provisionnement des dépôts sont comptabilisés en résultat financier. Seule la net present value est constatée en résultat exceptionnel. L'impact sur le résultat correspond d'une part à l'étalement du profit de la net present value, et d'autre part à l'amortissement théorique des biens s'ils étaient maintenus au bilan de la RATP.

Crédit-bail

La note 5.21b précise les engagements en matière de crédit-bail.

3.13 Avantages au personnel à long terme

L'évaluation des avantages au personnel résulte d'un calcul actuariel. Ce calcul est basé sur des hypothèses de comportements sociaux (mortalité, turnover, etc.) et des hypothèses économiques (taux d'actualisation, profil de carrière, etc.).

Le taux d'actualisation retenu au 31 décembre 2006 est de 4% comme au 31 décembre 2005. Ce taux comprend un taux d'inflation de 2%.

Les engagements sociaux à long terme sont :

- engagements relatifs aux versements des rentes accidents du travail et maladies professionnelles. La RATP assure elle-même le service des rentes accidents du travail / maladies professionnelles à ses agents en activité ou à ses retraités. Ces rentes ont pour objet d'indemniser les séquelles définitives physiques ou psychologiques ainsi que leur incidence professionnelle dans le déroulement de la carrière de l'assuré. Seules les rentes versées aux actifs relèvent des avantages à long terme faisant l'objet d'une provision : 15,3 M€ ;
- engagements relatifs aux médailles du travail : 13,6 M€ ;
- engagements relatifs à la cessation progressive d'activité : 24,7 M€ ;
- engagements relatifs à l'assurance chômage : 6,3 M€ ;
- engagements relatifs aux congés maladie longue durée : 2,1 M€.

4. INFORMATION SUR LE DEGRÉ D'EXPOSITION AUX RISQUES DU MARCHÉ

4.1 Préambule

Toutes les opérations réalisées par la RATP consistent en la mise en place d'instruments de protection contre le risque de taux et sont adossées soit à la dette, soit au portefeuille de placements. En conséquence et conformément aux recommandations comptables, la RATP a opté pour la seule comptabilisation des intérêts courus sur produits dérivés.

4.2 Exposition au risque de taux

Le risque de taux relatif à la dette et aux placements est géré essentiellement en modulant les parts respectives de taux fixe et de taux variable en fonction des évolutions de marché. Cette modulation est obtenue par la mise en place ou l'annulation d'opérations d'échanges de taux d'intérêts (swaps) et d'opérations optionnelles.

Engagements de swaps au 31 décembre 2006

Engagements de swaps par maturité en millions d'euros

	31/12/2006	31/12/2005
Engagements de swaps euros adossé à la dette long terme		
Maturité < 1 an	-	-
Maturité 1 an – 5 ans	-	-
Maturité > 5 ans	898	350
Engagements de cross currency swaps adossé à la dette long terme		
Maturité < 1 an	-	-
Maturité 1 an – 5 ans	14,8	14,8
Maturité > 5 ans	347,0	148,2
Engagements de swaps EONIA adossé à la dette court terme		
Maturité < 1 an	305,1	179,3
Total des engagements de swaps	1 564,9	692,3

Engagements de swaps par type d'adossement en millions d'euros

	31/12/2006	31/12/2005
A. Swap adossés à la dette long terme		
1. Swap de variabilisation (hors currency swap)		
Swaps (contre taux court)	150,0	250,0
Swaps (contre taux longs)	-	-
2. Swap de fixation (hors currency swap)		
Swaps (contre taux court)	550,0	-
Swaps (contre taux long)	-	-
3. Autres swaps		
Basis swaps	-	-
Swap fixe contre fixe	198,0	100,0
Cross currency swaps	361,8	163,0
B. Swap adossés à la dette court terme		
Swaps EONIA emprunteurs	305,1	179,3
Total des engagements de swaps	1 564,9	692,3

Les tableaux ci-dessus ne prennent pas en compte le montant notionnel des assets swaps adossés à l'opération de Leasehold 1999 sur laquelle il n'y a aucun risque de taux.

Rappel de la décomposition de la dette obligataire et billet de trésorerie au 31 décembre 2006 (en millions d'euros), hors PEE :

	AVANT PRISE EN COMPTE DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS	APRÈS PRISE EN COMPTE DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS
Dette obligataire		
À taux fixe	3 536	3 471
À taux variable	-	65
Dette courte (BT)		
À taux fixe	305	-
À taux variable	-	305

Fin décembre 2006, 1,83 % de la dette obligataire (hors PEE) à taux fixe est ramenée à taux variable par le biais des produits dérivés. Les positions à taux variable (emprunts obligataires / billets de trésorerie et produits dérivés) représentent ainsi 6,63 % de la dette totale.

Engagements d'options au 31 décembre 2006 :

Engagements d'options euro (gestion de la dette long terme) en millions d'euros

Maturité < 1 an	-
Maturité 1 an – 5 ans	-
Maturité > 5 ans	696
Total des engagements	696

Engagements d'options euro (gestion de la dette long terme) en millions d'euros

Vente	Cap	348
Achat	Cap	100
Vente	Floor	198
Achat	Floor	-
Vente	Swaption	50
Achat	Swaption	-
Call automatique		-
Total des engagements		696

L'ensemble des opérations de couverture à fin décembre 2006 s'est traduit par un résultat financier positif de 15 175 k€ décomposé comme suit : 2 427 k€ imputables aux opérations en cours (portage) et 12 748 k€ d'étalement comptable de soultes et de primes, notamment positions acquises antérieurement, puis retournées avant fin décembre 2006.

Sensibilité de la dette à taux variable au 31 décembre 2006 :

Au 31 décembre 2006, les positions à taux variable représentent 1,83 % de la dette obligataire (hors billets de trésorerie et PEE), soit 64 787 k€. L'encours de billet de trésorerie (100 % taux variable) s'élève, hors plan d'épargne entreprise, à 305 131 k€. À condition de financement identique, une hausse de 1 % des taux variables court terme augmenterait les charges financières de 3 699 k€.

Valorisation du portefeuille des instruments financiers dérivés

La valeur de marché des instruments financiers dérivés correspond aux montants qui auraient été payés (-) ou reçus (+), pour résilier ces engagements.

Les valeurs de marché des produits dérivés ont été déterminées en obtenant une cotation auprès des établissements financiers contreparties de la RATP.

PRODUITS	VALEUR DE MARCHÉ AU 31/12/2006 (M€)
Swap (hors currency swaps)	- 8,09
Cross currency swap	- 6,68
Produits structurés	- 3,51
Options	-
Total	- 18,28

NB : La valorisation de la partie change des cross currency swaps se neutralise avec la valorisation de la partie change de la souche obligataire correspondante. La RATP n'est pas exposée au risque de change.

Total des MtM au 31 décembre 2006

(hors partie change des cross currency swaps) : - 11,17 M€.

Ces instruments ne sont pas comptabilisés au bilan.

4.3 Exposition au risque de change

La RATP émet des emprunts en devises. La RATP couvre systématiquement le risque de change sur les émissions d'emprunts en devises à l'aide de swap de devises (cross currency swap).

Le tableau ci-dessous donne les instruments dérivés de change en position au 31 décembre 2006 au regard de la dette en devise couverte.

DETTES ÉMISES		SWAPS DE DEVISES		
MONTANTS K DEVISES	DEVISES	BRANCHES PRÊTEUSES		BRANCHES EMPRUNTEUSES MONTANT EN k€
		MONTANTS K DEVISES	DEVISES	
2 000 000	JPY	2 000 000	JPY	14 788
545 000	CHF	545 000	CHF	346 982

4.4 Exposition au risque de matières premières

La RATP peut couvrir ses achats futurs de gazole contre le risque de hausse du prix et/ou contre une éventuelle hausse du dollar contre l'euro.

Le gazole couvert est l'**ULSD 50 ppm CARGOES CIF NWE MEAN**. Pour l'année 2006, trois swaps vanilla ont été contractés, fixant le prix du sous-jacent.

En 2006, les pertes financières s'élèvent à 0,5 M€.

5. NOTES D'INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Note 5.1	Tableau des immobilisations	139
Note 5.2	Tableau des amortissements	140
Note 5.3	Tableau des provisions	141
Note 5.4	Tableau des stocks en valeur brute	142
Note 5.5	Tableau des charges et produits constatés d'avance	142
Note 5.6	Tableau des charges à répartir sur plusieurs exercices	142
Note 5.7	Analyse des capitaux propres	142
Note 5.8	Tableaux des écarts de réévaluation	143
Note 5.9	Ventilation du chiffre d'affaires	144
Note 5.10	Recettes affectées par nature de titre de transport	144
Note 5.11	Compte de résultat de la protection sociale	145
Note 5.12	Analyse du résultat exceptionnel	146
Note 5.13a	État des échéances des créances	147
Note 5.13b	État des échéances des dettes	148
Note 5.13c	Endettement financier net	149
Note 5.14	Détail des produits à recevoir et des charges à payer	149
Note 5.15	Autres éléments inclus dans plusieurs postes du bilan	150
Note 5.16a	Effectif moyen employé et effectif moyen des retraités payés par l'entreprise pendant l'année	150
Note 5.16b	Droit individuel de formation	151
Note 5.17	Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction	151
Note 5.18	Tableau des filiales et participations	151
Note 5.19	Groupements d'intérêt économique	152
Note 5.20	Tableau des engagements financiers	153
Note 5.21a	Opérations de locations / sous-locations de trains (leasehold)	154
Note 5.21b	Engagements de crédit-bail	156

Note 5.1 Tableau des immobilisations au 31 décembre 2006

SITUATION ET MOUVEMENTS	A VALEUR BRUTE AU 31/12/2005	B AUGMENTATIONS	C VIREMENTS DE POSTE À POSTE	D DIMINUTIONS	E VALEUR BRUTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE
Immobilisations incorporelles :					
– Frais de recherche et développement	4 916			– 2 558	2 358
– Droit au bail	2 245		381		2 626
– Autres					
Logiciels en service	255 023		43 716	– 55 090	243 649
Logiciels encours	18 135	24 512	– 9 002		33 645
TOTAL	280 319	24 512	35 095	– 57 648	282 278
Immobilisations corporelles :					
– Terrains	384 322		6 256	– 150	390 428
– Constructions	7 559 191	2 891	343 252	– 117 472	7 787 862
– Constructions sur sol d'autrui	79 575				79 575
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 756 257	3 581	305 114	– 159 676	3 905 276
– Matériel de transport	4 169 376	4 999	187 040	– 45 035	4 316 380
– Autres	217 589		32 032	– 57 647	191 974
– Immobilisations corporelles en cours	1 366 152	818 782	– 908 789		1 276 145
TOTAL	17 532 463	830 253	– 35 095	– 379 980	17 947 641
Immobilisations financières :					
– Participations	96 612	20 000		– 7	116 605
– Créances rattachées à des participations	13 499	4 056		– 1 394	16 161
– Autres titres immobilisés					
– Prêts*	97 635	3 961		– 3 489	98 107
– Autres (dépôts et cautions)	101 135	4 013		– 700	104 448
TOTAL	308 881	32 030	–	– 5 590	335 321
ENSEMBLE	18 121 662	886 795	–	– 443 218	18 565 239

* La variation nette des prêts se décompose en : – 1 210 Prêts au personnel (dont intérêts courus pour 179 k€)

1 682 Autres prêts

472

Note 5.2 Tableau des amortissements au 31 décembre 2006

SITUATION ET MOUVEMENTS	A AMORTISSEMENTS CUMULÉS AU 31/12/2005	B AUGMENTATIONS : DOTATIONS DE L'EXERCICE	C DIMINUTIONS : D'AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE	D AMORTISSEMENTS CUMULÉS À LA FIN DE L'EXERCICE
Immobilisations incorporelles :				
– Frais de recherche et développement	4 427	476	– 2 549	2 354
– Droit au bail	736	98	–	834
– Autres	189 312	34 142	– 54 905	168 549
TOTAL	194 475	34 716	– 57 454	171 737
Immobilisations corporelles :				
– Constructions	3 140 276	149 713	– 116 284	3 173 705
– Constructions sur sol d'autrui	64 263	5 305	–	69 568
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 477 223	191 440	– 155 616	2 513 047
– Matériel de transport	2 487 489	195 776	– 43 296	2 639 969
– Autres	159 385	23 018	– 57 460	124 943
TOTAL	8 328 638	565 252	– 372 656	8 521 234
Frais d'émission des emprunts	8 409	1 237	– 1 163	8 483
TOTAL	8 409	1 237	– 1 163	8 483
Primes de remboursement des obligations	21 767	2 591		24 358
ENSEMBLE	8 553 288	603 796	– 431 273	8 725 811
Dotations affectées à la fonction assureur				
• Logiciels (autres incorporelles)	653			
• Constructions	62			
• Constructions sur sol d'autrui				
• Matériel et outillage industriels	1 416			
• Matériel de transport				
• Autres	296			
	<u>2 427</u>			

Note 5.3 Tableau des provisions au 31 décembre 2006

SITUATIONS ET MOUVEMENTS	A PROVISIONS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	B CHANGEMENT DE MÉTHODES	C AUGMENTATIONS : DOTATIONS DE L'EXERCICE	D DIMINUTIONS : REPRISES DE L'EXERCICE DÉPENSES	E PROVISIONS À LA FIN DE L'EXERCICE (A + B + C - D = E)	
Provisions réglementées (provision spéciale de réévaluation)	471 949			10 215	53	461 681
TOTAL 1	471 949	–	–	10 215	53	461 681
Provisions pour risques et charges						
– Provisions pour risques						
• Provisions pour litiges	6 791		5 780	668	1 569	10 334
• Provisions pour accidents de droit commun	14 700		13 359	9 748		18 311
• Provisions pour risques d'exploitation ou financiers	8 778		2 556	1 404	4 025	5 905
• Autres provisions pour risques exceptionnels	10 542		952	1 723	847	8 924
	40 812	–	22 647	13 543	6 441	43 475
– Provisions pour charges						
• Provisions pour charges except. ⁽¹⁾	2 371 695		384 862	33 218		2 723 339
• Autres provisions pour charges ⁽²⁾	105 428	39 033	22 298	19 621	137	147 001
	2 477 123	39 033	407 160	52 839	137	2 870 340
TOTAL 2	2 517 935	39 033	429 807	66 382	6 578	2 913 815
Provisions pour dépréciations						
– Immobilisations incorporelles	4 129		719			4 848
– Immobilisations financières	11 318		3 161	80	253	14 146
– Stocks	25 027		8 317	3 763		29 581
– Créances clients et comptes rattachés	11 223		4 261	1 475	58	13 951
– Valeurs mobilières de placement	–					–
– Autres	5 925		96	802	889	4 330
TOTAL 3	57 622	–	16 554	6 120	1 200	66 856
ENSEMBLE	3 047 505	39 033	446 361	82 717	7 831	3 442 351
(1) Affectations						
Exp. : opérations d'exploitation	653 945	39 033	57 386	47 696	6 726	695 942
Fin. : opérations financières	11 318		3 161	80	253	14 146
Exc. : opérations exceptionnelles	2 382 238		385 814	34 942	847	2 732 263
	3 047 501	39 033	446 361	82 718	7 826	3 442 351

(1) Dont provision pour coût final de résiliation dans le cadre des opérations de locations/sous-locations de trains (leasehold).

(2) L'augmentation des «Autres provisions pour charges» de 39033 k€ par la contrepartie des capitaux propres est lié à l'impact de la création de la caisse de retraite et à la comptabilisation d'avantages au personnel.

Note 5.4 Tableau des stocks en valeur brute au 31 décembre 2006

	31/12/2006	31/12/2005
Matières premières et consommables	142 707	135 225
Prestations de services en cours	1 944	2 106
TOTAL	144 651	137 331

Note 5.5 Tableau des charges et produits constatés d'avance au 31 décembre 2006

	31/12/2006		31/12/2005	
	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS
Exploitation	5 221	39 852	4 087	40 726
Financier	47 388	81 877	57 133	108 045
Exceptionnel ⁽¹⁾	6 930	1 534 721	104 002	1 612 356
TOTAL	59 539	1 656 450	165 223	1 761 126

(1) Correspond aux opérations de leasehold décrites dans l'annexe 5.21a.

Note 5.6 Tableau des frais d'émission des emprunts au 31 décembre 2006

	MONTANTS NETS DÉBUT D'EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS OU AJUSTEMENTS (DOTATIONS)	MONTANTS NETS FIN D'EXERCICE
Frais d'émission des emprunts ⁽¹⁾	5 767	1 400	- 74	7 093
TOTAL	5 767	1 400	- 74	7 093

(1) Les frais d'émission d'emprunts sont répartis sur la durée de vie des emprunts. Toutefois, dans l'hypothèse où la décision de rembourser par anticipation un emprunt aurait été prise avant la date d'arrêt des comptes, les charges y afférentes seraient amorties en totalité.

Note 5.7 Analyse des capitaux propres au 31 décembre 2006

	31/12/2005	IMPACT CHANGEMENT DE MÉTHODES	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	31/12/2006
Contre-valeur des immobilisations mises à disposition	250 701				250 701
Écarts de réévaluation ⁽³⁾	231 352			141	231 211
Dotations en capital	283 367				283 367
Réserves statutaires	184 724			711	184 013
Réserves provenant de la cession des biens immobiliers créés par la RATP	42 536		269		42 805
Réserve générale	57 926				57 926
Report à nouveau ⁽¹⁾⁽²⁾	839 765	- 68 340	50 025		821 450
Résultat net	50 025		41 093	50 025	41 093
Subventions d'investissement ⁽⁴⁾	2 154 521		310 859	98 389	2 366 991
Provisions réglementées ⁽³⁾	471 949			10 267	461 682
TOTAL	4 566 866	- 68 340	402 246	159 533	4 741 239

(1) Le résultat de l'exercice 2005 a été affecté en « Report à nouveau ».

(2) Se reporter au paragraphe 1 de l'annexe.

(3) Les écarts de réévaluation sont détaillés dans la note 5.8.

(4) Dont 118 M€ liés à une évolution de la réglementation fiscale.

Note 5.8 Tableaux des écarts de réévaluation au 31 décembre 2006

5.8.1 Réévaluation de 1976

SITUATION ET MOUVEMENTS	ÉCART À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE		VARIATION DE L'ÉCART AU COURS DE L'EXERCICE		ÉCART À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	
	VALEUR BRUTE DES IMMOBILISATIONS	AMORTISSEMENTS OU PROVISIONS CUMULÉS	SUR RÉFORMES	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	VALEUR BRUTE DES IMMOBILISATIONS	AMORTISSEMENTS OU PROVISIONS CUMULÉS
Immobilisations corporelles :						
– Terrains	222 779	–	– 141		222 638	–
– Constructions	1 235 616	772 269	– 9 171	– 454	1 226 445	771 815
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	84 400	83 239	– 3 741	– 3 566	80 659	79 673
– Matériel de transport	78 483	71 527	– 2 167	– 791	76 316	70 736
– Autres	486	1	– 1	– 1	485	–
	1 621 764	927 036	– 15 221	– 4 812	1 606 543	922 224
Immobilisations financières :						
– Participations	15	–			15	–
	15	–			15	–
TOTAL	1 621 779 041	927 036 048	– 15 221	– 4 812	1 606 558	922 224
					Position nette	684 334

5.8.2 Réévaluation de 1963 (base 1959)

Écart de réévaluation	8 557
Total des écarts de réévaluation	692 891

Note 5.9 Ventilation du chiffre d'affaires au 31 décembre 2006

	31/12/2006	31/12/2005
Recettes du trafic (hors Orlyval)	1 826 210	1 754 117
Compensation tarifaire	1 345 836	1 153 697
Bande passante (partage des risques avec le STIF)	- 104 759	- 51 619
Contribution additionnelle	44 907	13 440
Recettes totales du trafic HT	3 112 194	2 869 635
Contribution incitative à la vente	112 913	108 786
Bonus qualité de service	7 429	7 970
Autres produits du transport	35 216	35 346
1 – Produits du transport HT	3 267 752	3 021 737
2 – Produits des activités annexes HT	92 863	89 163
3 – Pénalités forfaitaires (1)	22 711	
4 – Autres prestations de services	135 878	128 344
Chiffre d'affaires (2)	3 519 204	3 239 244
5 – Produits de gestion courante (dont production stockée) (2)	36 791	54 711
Total HT	3 555 995	3 293 955

(1) Depuis le 1^{er} janvier 2006, la RATP comptabilise les pénalités forfaitaires en chiffre d'affaires et non plus en produits de gestion courante.

(2) Chiffre d'affaires déterminé conformément aux règles précisées au paragraphe 2.2.1.

Note 5.10 Recettes affectées par nature de titre de transport

	RECETTES AFFECTÉES		RAPPEL 2005
	EN M€	EN %	
Réseaux RATP : Métro, RER et autobus	1 926 652	100 %	1 851 389
– Cartes Orange mensuelles, hebdomadaires et annuelles	1 112 002	57,72 %	1 068 496
– Autres abonnements (Police, Émeraude, Améthyste)	99 413	5,16 %	95 628
– Billets	641 036	33,27 %	619 991
– Forfaits zonaux (titres Mobilis, tickets jeunes)	25 407	1,32 %	22 424
– Titres non compensés (Paris-visite, Orlybus, Roissybus)	47 064	2,44 %	42 977
– Cartes hebdomadaires, abonnements scolaires subventionnés, pompiers, Noctambus	1 730	0,09 %	1 863
– Gratuité nuit blanche	–		10
RRR TTC accordés sur ventes de titres de transport	- 2 221		- 2 150
Services de transports et de locations TTC	4 127		4 120
Recettes TTC / abonnements longs (frais de dossier)	3 680		4 397
Recettes Orlyval TTC	20 813		19 431
Recettes voyageurs TTC exercices antérieurs	664		- 723
ENSEMBLE DES RÉSEAUX	1 953 715		1 876 464

Note 5.11 Compte de résultat de la protection sociale

	RÉSULTATS 2006	RÉSULTATS 2005
Risque maladie		
– Cotisations patronales	209 543	192 244
– Remboursement CSG (ACOSS) et cotisations ouvrières	94 406	91 743
– Contribution de la CNSA	1 016	570
– Prestations en nature	– 213 605	– 205 344
– Prestations en espèces (ID, maintien du salaire)	– 56 146	– 53 926
– Prestations de l’Espace santé	– 9 570	– 9 638
– Charges du régime spécial (y compris compensation généralisée)	– 1 953	– 2 650
– Coûts de gestion (nets)	– 17 610	– 17 871
Compensation bilatérale avec la CNAM :		
– Cotisations RS versées	– 246 290	– 229 574
– Réfaction pour frais de gestion	12 742	11 494
– Remboursement et prestations en nature RG	215 007	207 998
Résultat net du risque maladie	– 12 460	– 14 953
Risque accident du travail		
– Cotisations patronales	23 649	22 625
– Charges du régime spécial (dont cotisations au fonds AT)	– 767	– 714
– Prestations en nature et rentes AT	– 10 583	– 9 103
– Prestations en espèces (maintien du salaire)	– 9 001	– 7 892
– Coûts de gestion (nets)	– 3 571	– 3 418
Résultat net du risque accident du travail	– 273	1 498
Risque chômage		
– Cotisations patronales	7 023	4 819
– Prestations	– 6 740	– 6 581
– Coûts de gestion (nets)	– 325	– 192
Résultat net du risque chômage	– 42	– 1 954
Risque famille		
– Cotisations patronales	65 070	62 118
– Prestations légales	– 17 972	– 19 721
– Autres prestations	– 480	– 486
– Coûts de gestion (nets)	– 1 573	– 1 355
Compensation bilatérale avec la CNAF :		
– Cotisations RS versées	– 65 055	– 61 284
– Réfaction pour frais de gestion	2 409	2 270
– Remboursements et prestations légales RG	17 972	19 721
Résultat net du risque famille	371	1 263
Résultat de la protection sociale	– 12 404	– 14 147

Suite à la création d'une caisse de retraite des agents RATP au 1^{er} janvier 2006 (décret du 27/12/05), le risque vieillesse n'est plus géré par la RATP.

Pour rappel :	RÉSULTATS DÉCEMBRE 2005
Risque vieillesse	
– Cotisations patronales	193 448
– Cotisations ouvrières	98 040
– Compensations démographiques généralisées et spécifiques	– 28 094
– Pensions et prestations sociales vieillesse	– 717 323
– Retraites complémentaires	– 2 124
– Remboursements divers	– 1 827
– Coûts de gestion (nets)	– 4 679
Résultat net risque vieillesse	– 462 560

Note 5.12 Analyse du résultat exceptionnel au 31 décembre 2006

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	7 494
Résultat sur cessions et réformes des immobilisations corporelles et incorporelles	– 4 416
Reprise en stocks de matières récupérées	3 426
Amiante risque maladie professionnelle (indemnités versées et dotations nettes de reprise)	– 75
Travaux de désamiantage	– 2 178
Opérations de leasehold ⁽¹⁾	10 892
Opérations de swedish lease : NPV ⁽¹⁾	124
Divers	– 279

(1) Cf. tableau en note 5.21a.

Note 5.13a État des échéances des créances au 31 décembre 2006

CRÉANCES	MONTANT BRUT ⁽¹⁾	DEGRÉ DE LIQUIDITÉ DE L'ACTIF ÉCHÉANCES	
		À MOINS 1 AN	À PLUS 1 AN
Créances de l'actif immobilisé :			
– Créances rattachées à des participations	16 162	516	15 646
– Prêts ⁽²⁾⁽³⁾	98 107	5 709	92 398
– Autres	104 448	624	103 824
	218 716	6 849	211 867
Créances de l'actif circulant :			
– Créances clients et comptes rattachés	134 389	134 389	–
– Créances État et autres collectivités publiques	329 812	298 481	31 331
– Créances leasehold	4 613 540	–	4 613 540
– Autres	53 317	49 963	3 354
	5 131 058	482 832	4 648 225
Actif financier :			
– Valeurs mobilières de placement ⁽⁴⁾	262 006	262 006	–
– Disponibilités	34 055	34 055	–
	296 062	296 062	–
Charges constatées d'avance	59 539	7 097	52 442
TOTAL	5 705 375	792 840	4 912 535

(1) Montant brut figurant au bilan avant déduction des provisions pour dépréciation dont le montant total est de 32 426 k€.

(2) Prêts au personnel accordés en cours d'exercice : 1 230 k€.

Prêts au personnel récupérés en cours d'exercice : 2 440 k€.

(3) Les prêts accordés par la RATP à son personnel ou à des organismes de construction dans le cadre du 1% patronal au logement sont assortis de taux d'intérêt bonifiés par rapport aux conditions du marché sur des maturités comparables.

(4) Dont intérêts courus : 23 k€.

Note 5.13b État des échéances des dettes au 31 décembre 2006

DETTES	MONTANT BRUT	À MOINS 1 AN	ÉCHÉANCES 1 AN À 5 ANS	À PLUS 5 ANS
Dettes financières :				
– Prêts de la Région Île-de-France ⁽¹⁾⁽⁴⁾	293 979	17 225	57 166	219 588
– Emprunts obligataires ⁽¹⁾⁽⁴⁾				
• Sur le marché financier « zone euro »	3 174 123	152 449	1 691 674	1 330 000
• Sur le marché financier international	361 769	14 787		346 982
• Emprunts « Tick'épargne »	192 265	112 060	47 986	32 219
– Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits				
• Emprunts	73 709	1 962	5 319	66 428
• Banque (soldes créditeurs)	32 366	32 366		
• Chèques postaux	629	629		
– Emprunts et dettes financières divers ⁽²⁾	421 231	419 216	131	1 884
– Intérêts courus ⁽³⁾	59 561	59 561		
	4 609 632	810 255	1 802 276	1 997 101
Dettes d'exploitation :				
– Dettes fournisseurs et comptes rattachés	169 134	169 134		
– Dettes fiscales et sociales ⁽⁵⁾	765 740	457 157		308 583
– Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	243 012	243 012		
– Autres dettes ⁽⁵⁾	352 840	138 961		213 879
	1 530 726	1 008 264		522 462
Produits constatés d'avance ⁽⁵⁾	1 656 450	43 949	32 601	1 579 900
Écarts de conversion passif	197		197	
TOTAL	7 797 005	1 862 468	1 835 074	4 099 463
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice en k€ :	284 614			
Emprunts remboursés en cours d'exercice en k€ :	290 703			
(2) Dont :				
– billets de trésorerie en k€ :	307 000			
– billets de trésorerie « Tick'épargne » en k€ :	112 060			
(3) Dont en k€ :				
– intérêts courus sur prêts IDF :	1 441			
– intérêts courus sur marché financier « zone euro » :	50 344			
– intérêts courus sur marché financier international :	2 173			
– intérêts courus sur emprunts « Tick'épargne » :	5 586			
(4) Dont en k€ :				
– emprunts à taux fixes :	3 549 973			
– emprunts à taux variables :	285 898			
(5) Dont opérations de lease, cf. note 5.21a	213 879			

Note 5.13c Endettement financier net au 31 décembre 2006

	31/12/2006	31/12/2005
Actif financier (A)	273 569	207 761
Valeurs mobilières de placement ⁽¹⁾⁽³⁾	239 514	153 745
Disponibilités ⁽¹⁾	34 055	54 016
Écarts de conversion actif	–	–
Dettes financières (B)	4 474 389	4 336 243
Prêt de la Région Île-de-France	293 979	274 188
Emprunt sur le marché financier	3 535 892	3 589 603
Emprunt Tick'épargne	192 265	164 435
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	32 995	33 710
Billets de trésorerie ⁽²⁾	419 060	274 097
Écarts de conversion passif	198	212
Endettement financier net (B – A)	4 200 820	4 128 482

(1) Hors actif financiers affectés aux opérations de lease ; voir détail dans l'annexe 5.21a.

(2) Voir (2) du tableau de la note 5.13b.

(3) Hors intérêts courus.

Note 5.14 Détail des produits à recevoir et des charges à payer au 31 décembre 2006

	31/12/2006	31/12/2005
Produits à recevoir		
Immobilisations financières	1 888	2 014
Créances clients et comptes rattachés	39 429	57 842
Créances État et autres collectivités publiques ⁽¹⁾	209 094	182 112
Autres créances	243 623	226 535
Valeurs mobilières de placement	23	19
Disponibilités	–	–
TOTAL	494 057	468 522
Charges à payer		
Prêts de la Région Île-de-France	1 441	1 346
Emprunts obligataires sur le marché financier français	50 345	53 297
Emprunts obligataires sur le marché financier international ⁽²⁾	2 173	1 430
Emprunts privés	5 586	5 088
Emprunts auprès des établissements de crédit et divers	33	14
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	108 187	91 053
Dettes fiscales et sociales	396 537	308 698
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	183 390	118 413
Autres dettes	183 298	133 272
TOTAL	930 990	712 613

(1) Dont subventions d'investissements appelées et non encore perçues.

(2) En chf et en yens.

Note 5.15 Autres éléments inclus dans plusieurs postes du bilan au 31 décembre 2006

	31/12/2006	SITUATION AU	
		31/12/2005	
Effet de commerce			
Actif :			
Créances clients et comptes rattachés	15	15	
TOTAL	15	15	
Passif :			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	–	–	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	–	–	
TOTAL	–	–	
Éléments relatifs aux entreprises liées⁽¹⁾			
Actif :			
Immobilisations financières	149 307	143 845	
Créances clients et comptes rattachés	15 733	15 087	
Autres créances	3 454	3 354	
TOTAL	168 494	162 286	
Passif :			
Dettes financières	17	14	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 274	903	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	–	–	
Autres dettes	1 402	871	
TOTAL	3 693	1 787	

(1) Il s'agit de RATP Développement, Snybus, Promo Métro, Logis-Transports, SEDP, SADM, Telcité, RATP International, Systra, Naxos, Mobicité, SLT, TVO, Orlyval, Flexcité, STBC, M'Dina Bus, Flexcité 94, Roue Libre, EM Services.

Note 5.16a Effectif moyen employé et effectif moyen des retraités payés par l'entreprise pendant l'année

	31/12/2006	31/12/2005	VARIATIONS	
			EN NOMBRE	EN %
Effectif moyen employé	43 645	43 616	29	0,07%
Répartition par catégories :				
– Cadres + maîtrises (encadrement)	11 035	11 083	– 48	– 0,43%
– Opérateurs	32 610	32 533	77	0,24%
Répartition par groupes statutaires :				
– Permanents	43 123	43 050	73	0,17%
– Contractuels	522	566	– 44	– 7,77%

Note 5.16b Droit individuel de formation

Conformément aux dispositions de la loi n°2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle, l'entreprise accorde à ses salariés un droit individuel d'une durée de vingt heures minimum par année civile cumulable sur une durée maximale de six ans et au terme de ce délai et, à défaut de son utilisation, l'ensemble des droits restera plafonné à 120 heures.

Au 31 décembre 2006, les heures acquises au titre du droit individuel de formation sont au nombre de 1685341 heures.

Le volume d'heures n'ayant pas fait l'objet d'une demande par les agents est de 1684647 heures.

Note 5.17 Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction

	31/12/2006	31/12/2005
– Administrateurs	2 172	1 006
– Dirigeants (total des 10 rémunérations brutes les plus élevées)	1 726 921	1 686 129

Note 5.18 Tableau des filiales et participations

	CAPITAL		QUOTE-PART DU CAPITAL DÉTENU PAR LA RATP (EN %)	VALEUR COMPTABLE DES TITRES DÉTENUS		PRÊTS ET AVANCES CONSENTIES PAR LA RATP ET NON ENCORE REMBOURSÉS (1)	CAUTIONS ET AVALS CONSENTIS PAR LA RATP	CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES À FIN DÉC. 2006	RÉSULTAT PRÉVISIONNEL À FIN DÉC. 2006	DIVIDENDES ENCAISSÉS PAR LA RATP EN 2006
	BRUTE	NETTE								
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2006										
1 – Filiales										
• SEDP										
2, square Félix Nadar 94684 Vincennes Cedex (Siren 380 038 687)										
	459	627	100,00	457	457	3 354	144	4 712	154	
• RATP Développement										
Société de participation pour l'exploitation 54, quai de la Rapée (Siren 389 795 006)										
	18 000	– 11 512	75,00	13 499	13 457	10 411	1 000	15 329	– 5 522	
• Logis Transports										
158, rue de Bagnole 75020 Paris (Siren 592 025 811)										
	40	37 999	88,00	33	33	20 772	1 695	39 991	3 126	
• Promo Métro										
43-45, rue du Gouverneur-Général-Félix-Éboué 92130 Issy-les-Moulineaux (Siren 712 029 099)										
	910	3 061	100,00	2 619	2 619			19 357	944	855
• RATP International										
54, quai de la Rapée 75599 Paris Cedex 12 (Siren 419 997 044)										
	19 721	– 349	100,00	19 721	19 343	5 405		38	154	
• Telcité										
1, avenue Montaigne 93160 Noisy-le-Grand (Siren 411 759 962)										
	1 525	13 478	100,00	1 524	1 524	347		14 886	1 811	1 340
• Financière Transdev										
6, place Abel-Gance 92100 Boulogne-Billancourt (Siren 442 610 788)										
	147 023	901	49,90	74 570	74 570			4	4 912	2 274
• BMS										
25, rue de Ponthieu 75008 Paris (Siren 423 749 886)										
	20 995	– 16 522	7,00	3 770	312	2 096		585	– 2 453	
2 – Autres participations				412	59					

(1) Y compris intérêts courus.

Note 5.19 Groupements d'intérêt économique

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2006	QUOTE-PART PARTICIPATION RATP AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT
1 – Eurailtest 75, avenue Parmentier 75544 Paris Cedex 11 (Siren 421 526 468)	10 %
2 – Quai 54 54, quai de la rapée 75012 Paris (Siren 407 668 409)	60 %
3 – Tothème 54 54, quai de la rapée 75012 Paris (Siren 411 248 594)	90 %
4 – Sectrans 29, rue Lebrun 75013 Paris (Siren 410 535 892)	50 %
5 – Comutitres 185, rue de Bercy 75012 Paris (Siren 433 136 066)	33,33 %
À compter de 2006, le pourcentage de détention de la RATP dans le GIE Comutitres correspond au poids de la RATP dans les organes décisionnaires et plus à un pourcentage de répartition des flux transitant par le GIE.	
6 – Ville et Transports 28, rue Pascal 75005 Paris (Siren 437 664 998)	50 %
7 – EMIF 54, quai de la rapée 75012 Paris (Siren 438 281 461)	50 %
8 – Armonia 49, rue de Provence 75009 Paris (Siren 442 611 703)	8,90 %
9 – Microbus En cours de liquidation	28,17 %

Note 5.20 Tableau des engagements financiers au 31 décembre 2006

	31/12/2006	31/12/2005
Engagements donnés		
1 – Filiales et participations :		
– Caution au profit de Logis-Transports	1 695	2 095
– Caution au profit de SEDP	144	142
– Contre-garantie au profit de RATP Développement	1 000	–
2 – Associations :		
– Caution au profit de l'IAPR	265	265
– Caution au profit des Compagnons du voyage	700	700
– Caution au profit de CapVille	–	174
3 – Avantages au personnel		
– Prêt au personnel : caution au profit de la SBE	15 440	19 895
– Personnel : cautions « Constructions individuelles »	337 658	348 434
– Indemnités de départ à la retraite ⁽¹⁾	155 710	156 164
– Indemnités de décès des actifs ⁽¹⁾	12 613	12 286
– Allocations décès des retraités ⁽¹⁾	169 625	161 588
– Rentes maladies professionnelles et accidents du travail des retraités et ayant-droit ⁽¹⁾	133 980	132 462
– Taux garanti du plan épargne entreprise des retraités ⁽¹⁾	148 783	152 402
– Cessation anticipée d'activité ⁽¹⁾	15 004	27 451
– Impact création de la caisse de retraites sur les dettes de salaires ⁽²⁾	–	28 481
4 – Opérations financières		
– Opérations d'échange de taux adossées à la dette obligataire ^(a)	1 259 769	513 031
– Opérations d'échange de taux adossées aux billets de trésorerie	305 131	179 289
– Cap	348 000	300 000
– Floor	198 000	150 000
– Ventes de swaptions	50 000	100 000
– Opérations de « leasehold » : sous-locations de trains	2 162 510	2 332 664
– Divers engagements donnés	2 600	3 100
TOTAL	5 318 627	4 620 623
Engagements reçus		
– Opérations d'échange de taux ^(a)	1 259 769	513 031
– Option d'échanges de taux adossées aux billets de trésorerie	305 131	179 289
– Cap	100 000	100 000
– Options de rachat sur obligation	50 000	50 000
– Lettres de crédits bancaires	58 307	45 657
– Cautions bancaires	171 518	86 900
TOTAL	1 944 725	974 877

* NC = non calculé.

(a) La RATP a choisi de traiter les swaps comme des opérations classiques de prêt et d'emprunt.

La décomposition des engagements de swaps par maturité est la suivante :

	< 1 AN	1 À 5 ANS	> 5 ANS	TOTAL
SWAPS DE TAUX D'INTÉRÊTS (adossés dette obligataire et billets de trésorerie)	305 131	14 788	1 244 982	1 564 901

Compléments d'informations relatifs aux engagements sociaux :

(1) avantages au personnel postérieurs à l'emploi

Le périmètre des avantages postérieurs à l'emploi a été complété lors des études menées pour le passage aux normes IFRS. Ces avantages ne sont pas comptabilisés, la RATP n'appliquant pas la méthode préférentielle. Leur évaluation résulte d'un calcul actuariel. Le taux d'actualisation retenu pour l'ensemble des évaluations est de 4 % au 31 décembre 2006. Ce taux est identique au taux utilisé au 31 décembre 2005. Il comprend un taux d'inflation de 2 %.

Remarque : les montants au 31 décembre 2005 ont fait l'objet d'une nouvelle évaluation dans le cadre du passage aux normes IFRS ;

(2) impact caisse de retraite

La création de la caisse de retraite autonome au 1^{er} janvier 2006 a eu pour effet le provisionnement des cotisations vieillesse sur les dettes de salaires. Par ailleurs, les obligations de prestations qui étaient celles de la RATP ont été reprises par la nouvelle caisse de retraites des agents de la RATP, les engagements de la RATP étant depuis lors limités à ceux d'un régime à cotisations définies.

Note 5.21a Opérations de locations/sous-locations de trains (leasehold)

I – Opérations de leasehold américain

Impacts sur la trésorerie (en milliers d'euros)

CONTRATS	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Produits de location principale	560 061	269 516	228 874	840 625	639 985	454 943
Charges de sous-location	526 587	239 242	205 264	799 837	600 768	447 049
Profits nets RATP	33 474	30 274	23 610	40 788	39 217	7 894

Ces opérations se déroulant sur une durée variable, les profits dégagés ont en conséquence été étalés en résultat exceptionnel selon la durée du contrat.

Pas d'impact sur la trésorerie depuis 2003.

Impacts sur le résultat 2006 (en milliers d'euros)

L'incidence sur le résultat au 31 décembre 2006 est de 10 892 k€ :

	DATE DE SIGNATURE DES CONTRATS						TOTAL	RAPPEL 2005
	1997	1998	1999	2000	2001	2002		
Produits de location principale ⁽¹⁾	101 074	44 973	172 420	28 699	20 723	21 234	389 123	389 422
Intérêts sur les sous-loyers versés ⁽²⁾	28 794	15 067	10 751	67 828	34 884	17 019	174 343	179 845
Reprise sur provision ⁽³⁾	2 954		20 931	9 334			33 219	131 655
Intérêts prépayés	3 274	2 003				102	5 379	
Charges de sous-location ⁽⁴⁾	46 506	19 943	27 601	72 702	29 610	9 565	205 927	292 158
Loyers perçus en trop							–	
Early buyout option							–	
Frais	46	26				191	263	263
Provision pour coût final de résiliation ⁽³⁾	87 306	40 655	175 244	30 453	23 559	27 645	384 862	397 493
Intérêts d'emprunts				120			120	116
RÉSULTAT NET	2 238	1 419	1 257	2 586	2 438	954	10 892	10 892

(1) Lors de la signature des contrats, la totalité des loyers principaux est encaissée. Chaque année, la part de loyer afférente à l'exercice est enregistrée dans le résultat en contrepartie du compte de produits constatés par avance.

(2) Intérêts perçus ou à percevoir sur les sous-loyers versés aux institutions financières (dépôts).

(3) Étalement de la constitution de l'indemnité de résiliation et des loyers excédentaires de façon à étaler linéairement le résultat des contrats sur leur durée.

(4) Sous-loyers payés ou à payer par les institutions financières.

L'ensemble des charges de sous-locations, des produits de location principale et des intérêts est enregistré en charges et produits exceptionnels. De même, la provision pour coût final de résiliation est comptabilisée en charges exceptionnelles.

II – Opérations de lease suédois

Impacts sur la trésorerie (en milliers d'euros)

CONTRATS	2002	2003	2004
Swedish lease tranche 1 réalisée en 2002	620	–	–
Swedish lease tranche 1 réalisée en 2004			118
Swedish lease tranche 2 réalisée en 2004			1 444
Profits nets RATP	620	–	1 562

Impacts sur le résultat 2006 (en milliers d'euros)

	31/12/2006	31/12/2005
Étalement de la NPV	124	124

(2) Voir texte de l'annexe §3-12.

III – Impact global des opérations de lease sur le bilan au 31 décembre 2006 (en milliers d'euros)

ACTIF	TOTAL BILAN	IMPACT LEASEHOLD	IMPACT LEASE SUÉDOIS	HORS LEASE
Immobilisations corporelles	9 421 559		78 831	9 342 728
Immobilisations financières				
Dépôts et cautionnements	94 958	- 1 753	- 85 975	7 230
Créances État et collectivités	329 812	- 31 331		298 481
Autres créances	4 662 527	- 4 613 540		48 987
– Autres créances – sous-loyers versés aux institutions financières		- 2 529 417		
– Autres créances – créances vis-à-vis du GIE/trust sur loyers principaux		- 1 762 021		
– Autres créances – intérêts à recevoir sur les sous-loyers versés		- 201 125		
– Autres créances – loyers principaux à recevoir		- 120 977		
Actif financier	296 062	- 22 470		273 592
Charges constatées d'avance	59 539	- 3 887	- 3 042	52 610
TOTAL		- 4 672 981	- 10 186	

PASSIF	TOTAL BILAN	IMPACT LEASEHOLD	IMPACT LEASE SUÉDOIS	HORS LEASE
Provisions pour risques et charges	2 913 815	- 2 723 339		190 476
Emprunts et dettes financières diverses	421 231	- 1 884		419 347
Dettes fiscales et sociales	765 740	- 308 583		457 157
– Dettes fiscales et sociales – TVA sur produits à recevoir		- 19 826		
– Dettes fiscales et sociales – TVA sur loyers principaux reçus		- 288 757		
Autres dettes	352 840	- 213 879		138 961
Produits constatés d'avance	1 656 540	- 1 522 638	- 12 083	121 819
TOTAL		- 4 770 323	- 12 083	
Résultat futur attendu		97 342	1 897	

Note 5.21b Engagements de crédit-bail au 31 décembre 2006 (en milliers d'euros)

Deux contrats de crédit-bail immobilier sont contractés sur la base de taux variables. Ils ont fait l'objet d'une opération de couverture à taux fixe. Les chiffres présentés tiennent compte de cette couverture.

CONTRAT	VALEUR GLOBALE	DURÉE	VALEUR RÉSIDUELLE
Cour de Vincennes	5 336	15	0
Philidor Maraîchers	25 308	25	2 373

IMMOBILISATIONS EN CRÉDIT-BAIL				
POSTES DU BILAN	COÛT D'ENTRÉE	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE (1)	CUMULÉES (1)	VALEUR NETTE
Terrains				
Constructions	30 644	1 472	5 726	24 918
Installations, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
TOTAL	30 644	1 472	5 726	24 918

(1) Dotations de l'exercice et dotations cumulées qui auraient été enregistrées pour ces biens s'ils avaient été acquis par la RATP.

ENGAGEMENTS DE CRÉDIT-BAIL						
POSTES DU BILAN	REDEVANCES PAYÉES		JUSQU'À 1 AN	REDEVANCES RESTANT À PAYER		PRIX D'ACHAT RÉSIDUEL
	DE L'EXERCICE	CUMULÉES		DE 1 AN À 5 ANS	+ 5 ANS	
Terrains						
Constructions	2 419	7 186	2 423	9 794	35 772	2 373
Installations, matériel et outillage						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
TOTAL	2 419	7 186	2 423	9 794	35 772	2 373